

Cote du document:

A/37/13

Meilleur exemplaire

Disponible

RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT

1^{er} juillet 1981-30 juin 1982

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/37/13)



NATIONS UNIES

New York, 1982

NOTE

Les cotes des documents des Nations Unies se composent de lettres capitales et de chiffres. La mention d'une telle cote indique une référence à un document des Nations Unies.

Dans le présent rapport, l'expression "rive occidentale" indique la rive occidentale occupée du Royaume hachémite de Jordanie, et l'expression "Jordanie" indique le Royaume hachémite de Jordanie, à l'exclusion de la rive occidentale occupée, chaque fois qu'il est nécessaire de faire la distinction entre ces deux régions de la zone d'activité de l'Office.

/16 septembre 1982/

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi		1
Lettre du Président de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient au Commissaire général		3
AVANT-PROPOS DU COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA		5
RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL	1 - 217	10
I. RESUME	1 - 27	10
II. EVOLUTION DE LA SITUATION DANS LA ZONE D'ACTIVITE DE L'UNRWA, 1er juillet 1981-30 juin 1982	28 - 80	15
A. Liban	28 - 36	15
1. Impact de la crise financière	28	15
2. Persistance des hostilités au Liban	29 - 34	15
3. Enquête approfondie sur la rémunération	35	16
4. Aide accordée par l'Organisation de libération de la Palestine	36	16
B. République arabe syrienne	37 - 45	17
1. Enquête approfondie sur la rémunération	37	17
2. Impact de la crise financière	38 - 39	17
3. Soins médicaux	40 - 41	17
4. Impact des tensions politiques locales sur les activités de l'UNRWA	42 - 44	18
5. Assistance aux réfugiés nécessiteux	45	18
C. Jordanie	46 - 52	18
1. Impact de la menace pesant sur le programme scolaire	46 - 48	18
2. Assistance aux réfugiés nécessiteux	49	19
3. Soins médicaux	50 - 51	19
4. Réaction à l'invasion israélienne du sud du Liban	52	19

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
D. Rive occidentale	53 - 66	20
1. Questions relatives au personnel	53	20
2. Questions juridiques	54 - 55	20
3. Sécurité	56 - 60	20
4. Amélioration des camps	61	21
5. Santé	62	21
6. Effets de la crise financière	63	22
7. Projets de construction	64 - 65	22
8. Aide aux personnes handicapées	66	22
E. Bande de Gaza	67 - 80	22
1. Situation sur le plan de la sécurité	67 - 69	22
2. Relations avec les autorités israéliennes d'occupation	70 - 74	23
3. Retrait du Sinaï	75	24
4. Améliorations	76	25
5. Santé	77 - 78	25
6. Logement	79	25
7. Approvisionnement et transport	80	25
III. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE, ler juillet 1981-30 juin 1982	81 - 196	26
A. Services d'éducation et de formation	81 - 100	26
1. Enseignement général	84 - 90	26
2. Formation professionnelle et technique ...	91 - 93	28
3. Formation pédagogique	94 - 98	29
4. Bourses d'études supérieures	99 - 100	30
B. Services de santé	101 - 134	31
1. Soins médicaux	103 - 108	31
2. Lutte contre les maladies transmissibles .	109 - 113	32
3. Santé maternelle et infantile	114 - 120	33
4. Services infirmiers	121	34
5. Assainissement du milieu	122 - 128	34
6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint	129 - 131	35
7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical	132 - 134	36
C. Services de secours	135 - 161	37
1. Immatriculation et contrôle des listes ...	142	38
2. Rations	143 - 147	38
3. Camps et abris	148 - 156	41
4. Assistance sociale	157 - 161	43

TABLES DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
D. Administration et personnel	162 - 176	44
1. Emplacement du siège de l'UNRWA	162	44
2. Examen de l'organisation de l'UNRWA par le Corps commun d'inspection	163 - 164	44
3. Modifications du tableau d'effectifs	165 - 168	45
4. Application des normes élaborées par la CFPI pour le classement des emplois dans les organisations appliquant le régime commun	169	46
5. Rémunération	170 - 171	46
6. Licenciement éventuel d'enseignants	172 - 173	47
7. Consultations avec le personnel	174 - 175	47
8. Discrimination fondée sur le sexe	176	47
E. Questions juridiques	177 - 190	48
1. Fonctionnaires de l'Office	177 - 181	48
2. Services et locaux de l'Office	182 - 185	49
3. Abris de réfugiés	186	50
4. Liban	187 - 188	50
5. Créances sur les gouvernements	189 - 190	50
F. Opérations financières	191 - 196	51
IV . BUDGET POUR 1983 ET BUDGET REVISE DE 1982	197 - 217	55
A. Prévisions budgétaires	197 - 214	55
B. Prévisions de dépenses	215	59
C. Financement du budget - 1982 et 1983	216 - 217	60

ANNEXES

I. Données statistiques		63
II. Documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies		89
III. Financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		91

LETTRE D'ENVOI

Le 27 août 1982

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1981 au 30 juin 1982.

Dans la préface au présent rapport, j'ai formulé quelques observations préliminaires sur la situation d'urgence au Liban qui est devenue la première de nos préoccupations. La période faisant l'objet du présent rapport ne porte que sur les premières semaines de la crise, à la suite de l'invasion israélienne du Liban le 6 juin. J'examinerai l'effet de cette invasion sur les opérations de l'UNRWA ainsi que ses répercussions dans un rapport distinct au Secrétaire général.

Les difficultés financières de l'UNRWA ayant été aggravées par le coût des opérations d'urgence, j'ai jugé nécessaire de revenir sur ce point dans la préface. La décision 36/462 de l'Assemblée générale en date du 16 mars 1982 était utile car elle indiquait les mesures susceptibles de remédier à ces difficultés. Toutefois, l'Office doit continuer de faire appel aux gouvernements pour qu'ils versent une assistance supplémentaire généreuse.

Le corps du rapport commence par un résumé des trois chapitres qui suivent. Le premier chapitre présente les principaux faits intervenus dans la zone d'activité de l'Office, région par région; le deuxième décrit les programmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et des secours ainsi que les services d'appui; et le troisième contient le budget révisé de 1982 et le projet de budget pour 1983, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa trente-septième session.

Les trois annexes comprennent des statistiques sur les programmes et le financement de l'UNRWA, les rapports pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies et le texte de la décision 36/462 de l'Assemblée générale.

Lors de l'élaboration du texte définitif du présent rapport, je me suis entretenu avec la Commission consultative de l'UNRWA qui a examiné le projet de rapport à la séance qu'elle a tenue le 26 août 1982. J'ai tenu compte des avis exprimés par ses membres, toutefois il ne faudrait pas supposer que tous les gouvernements représentés à la Commission approuvent nécessairement toutes les opinions que j'ai exprimées dans mon rapport. L'opinion de la Commission est consignée dans une lettre datée du 26 août qui m'a été adressée par son Président et dont vous trouverez ci-joint une copie.

Le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

Une part importante des activités de l'Office s'est déroulée dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, et j'ai donc estimé qu'il était approprié de continuer à montrer le projet de rapport aux représentants de ce pays et de tenir compte de leurs observations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Olof RYDBECK

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE
DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT AU COMMISSAIRE GENERAL

Le 26 août 1982

Monsieur le Commissaire général.

Lors de la réunion qu'elle a tenue le 26 août 1982 à Vienne, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport sur les services et les activités de l'Office pour la période allant du 1er juillet 1981 au 30 juin 1982 que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa trente-septième session.

La Commission note avec une profonde tristesse que les hostilités découlant de l'invasion israélienne au Liban ont entraîné des pertes en vies humaines et des destructions et ont entravé le bon fonctionnement de l'Office et ses efforts pour faire face à ses tâches humanitaires. Elle tient à rendre hommage, dans ces circonstances, au courage et au dévouement dont le personnel de l'Office et tout particulièrement le personnel sur le terrain ont fait preuve sous votre haute autorité, et elle vous félicite des efforts que vous déployez dans votre mission.

Consciente des difficultés accrues auxquelles doit faire face l'Office et du surcroît de dépenses qui en résulte, la Commission vous encourage vivement dans vos efforts en vue de trouver les ressources nécessaires qui permettront à l'UNRWA d'assurer les secours d'urgence. L'Office estime que la première tranche de crédits nécessaires pour exécuter la phase initiale de son programme d'urgence au Liban atteindra la somme de 39 millions de dollars. La deuxième phase qui comprend le programme de reconstruction des locaux endommagés exigera un montant plusieurs fois supérieur à ce chiffre. Il serait particulièrement utile que vous fournissiez dès que possible à tous les donateurs potentiels une estimation préliminaire du coût global de ce programme de reconstruction afin qu'ils puissent planifier leurs contributions sans retard.

Les événements sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza ont aussi bouleversé le fonctionnement de l'Office.

La Commission note à nouveau, avec regret, que malgré les efforts que vous avez déployés, la situation financière de l'Office non seulement reste toujours aléatoire, mais s'est considérablement aggravée : au 30 juin, l'Office prévoyait pour 1982 un déficit budgétaire de 42 millions de dollars, et il s'attend pour 1983 à un déficit de 86 millions de dollars.

A cet égard, la Commission se félicite de l'initiative de l'Assemblée générale confiant au Corps commun d'inspection le soin de procéder à un examen complet du fonctionnement de l'Office et apprécie tout particulièrement l'esprit de coopération dont vous-même et le personnel de l'Office ont fait preuve.

Monsieur Olof Rydbeck
Commissaire général de
l'Office de secours et de travaux des
Nations Unies pour les réfugiés de
Palestine dans le Proche-Orient

Réaffirmant également que la communauté internationale tout entière a la responsabilité d'assurer le financement de l'UNRWA, la Commission estime qu'une solution doit être trouvée de façon durable aux difficultés financières de l'Office afin qu'il puisse répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens, notamment dans le domaine de l'enseignement qui doit redevenir une priorité parmi les activités de l'Office.

La Commission réaffirme que le maintien des activités de l'UNRWA est un élément de stabilité et de paix au Moyen-Orient, et que l'Office devrait continuer à fournir ses services aux réfugiés palestiniens tant que la question de Palestine ne sera pas réglée conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

A cette fin, la Commission souhaite qu'un appel soit lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour que de nouveaux contributeurs se joignent au groupe trop restreint de ceux qui supportent, en ce moment, l'intégralité des charges de l'Office.

La Commission relève avec satisfaction qu'une coopération fructueuse s'est établie entre vous-même et les gouvernements des Etats arabes qui ont accueilli les réfugiés de Palestine, coopération qui sert les intérêts et de l'Office et des réfugiés, et elle tient à remercier ces gouvernements pour les services qu'ils rendent aux réfugiés directement et indirectement; elle remercie tous les gouvernements, toutes les organisations et tous les particuliers qui ont contribué au maintien des services.

La Commission rappelle que la majeure partie du siège de l'UNRWA se trouve encore en dehors de sa zone d'activité et vous demande d'envisager la réinstallation du siège dès que possible, et en priorité à Beyrouth, ou, en cas d'impossibilité, ailleurs dans la zone d'activité en question, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Commission remercie également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui qu'il vous accorde et pour les efforts qu'il déploie afin que l'Office puisse remplir sa mission.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de la Commission
consultative,

(Signé) Albert THABAULT

AVANT-PROPOS
DU COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA

1. On n'était plus qu'à trois semaines et demie de la fin de la période considérée dans le présent rapport, lorsque les forces de défense israéliennes envahirent le Sud du Liban et occupèrent rapidement la région située entre la frontière septentrionale d'Israël et la banlieue sud de Beyrouth. Au 30 juin 1982, ce qui restait des forces armées de l'Organisation de libération de la Palestine dans le Sud du Liban avait été refoulé vers Beyrouth-Ouest et s'y trouvait assiégé. A Beyrouth et dans le Sud du Liban, principalement dans les régions de Saïda et de Tyr, on comptait environ 197 000 réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA. Près de la moitié d'entre eux vivaient dans des villes ou des villages qui étaient, à l'origine, des camps de toile créés par l'UNRWA il y a plus de 30 ans, et qu'on continue de désigner communément sous le vocable de "camps". L'autre moitié vivait mêlée à la population civile dans d'autres villes et villages du pays. La vague de destruction qui a déferlé sur le peuple palestinien dans le Sud du Liban est beaucoup plus violente qu'elle ne le fut lors de la précédente invasion israélienne en 1978.

2. A la fin de la période considérée, il n'avait pas été encore possible de procéder à une estimation complète du nombre des réfugiés palestiniens déplacés vivant à Beyrouth ou dans le Sud du Liban, ni de connaître avec précision l'étendue des dégâts causés aux installations de l'Office ou aux logements des réfugiés palestiniens. Toutefois, il ne fait aucun doute que l'ampleur des destructions subies par les camps de réfugiés, qui sont au nombre de six dans le Sud du Liban, a été considérable. Des dizaines de milliers de réfugiés palestiniens se sont trouvés, une fois de plus, sans abri et dans un état de dénuement total. Dans de nombreux cas, des familles ont connu des situations rendues encore plus difficiles par l'absence de leurs hommes qui avaient été tués, blessés, faits prisonniers, ou qui s'étaient retirés avec les unités de l'Armée de libération de la Palestine. A la fin de la période couverte par le présent rapport, le bureau de zone de l'UNRWA au Liban avait réussi, malgré la situation militaire autour de Beyrouth, à envoyer des convois de secours d'urgence à Saïda. de son côté, le bureau de zone de l'Office sur la rive occidentale avait obtenu du Gouvernement israélien la permission d'envoyer, à partir d'Israël, des fonctionnaires de l'UNRWA et des secours vers les régions de Tyr et de Saïda. Le besoin immédiat de secours d'urgence continuant à se faire sentir de façon aiguë, des fonctionnaires recrutés sur le plan international de l'UNRWA des bureaux de zone de l'Office au Liban, sur la rive occidentale et en Jordanie, ainsi que d'autres relevant du siège, secondés par des fonctionnaires recrutés sur le plan local dont le nombre s'était beaucoup amenuisé, ont travaillé avec acharnement pour réorganiser les services de l'UNRWA. A Beyrouth-Ouest, il fallait également fournir des secours d'urgence à des milliers de réfugiés palestiniens qui étaient arrivés dans la capitale en provenance de régions situées plus au sud, notamment de Damour, ou qui avaient dû abandonner leurs foyers dans la partie méridionale de la ville pour trouver refuge dans des endroits jugés plus sûrs. Des milliers de réfugiés palestiniens avaient également quitté le Sud du Liban pour se réfugier dans la vallée de la Békaa, dans l'est du pays, où le bureau de zone de l'UNRWA en Syrie leur a apporté son assistance, les communications entre Beyrouth-Ouest et la vallée de la Békaa ayant été coupées. Parallèlement, le bureau de zone de l'Office en Syrie fournissait des secours aux réfugiés palestiniens se trouvant dans la région de Tripoli, dans le nord du Liban.

3. Au Liban, de façon générale, vivent de nombreux réfugiés palestiniens qui ne sont pas immatriculés auprès de l'UNRWA. Cette situation s'explique par différentes raisons historiques. Dans les conditions actuelles, où le besoin de secours se fait sentir de façon désespérée, je n'ai pas estimé justifié de limiter les services de secours de l'UNRWA aux seuls réfugiés palestiniens qui figurent sur ses registres. Tout en continuant à tenter de localiser les réfugiés palestiniens déplacés, immatriculés au Liban, les fonctionnaires de l'UNRWA ne refuseront pas leur aide aux réfugiés palestiniens qui se tourneront vers eux en quête de secours. Après la guerre arabo-israélienne de 1967, le Commissaire général de l'Office n'avait pas alors tenu compte de cette distinction, et l'Assemblée générale avait entériné cette décision dans sa résolution 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967. L'Assemblée générale avait alors rendu hommage aux efforts déployés par le Commissaire général pour "fournir une assistance humanitaire, dans toute la mesure du possible, à titre d'urgence et en tant que mesure temporaire, aux autres personnes de la région qui sont actuellement déplacées et ont gravement besoin d'une assistance immédiate du fait des récentes hostilités".

4. Pour permettre à l'Office de couvrir les dépenses relatives aux opérations de secours d'urgence, pendant une période de six mois à compter du début de l'invasion israélienne, j'ai lancé aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales un appel en vue d'obtenir 39 millions de dollars. Toutefois, les dépenses nécessaires aux programmes de reconstruction et de redressement seront plusieurs fois supérieures à ce chiffre, et je lancerai un nouvel appel de fonds, une fois connus les besoins et les possibilités de reconstruction. Il est d'ores et déjà évident qu'il faudra reloger des dizaines de milliers de réfugiés déplacés et que l'UNRWA devra remplacer un grand nombre de ses installations, dont des écoles, des dispensaires, des centres d'alimentation d'appoint, des installations d'assainissement, des centres de distribution et des bureaux. Au début, il faudra reloger tous ces services sous des tentes, en attendant que des structures de caractère plus permanent puissent être construites. Une des tâches les plus urgentes consistera probablement à installer les écoles de l'UNRWA sous des tentes, en attendant la construction de nouveaux bâtiments. Du point de vue humanitaire, il est de la plus grande importance d'assurer, aussi rapidement que possible, des abris aux réfugiés palestiniens déplacés, puisque les pluies d'automne commenceront dès octobre.

5. A la fin de la période considérée, la guerre n'étant pas encore terminée et les répercussions des combats sur les familles palestiniennes à Beyrouth et sur leurs conditions de logement n'étant pas encore connues, je soumettrai au Secrétaire général un rapport spécial sur la situation d'urgence au Liban, en temps voulu pour qu'il puisse être distribué aux gouvernements Membres de l'Organisation des Nations Unies lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

6. La situation financière de l'Office demeure grave, et j'ai été obligé de signaler à l'Assemblée générale, en octobre 1981, que le déficit budgétaire prévu pour 1982 allait être de 80 millions de dollars. Etant donné la gravité des perspectives financières de l'Office, à sa trente-sixième session, l'Assemblée générale avait prié le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA de formuler des propositions visant à résoudre la crise financière de l'Office, et je suis extrêmement reconnaissant au Groupe de travail pour le soin avec lequel il s'est acquitté de sa tâche. Le 16 mars 1982, l'Assemblée générale, dans sa décision 36/462, a entériné les recommandations du Groupe de travail. Celles-ci comprenaient une requête adressée au Corps commun d'inspection le priant de

procéder à un examen complet de l'organisation de l'Office, de son budget et de son fonctionnement. Le Corps commun d'inspection a commencé ses travaux, et mes collaborateurs et moi-même avons tenu plusieurs réunions avec les inspecteurs. Je me félicite de la tâche entreprise par le Corps commun d'inspection auquel j'ai promis l'entière coopération de l'administration de l'UNRWA dans l'accomplissement de sa mission. L'Assemblée générale a également invité les gouvernements à contribuer plus généreusement au financement de l'Office et, bénéficiant en cela de l'appui du Secrétaire général, j'ai moi-même lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils augmentent leurs contributions volontaires.

7. Dans cette même décision, l'Assemblée générale a également invité les gouvernements et organisations qui accordent des contributions en nature, soit à remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit à permettre à l'Office de vendre leurs contributions contre espèces. Depuis un certain nombre d'années, mes prédécesseurs et moi-même avons lancé un appel aux pays qui accordent à l'Office des contributions en nature les invitant à y substituer des dons en espèces. En effet, ceux-ci permettent à l'Office de disposer d'une plus grande latitude quant à l'utilisation des ressources mises à sa disposition. Mais quand il s'agit de contributions en nature, l'Office est tenu de les utiliser de la manière qui lui a été précisée par le donateur. La plupart des dons en nature accordés à l'Office sont constitués par des denrées alimentaires qui ne peuvent être utilisées que dans le cadre d'un de ses programmes d'alimentation. Au fil des ans, l'ordre normal des priorités de l'Office s'est modifié, passant de la fourniture de secours d'urgence aux programmes d'éducation et de santé. L'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses inscrites au budget a mis en péril la poursuite du programme d'éducation de l'Office, puisque seules les contributions en espèces permettent de verser les salaires des enseignants. J'ai été très encouragé par l'attitude adoptée par plusieurs gouvernements dont les contributions, dans le passé, étaient en majeure partie constituées par des denrées alimentaires, et j'ai tout particulièrement apprécié la réaction initiale de la Commission de la Communauté économique européenne, qui est notre principal donateur de denrées alimentaires. Certes, l'Office attache encore de l'importance à son programme d'alimentation d'appoint en faveur des groupes vulnérables, notamment les mères et les enfants en bas âge, tout comme il attache de l'importance au programme de rations spéciales à l'intention des familles nécessiteuses, reconnues comme telles, ainsi qu'à l'approvisionnement de ses centres de formation professionnelle et pédagogique fonctionnant en régime d'internat. L'UNRWA a indiqué à la Communauté économique européenne, ainsi qu'aux autres principaux donateurs de denrées alimentaires, les quantités de denrées dont il a besoin pour ces trois programmes. Beaucoup moins grande est l'importance accordée à la distribution de rations de base dont bénéficient actuellement 830 000 personnes. Je reconnais toutefois que certains gouvernements qui, par le passé, accordaient à l'Office des denrées alimentaires puissent éprouver quelques difficultés à y substituer des dons en espèces. Si ces gouvernements ne sont pas en mesure de verser l'ensemble de leurs contributions pour 1983 en espèces, l'UNRWA devra alors demander l'autorisation de vendre, contre espèces, les contributions en nature, du moins pour ce qui est des quantités qui excèdent les besoins de ses programmes d'alimentation prioritaires. En 1981, les contributions reçues par l'Office sous forme de denrées alimentaires, ou sous forme de dons en espèces devant être consacrés à la distribution de ces denrées, représentaient une valeur de 42 millions de dollars.

3. Le programme d'éducation de l'UNRWA a été de nouveau menacé en 1982 en raison du déficit budgétaire de l'Office, lequel a été ramené à 42 millions de dollars au 30 juin 1982. Toute réduction du programme scolaire de l'UNRWA entraînant la fermeture d'écoles, l'arrêt de la scolarité d'une partie ou de la totalité des 340 000 élèves fréquentant ces écoles, et le licenciement de près de 10 000 enseignants, constituerait un bouleversement majeur susceptible d'avoir des conséquences explosives sur la région. J'ai donc décidé, à la fin du mois d'avril, de courir le risque financier de garder ouvertes les écoles, jusqu'à la fin de l'exercice financier en décembre 1982, plutôt que de courir le risque politique que n'aurait pas manqué d'entraîner leur fermeture. Une réponse allant dans le sens de la décision de l'Assemblée générale, à laquelle j'ai fait allusion plus haut, de la part des gouvernements qui ont par le passé fourni des denrées alimentaires à l'Office, augmentera les recettes en espèces que celui-ci pourra consacrer au maintien de son programme d'éducation.

9. La période de 12 mois couverte par le présent rapport a été, en grande partie, marquée par des tensions politiques dans l'ensemble de la région, et par des troubles dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza. Ces troubles se sont aggravés à partir de novembre 1981 et se sont poursuivis de façon intermittente jusqu'à la fin de la période considérée. Les mesures de sécurité prises par les autorités d'occupation israélienne pour rétablir l'ordre ont, à leur tour, accru le ressentiment de la population et, notamment, des réfugiés immatriculés. A maintes reprises, il a été fait peu de cas du statut particulier des Nations Unies dont jouissent les installations et le personnel de l'Office, ce qui a entraîné l'interruption des cours dans les écoles et les centres de formation de l'UNRWA sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Dans les trois autres zones d'activité, des manifestations à caractère politique ont également perturbé l'activité scolaire. En Syrie, les combats qui se sont déroulés à Hama en février et mars 1982 ont interrompu l'activité de l'Office dans cette zone. Au Liban, le cessez-le-feu, conclu en juillet 1981, a pratiquement mis un terme aux hostilités de part et d'autre de la frontière, mais la crainte d'une invasion israélienne et les accrochages sporadiques entre les diverses factions armées ont entretenu le climat de tension dans le pays et perturbé quelque peu les programmes de l'Office. Après l'invasion du 6 juin 1982, la situation des réfugiés palestiniens au Liban s'est considérablement dégradée.

10. Dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, des différends ont éclaté entre l'Office et les autorités israéliennes et n'étaient pas encore tous réglés à la fin de la période considérée. Dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes se sont insérées dans les projets de construction de l'Office, bien qu'elles aient été préalablement consultées à ce sujet, et, dans deux cas particuliers, les travaux de construction ont été interrompus. L'Office, qui avait déjà contracté des engagements avec des entrepreneurs, a subi ainsi des pertes financières. Autre grave problème qui n'était toujours pas réglé au 30 juin 1982, dans la bande de Gaza et dans le Sinaï : le sort de quelque 4 500 réfugiés palestiniens vivant dans la partie méridionale de la ville de Rafah qui, après la restitution du Sinaï à l'Egypte en avril 1982, se sont retrouvés de l'autre côté de la frontière nouvellement créée, coupés ainsi de leurs moyens d'existence et des services de l'UNRWA.

11. Compte tenu de l'ampleur des ravages causés par la guerre dans le Sud du Liban, l'UNRWA doit s'occuper, une fois de plus, de nombreux Palestiniens qui, ayant bénéficié pendant 32 ans de ses services, en ont absolument besoin. La conversion en espèces des contributions en nature accordées à l'UNRWA peut, certes, accroître suffisamment ses liquidités en 1983, et probablement en 1984, pour lui permettre de faire face aux dépenses essentielles requises par ses programmes d'éducation et de santé, ainsi que par ses programmes d'alimentation prioritaires. Toutefois, les dépenses énormes qu'exigeront sans doute les travaux de réparation et de reconstruction nécessaires par suite de la guerre, sans compter le coût du programme de secours d'urgence en faveur des personnes déplacées et démunies, seront nettement au-dessus des moyens de l'Office, à moins que les gouvernements ne contribuent à nouveau généreusement en faveur des Palestiniens qui sont victimes de la guerre.

RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL

I. RESUME

Evolution de la situation dans la zone d'activité de l'UNRWA

1. Sur le plan de la sécurité, la situation est restée tendue dans quatre des cinq zones d'activité de l'UNRWA durant la majeure partie de la période considérée, des manifestations et des troubles ayant perturbé les services de l'Office, sauf en Jordanie où la situation est demeurée relativement calme. Au Liban, la situation s'est très gravement détériorée à la suite de l'invasion des forces de défense israéliennes au début de juin. Celles-ci ont envahi rapidement le sud du pays et, vers la fin du mois de juin, le secteur ouest de Beyrouth était assiégé (voir par. 20 à 34, 42 à 44, 51, 55 à 59 et 66 à 68).
2. Une fois de plus, le spectre de la crise financière a plané sur les zones d'activité de l'UNRWA. La menace pesant sur la poursuite du programme scolaire a tout particulièrement préoccupé le personnel enseignant, entraînant un nombre accru de démissions. L'annonce faite le 26 avril par le Commissaire général selon laquelle il espérait pouvoir maintenir le programme scolaire jusqu'à la fin de 1982 a été accueillie avec soulagement (voir par. 28, 38 et 39, 46, 48 et 63).
3. La rémunération du personnel recruté localement est désormais établie d'après les enquêtes sur les salaires menées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) dans toutes les zones d'activité de l'Office, à l'exception de la Jordanie, où des pourparlers ont été engagés avec le personnel en vue de l'adoption de ce système. D'une façon générale, les niveaux de rémunération auxquels ces enquêtes ont abouti ont été accueillis avec satisfaction par le personnel. Les consultations se sont poursuivies au sujet de certaines questions non encore réglées, notamment en ce qui concerne les ajustements intérimaires de salaires durant la période séparant une enquête de la suivante (voir par. 35, 37 et 53).
4. Un certain nombre de fonctionnaires ont été détenus par les autorités. Certaines restrictions imposées aux déplacements en mission de certains membres du personnel de l'Office dans les territoires occupés ont été assouplies (voir par. 54, 55 et 177).
5. Dans la bande de Gaza, l'Office a eu certaines difficultés avec les autorités israéliennes au sujet de son programme de construction. Certaines familles, dont les logements avaient été démolis dans le cadre de mesures punitives, ont été relogées par l'UNRWA. Un nouveau réseau d'adduction d'eau a été installé par les autorités dans les camps situés dans la partie centrale du territoire (voir par. 70 à 74).
6. Dans toutes les zones d'activité, la réalisation des programmes de l'Office a bénéficié de l'aide des autorités civiles. Au Liban, une aide matérielle a été fournie par l'OLP (voir par. 36).

7. Les pourparlers engagés avec le Gouvernement syrien au sujet de l'extension à la Syrie du programme d'aide supplémentaire de l'Office aux familles les plus démunies n'ont abouti à aucun accord. En Jordanie, environ 12 000 personnes ont bénéficié de ce programme qui est également mis en oeuvre dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza (voir par. 45 et 49).

8. En République arabe syrienne, l'Office a dû faire face à une forte hausse des frais chirurgicaux. En Jordanie, l'UNRWA a remboursé aux membres des familles démunies leurs frais d'hospitalisation. Le choléra s'est déclaré dans certaines zones d'activité (voir par. 40, 50, 51, 77 et 78).

9. L'amélioration de l'infrastructure des camps s'est poursuivie (voir par. 61 et 76).

10. Le retrait d'Israël du Sinaï en avril 1982 a privé quelques milliers de réfugiés palestiniens des services qui leur étaient précédemment fournis à Rafah dans la bande de Gaza (voir par. 75).

Services d'éducation et de formation

11. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) est responsable de l'aspect technique du programme d'éducation de l'Office. En octobre 1981, le nombre d'élèves inscrits était presque de 340 000, soit près de 3 000 élèves de plus que l'année précédente. Le système des classes alternées est très répandu. L'agitation et les manifestations ont été fréquentes, particulièrement au Liban, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, où l'activité scolaire a connu des interruptions (voir par. 81 à 90).

12. La capacité d'accueil des centres de formation professionnelle et pédagogique de l'UNRWA a été accrue. Quatre des huit centres ont fonctionné normalement, mais sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, leur activité a été affectée par des troubles. Durant l'année scolaire 1981-1982, l'Office a octroyé 351 bourses d'études à des réfugiés palestiniens inscrits dans des universités arabes (voir par. 91 à 100).

Services de santé

13. Sous la direction technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des soins médicaux ont été dispensés dans 100 centres de santé appartenant à l'UNRWA et dans 22 dispensaires publics ou privés. L'Office a également subventionné la prestation d'autres services médicaux. Il gère 24 centres de consultations dentaires, trois laboratoires centraux et 23 laboratoires cliniques. L'UNRWA continue de gérer un petit hôpital à Kalkilia, sur la rive occidentale, et, conjointement avec le Département de la santé publique, il assure le fonctionnement d'un hôpital antituberculeux à Gaza. A Beyrouth, la pénurie de lits d'hôpital persiste (voir par. 101 à 108).

14. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles demeurent parmi les principales préoccupations du Département de la santé de l'UNRWA. Au cours de 1981, des cas de choléra ont été signalés. L'application d'un programme de lutte antituberculeuse a été maintenue (voir par. 109 à 113).
15. Des soins de santé maternelle et infantile ont été dispensés dans la plupart des centres de santé de l'UNRWA. Les services de santé scolaire et d'éducation sanitaire se sont poursuivis (voir par. 114 à 121).
16. Dans les camps, l'Office a fourni des services de base en matière d'assainissement axé sur la collectivité, mais le manque de fonds a de nouveau limité les subventions accordées aux projets d'auto-assistance (voir par. 122 à 128).
17. L'Office a continué de surveiller la croissance des enfants fréquentant les centres de santé infantile. Le programme d'alimentation d'appoint a permis de distribuer des repas, du lait et des rations supplémentaires aux groupes de réfugiés vulnérables (voir par. 129 à 131).
18. L'UNRWA a poursuivi le développement de son programme d'éducation et de formation du personnel médical (voir par. 132 à 134).

Service de secours

19. Ces services comprennent la distribution de rations, la fourniture d'une aide en matière de logement aux réfugiés démunis ainsi qu'une assistance sociale. L'invasion israélienne au Liban, le 6 juin 1982, a énormément accru la nécessité des services de secours dans ce pays. En Jordanie, l'Office a continué à distribuer des rations pour le compte du Gouvernement jordanien aux personnes déplacées en 1967 qui n'étaient pas immatriculées comme réfugiés auprès de l'UNRWA. Au 30 juin 1982, on comptait 1 925 726 réfugiés immatriculés (voir par. 135 à 142).
20. En 1981, l'Office a distribué en moyenne 826 769 rations de base. En juin 1982, il avait identifié comme "cas particulièrement nécessiteux" 42 687 réfugiés ayant droit à une assistance supplémentaire. Dans sa décision 36/462 du 16 mars 1982, l'Assemblée générale a invité les gouvernements qui accordent à l'UNRWA des contributions en nature à convertir celles-ci en espèces, ce qui permettrait, une fois assurés les besoins des groupes les plus vulnérables, de dégager des fonds pour le programme d'éducation qui jouit d'une plus grande priorité (voir par. 143 à 147).
21. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les camps représente 35,11 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés auprès de l'Office. Depuis le rétablissement de la ligne de frontière entre le Sinaï et la bande de Gaza en avril 1982, les logements de 173 familles vivant dans la zone frontalière ont été démolis. Dans la bande de Gaza, il existe encore une pénurie de logements (voir par. 148 à 156).
22. L'Office est venu en aide aux réfugiés nécessiteux; il a organisé des activités préscolaires pour les jeunes enfants, des activités à l'intention des adolescents et des programmes visant à dispenser une formation aux femmes, aux adolescents sans formation professionnelle et aux handicapés (voir par. 157 à 161).

Questions relatives au personnel et à l'administration

23. Le siège de l'UNRWA est demeuré à Vienne. En avril 1982, le Corps commun d'inspection a entrepris une étude de l'organisation et du fonctionnement de l'Office. L'effectif du personnel s'est accru de 110 postes, essentiellement en raison du recrutement d'un nombre supplémentaire d'enseignants. Les préparatifs en vue de l'application des normes de classement des emplois élaborées par la CFPI pour les postes internationaux étaient presque terminés à la fin de la période considérée dans le présent rapport. Des enquêtes approfondies sur les salaires ont été menées par la CFPI au Liban et dans la République arabe syrienne et leurs conclusions ont été appliquées. Etant donné la gravité de la situation financière de l'Office, de nombreux fonctionnaires, notamment des enseignants, ont failli perdre leur emploi. Des discussions se sont poursuivies entre l'administration et le personnel au sujet d'un nouveau mémorandum d'accord devant régir les conditions de service. L'Office comptait éliminer les inégalités de traitement entre les fonctionnaires des deux sexes, mais a dû différer toute action dans ce domaine pour des raisons financières (voir par. 162 à 176).

Questions juridiques

24. Vingt-neuf fonctionnaires ont été arrêtés et détenus, sans avoir été inculpés, et l'Office a de nouveau éprouvé des difficultés à connaître les motifs de ces arrestations. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les fonctionnaires de l'UNRWA ont continué à être soumis à des interrogatoires, ce qui a perturbé le travail de l'Office. A diverses reprises, la prestation des services de l'UNRWA a été rendue difficile, notamment dans les territoires occupés. Dans la bande de Gaza, les autorités d'occupation ont cherché à imposer de nouvelles restrictions aux travaux de construction entrepris par l'Office. Les installations de l'UNRWA ont été endommagées par les combats qui ont eu lieu à Hama, en février 1982. L'UNRWA a relogé certaines familles dont les logements avaient été démolis dans la bande de Gaza dans le cadre de mesures punitives. D'importants dégâts ont été causés aux biens de l'Office au Liban par suite des combats en juin 1982. L'Office continuait de demander le règlement des réclamations présentées aux gouvernements d'Israël et de Jordanie (voir par. 177 à 190).

Opérations financières

25. En 1981, les recettes de l'Office se sont élevées à 190,9 millions de dollars, et ses dépenses à 181,5 millions de dollars. Au 30 juin 1982, les prévisions relatives aux opérations financières de l'Office pour 1982 indiquaient un déficit de l'ordre de 42 millions de dollars. L'UNRWA a commencé l'année 1982 avec un solde en espèces de 39,7 millions de dollars. Le montant du solde en espèces constitue un facteur important dans l'évaluation de l'aptitude de l'UNRWA à faire face à ses obligations jusqu'à la fin de l'année. Au 30 juin 1982, les indemnités de cessation de service dues au personnel recruté localement s'élevaient à 57,3 millions de dollars (voir par. 191 à 194).

26. Le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA a souligné à quel point il importe d'accroître au maximum les liquidités dont l'Office peut disposer librement. En mars 1982, ce point de vue a été entériné par l'Assemblée générale qui a invité les gouvernements à accorder à l'Office des contributions en espèces plutôt qu'en nature. Sur des recettes globales se chiffrant à 191,5 millions de dollars, attendues au 30 juin 1982, seuls 121 millions de dollars étaient constitués par des liquidités dont l'Office pouvait librement disposer (voir par. 195 et 196).

Budget pour 1983 et budget révisé de 1982

27. Le budget proposé pour 1983 s'élève à 271,4 millions de dollars, contre un budget révisé de 233,5 millions de dollars en 1982. Au 30 juin 1982, le déficit prévu pour 1983 était de l'ordre de 86 millions de dollars alors que le montant révisé du déficit accusé en 1982 était de 42 millions de dollars (voir par. 197 à 217).

II. EVOLUTION DE LA SITUATION DANS LA ZONE D'ACTIVITE DE L'UNRWA 1er juillet 1981-30 juin 1982

A. Liban

1. Impact de la crise financière

29. Le Gouvernement libanais, l'OLP, le personnel de l'Office et les réfugiés ont été de nouveau sérieusement préoccupés par l'éventualité de la fermeture des écoles de l'UNRWA à la fin de l'année scolaire 1981/82 et par les effets négatifs susceptibles d'en découler. Il ne faisait aucun doute pour les réfugiés que la fermeture des écoles précipiterait l'arrêt des activités de l'Office, dénouement présumé être le but d'un complot occidental visant à liquider le problème palestinien. La crise financière de l'Office était d'autant plus préoccupante que le Liban traversait une période critique et qu'avec la rapide détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, il était difficile de voir quelle autorité pourrait prendre la relève des services de l'UNRWA dans le cas de son effondrement. Aussi, la déclaration faite le 26 avril par le Commissaire général exprimant l'espoir d'être en mesure de maintenir le programme d'éducation de l'Office jusqu'à la fin de 1982, malgré les difficultés persistantes rencontrées dans l'obtention des fonds nécessaires, fut-elle accueillie avec grand soulagement.

2. Persistance des hostilités au Liban

29. Sur le plan de la sécurité, la situation au Liban est demeurée gravement préoccupante tout au long de l'année. Les opérations militaires israéliennes, les accrochages entre diverses organisations paramilitaires, les affrontements entre l'armée libanaise et la Force arabe de dissuasion, l'explosion de bombes et de voitures piégées, les assassinats politiques et les attaques dirigées contre des missions diplomatiques se sont poursuivis, tant à Beyrouth que dans le reste du pays, semant la terreur parmi la population et faisant de nombreuses victimes. Le gouvernement a été amené à créer une unité spéciale des forces de sécurité intérieures, chargée de la protection des missions diplomatiques, qui est entrée en service le 26 avril 1982.

30. La mesure d'évacuation volontaire des familles du personnel de l'Organisation des Nations Unies, qui avait été autorisée par l'ONU vers la mi-mai 1981, sur l'avis de son représentant officiel au Liban, a été levée vers la mi-septembre, avec l'amélioration relative de la situation sur le plan de la sécurité.

31. Les opérations militaires israéliennes (raids aériens et bombardements d'artillerie) durant le mois de juillet 1981 (jusqu'au cessez-le-feu du 24 juillet) ont fait plusieurs victimes parmi les réfugiés immatriculés et causé de graves dégâts aux abris des réfugiés dans les camps de Rachidiyé, Bourj el Chémali, El Buss et Ain el Hilwé, tous dans le sud du Liban. Un programme limité de secours d'urgence avait été immédiatement mis en oeuvre pour fournir des vivres, des ustensiles de cuisine et des couvertures aux familles réfugiées particulièrement démunies. Grâce à l'aide de Caritas et d'OXFAM, une somme de 92 404 dollars a été affectée par la suite à un programme destiné à aider les réfugiés à réparer ou reconstruire leurs logements et à réparer les dégâts causés aux installations de l'Office, aux voies d'accès et aux systèmes d'égoûts dans les camps.

32. Avant l'invasion israélienne du 6 juin 1982, les troubles internes, les actes de terrorisme à la bombe et les attaques israéliennes avaient fait 44 morts et 102 blessés parmi les réfugiés immatriculés durant la période couverte par le présent rapport. Au nombre des blessés figuraient notamment deux enseignants de l'UNRWA, ainsi qu'un gardien d'école.

33. Les services d'éducation, de santé et de secours de l'Office ont été affectés à des degrés divers. Le programme scolaire a été perturbé à plusieurs reprises et le programme de formation au centre de Sibline a été interrompu plus d'une fois entre la mi-février et la mi-avril, période durant laquelle des rumeurs s'étaient répandues quant à l'imminence d'une opération militaire israélienne dans le sud du Liban. Dans la région de Tyr, les services de santé ont été interrompus entre le 18 et le 24 juillet 1981. A Beyrouth, la polyclinique qui avait dû fermer ses portes à partir du 2 avril 1981 à cause d'accrochages entre diverses factions armées, a recommencé à fonctionner le 2 septembre 1981. La distribution de rations n'a souffert que de retards minimes. Dans l'ensemble, les activités de l'Office ont été maintenues sans perturbations majeures jusqu'à l'invasion israélienne en juin 1982.

34. Le 6 juin 1982, les forces de défense israéliennes envahirent le sud du Liban et progressèrent rapidement jusqu'à la banlieue sud de Beyrouth. Sur les six camps de réfugiés situés dans le sud du Liban, quatre ont été détruits ou gravement endommagés, y compris les logements des réfugiés et les installations de l'Office. Des milliers de Palestiniens ont perdu leurs foyers. A Beyrouth-Ouest, des milliers d'autres réfugiés ont été déplacés et ont trouvé à s'abriter provisoirement. Certains réfugiés palestiniens se sont enfuis vers la vallée de la Békaa, dans l'est du pays, et vers la région de Tripoli, dans le nord; quelques milliers d'autres cherchèrent refuge en Syrie. A la fin de la période considérée, des secours d'urgence et des soins médicaux avaient été prévus à leur intention. Etant donné les difficultés de communication et d'approvisionnement, ces services ont été provisoirement fournis dans le sud du Liban par le Bureau de zone de l'Office sur la rive occidentale, et dans l'est et le nord du Liban par le Bureau de zone de l'Office en Syrie sous la direction du Bureau de zone au Liban. Le Commissaire général soumettra au Secrétaire général un rapport spécial sur la situation au Liban pour la période allant du 6 juin au 31 août 1982.

3. Enquête approfondie sur la rémunération

35. D'une façon générale, les fonctionnaires recrutés localement ont été satisfaits de l'application par l'Office, à compter du 1er avril 1981, des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale, ce qui leur a permis de faire face à la forte hausse du coût de la vie.

4. Aide accordée par l'Organisation de libération de la Palestine

36. L'OLP a continué d'apporter une aide directe aux réfugiés pour leur permettre d'améliorer les locaux scolaires, la fourniture de courant électrique, l'approvisionnement en eau et les voies d'accès, en particulier dans les camps, allégeant ainsi les pressions exercées par les réfugiés sur l'Office. En novembre 1981, notamment, l'OLP a contribué pour environ 18 p. 100 (160 000 livres libanaises) des frais de construction d'une école de l'Office dans la vallée de la Békaa.

B. République arabe syrienne

1. Enquête approfondie sur la rémunération

37. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête approfondie sur les salaires, menée par la Commission de la fonction publique internationale (voir par. 84 et 85 du rapport de l'an dernier) ont été analysées et les recommandations de la CFPI mises en application. Il en est résulté une augmentation de salaires ainsi qu'une amélioration des avantages sociaux accordés aux fonctionnaires recrutés localement, avec effet rétroactif au 1er avril 1981, ce qui a eu un effet bénéfique sur les rapports entre l'administration et le personnel. Toutefois, ces améliorations ne semblent pas avoir facilité le recrutement de personnel local qualifié, particulièrement dans les lieux de travail éloignés des principaux centres urbains. Cet état de fait est dû au moins autant à l'incertitude qui règne quant à l'avenir de l'Office et à la pénurie de personnel qualifié qu'aux taux de rémunération de l'Office. Même pour les postes vacants à Damas, il s'est révélé quasiment impossible de trouver des candidats ayant à la fois les qualifications professionnelles voulues et une connaissance adéquate de la langue anglaise.

2. Impact de la crise financière

38. L'incertitude que fait planer la crise financière de l'Office sur l'avenir du personnel a continué d'affecter gravement le moral des fonctionnaires, tout particulièrement des enseignants, et a joué, sans aucun doute, un rôle important dans la démission de certains membres du personnel et dans les difficultés rencontrées pour les remplacer par des candidats qualifiés. Aussi, l'Office a-t-il été de nouveau contraint d'engager de nombreux enseignants inexpérimentés et, même, dans certains cas, de prendre à son service des enseignants n'ayant pas les titres universitaires requis.

39. La crise financière a amené l'Office à réduire à un minimum absolu les travaux d'entretien et de construction, ce qui a eu pour effet d'aggraver l'état de délabrement de ses installations. Néanmoins, la construction d'une nouvelle aile au centre de formation professionnelle de Damas, dont le financement a été assuré par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), a pu être achevée. De son côté, le Gouvernement syrien a continué d'améliorer l'infrastructure des camps de réfugiés, notamment en procédant au pavage et à l'asphaltage des voies d'accès de nombre d'entre eux et en améliorant le réseau de distribution d'eau à Khan Dannoun.

3. Soins médicaux

40. La hausse du coût des opérations chirurgicales ainsi que la limitation de l'accès aux hôpitaux publics se sont traduites par un accroissement très important des frais d'hospitalisation versés par l'Office pour le compte des réfugiés malades.

41. Le projet pilote de planification de la famille exécuté en coordination avec le Département des soins de santé maternelle et infantile et de planification de la famille relevant du Ministère de la santé, dont il a été question au paragraphe 87 du rapport de l'an dernier, a été mené à bien. Il sera étendu à d'autres centres de santé de l'Office dans cette zone d'activité.

4. Impact des tensions politiques locales sur les activités de l'UNRWA

42. L'état des relations entre la Syrie et ses voisins a peu affecté les activités de l'Office, il a fallu seulement plus de temps pour obtenir des visas pour les fonctionnaires se rendant en mission en Jordanie. De même, les événements qui se sont produits en Syrie même n'ont eu directement que peu ou pas d'effet sur les activités de l'Office, sauf que les combats qui ont éclaté dans la ville de Hama ont limité la liberté de mouvement et causé de graves dégâts aux locaux loués par l'Office pour servir de bureaux et de centre de distribution et d'alimentation d'appoint. Toutefois, le programme d'alimentation d'appoint a dû être interrompu.

43. L'activité du port de Beyrouth ayant été réduite, il a fallu dérouter les cargaisons vers les ports de Lattakié et de Tartous, ce qui a continué d'affecter les services d'approvisionnement dans cette zone.

44. En juin 1982, le Bureau de zone en Syrie s'est vu confier la lourde tâche de fournir des secours à des milliers de réfugiés de Palestine qui avaient cherché refuge dans l'est et le sud du Liban, ainsi que dans la région de Damas.

5. Assistance aux réfugiés nécessiteux

45. Les discussions entamées avec le gouvernement, dont il a été question au paragraphe 86 du rapport de l'an dernier, n'ont pas abouti à un accord sur la fourniture d'une assistance supplémentaire aux réfugiés particulièrement nécessiteux.

C. Jordanie

1. Impact de la menace pesant sur le programme scolaire

46. La possibilité que le déficit budgétaire puisse forcer l'Office à renoncer à la responsabilité de son programme d'enseignement général, dont bénéficient environ 135 000 enfants en Jordanie, et à licencier quelque 3 700 enseignants a été un sujet de grave préoccupation jusqu'à la fin d'avril 1982, et a affecté les relations avec le Gouvernement jordanien, les réfugiés et le personnel même de l'Office.

47. Le Gouvernement jordanien, en sa qualité à la fois de gouvernement de pays d'accueil et de membre de la Commission consultative de l'UNRWA, a été constamment tenu au courant des difficultés financières de l'Office. Le Commissaire général a été reçu par S. M. le roi Hussein et a eu plusieurs entretiens avec le Ministre des affaires étrangères et le Ministre chargé des affaires des territoires occupés pour examiner avec eux les problèmes financiers de l'Office et les moyens de les surmonter.

48. Les nouvelles pessimistes sur la situation financière de l'Office ont eu un profond effet sur le moral du personnel et ont entraîné, notamment, un accroissement considérable du nombre des démissions parmi les enseignants. Autre facteur qui a contribué à abaisser le moral des fonctionnaires : l'absence de tout ajustement des indemnités de cherté de vie. Le pouvoir d'achat des salaires a considérablement diminué depuis janvier 1975; toutefois, rien n'indique que les niveaux de salaires

de l'UNRWA sont sensiblement inférieurs à ceux des autres salariés locaux. Des consultations concernant une enquête globale sur les salaires sont en cours entre l'administration et les syndicats en Jordanie.

2. Assistance aux réfugiés nécessiteux

49. Il s'est révélé impossible de vaincre l'opposition des réfugiés et du gouvernement aux mesures envisagées par l'Office pour donner la priorité, dans ses programmes de secours, aux réfugiés particulièrement nécessiteux. La raison de cette opposition réside dans la crainte éprouvée par les réfugiés de voir cette politique aboutir à une réduction de l'assistance générale accordée par l'Office aux réfugiés dans leur ensemble. Toutefois, compte tenu de l'insuffisance des fonds dont il dispose, l'Office estime qu'il n'a pas d'autre solution que de concentrer ses ressources sur ses programmes d'éducation et de santé et de veiller à ce que les secours aillent aux réfugiés nécessiteux, reconnus comme tels. Sur les 740 000 réfugiés immatriculés en Jordanie, on compte environ 12 000 personnes démunies qui reçoivent des secours, principalement sous forme de rations supplémentaires et de soins médicaux, qui sont admises, en priorité, dans les centres de formation de l'Office et qui bénéficient de quelques avantages mineurs.

3. Soins médicaux

50. Le 1er juillet 1981, l'Office a mis en application un plan de remboursement limité des frais de traitement dans les hôpitaux publics en faveur des réfugiés malades économiquement faibles. Ce plan vient se substituer à un accord conclu précédemment avec le gouvernement, aux termes duquel les réfugiés malades avaient droit, sous certaines conditions, à des services gratuits dans les hôpitaux publics contre le paiement par l'UNRWA d'une somme forfaitaire annuelle. Le plan actuel, qui favorise principalement les réfugiés démunis, n'a pas été généralement bien accueilli par les réfugiés et le Gouvernement jordanien.

51. Une épidémie de choléra s'est déclarée en Jordanie durant la période allant de juillet à septembre 1981. Bien que toutes les mesures possibles de précaution et de prévention aient été prises par le gouvernement et par l'UNRWA, 64 cas ont été signalés parmi les habitants des camps.

4. Réaction à l'invasion israélienne du sud du Liban

52. Dans le but de conserver des stocks de denrées alimentaires pour le programme de secours d'urgence au Liban, l'Office a suspendu en juin 1982 la distribution de rations de base en Jordanie (comme en Syrie). Cette mesure a été approuvée par les notables de la communauté de réfugiés en Jordanie. Le personnel de l'UNRWA en Jordanie, en Syrie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza a décidé de renoncer à une journée de salaire pour venir en aide aux réfugiés palestiniens au Liban, victimes de l'invasion israélienne.

D. Rive occidentale

1. Questions relatives au personnel

53. A la suite de l'application des recommandations contenues dans le rapport présenté en 1980 par la Commission de la fonction publique internationale au sujet de l'enquête globale sur les conditions d'emploi sur la rive occidentale, et dans la bande de Gaza, il avait été convenu que les sept points encore en suspens seraient réglés, dans la mesure du possible, par l'administration de l'Office, en consultation avec le personnel. Les consultations ont débouché en novembre 1981 sur un règlement d'ensemble prenant effet le 1er décembre 1981. Il convient de noter que le personnel est payé en dinars jordaniens.

2. Questions juridiques

54. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, de nombreux fonctionnaires de l'Office ont été convoqués par les autorités d'occupation pendant (et après) les heures de travail et, dans de nombreux cas, ont été renvoyés sans avoir été interrogés. Les discussions se sont poursuivies avec les autorités afin que l'Office soit informé plus rapidement et de façon plus complète sur les raisons de l'arrestation de ses fonctionnaires, en particulier de ceux qui sont traduits en justice. C'est là un problème auquel l'UNRWA doit faire face en Jordanie et en République arabe syrienne, aussi bien que dans les territoires occupés.

55. Il a été possible d'alléger les restrictions imposées par les autorités israéliennes aux déplacements, dans l'exercice de leurs fonctions, de certains fonctionnaires de l'Office sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Deux fonctionnaires du siège (à Amman) qui n'étaient pas autorisés auparavant à se rendre dans les territoires occupés, peuvent à présent le faire.

3. Sécurité

56. Sur la rive occidentale, des troubles graves ont éclaté durant les mois de novembre et décembre 1981 et à partir du mois de mars 1982, suscités par la réaction de la population à diverses mesures et décisions prises par les autorités d'occupation. Dans de nombreux cas, ces mesures ont provoqué des grèves sur l'ensemble de la rive occidentale et donné lieu à l'imposition de couvre-feu dans certains camps et villages, pour des périodes plus ou moins longues, et à des restrictions quant au déplacement des habitants de certaines localités. Au cours des manifestations, des pierres ont été lancées, des pneus brûlés et des barrages établis sur les routes, ce qui a entraîné des interventions militaires. La plupart de ces événements ont affecté les activités de l'Office au point que le taux de fréquentation des écoles et centres de formation de l'Office, durant ces périodes, a varié entre zéro et 100 p. 100. Certains fonctionnaires ont éprouvé parfois des difficultés à se rendre à leur lieu de travail, mais l'ont fait chaque fois que cela leur était possible, encourageant ainsi les élèves, les stagiaires et les malades à se rendre dans les installations de l'Office. Malgré cela, les trois centres de formation et la plupart des écoles de l'Office ont perdu de nombreuses heures de cours. L'année scolaire 1980/81 a dû être prolongée pour rattraper le temps perdu durant cette année et des plans ont été établis en vue de compenser toutes nouvelles périodes de cours perdues en 1981/82.

57. Durant les périodes de couvre-feu imposées dans les camps, les efforts déployés par l'Office, peu après l'imposition de ces mesures, pour maintenir les services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, l'enlèvement des ordures et dans certains cas, la préparation de repas dans les centres d'alimentation d'appoint et la fourniture de soins médicaux dans les centres de santé, ont été couronnés de succès.

58. A plus d'une reprise, des militaires ont pénétré dans deux centres de formation en vue d'identifier et d'arrêter les personnes présumées avoir pris part à des incidents, mais ont quitté les lieux peu après. Au mois de décembre, dans un centre, 246 stagiaires féminines et six membres du personnel ont été arrêtés mais ont été tous relâchés la nuit même, à l'exception d'un fonctionnaire. Par la suite, 20 de ces stagiaires ont été jugées et condamnées à des amendes ou à des peines avec sursis.

59. Sur ordre des autorités, les centres d'activités de jeunes sont fermés depuis le 13 décembre dans le camp de Kalandia, depuis le 16 avril dans le camp de Dheiché, depuis le 21 mai dans celui de Balata et depuis le 24 juin dans ceux d'Arroub et de Fawwar.

60. Des négociations étaient en cours avec les autorités au sujet de la reconstruction des abris de trois familles dans les camps de Balata et de Dheiché, qui avaient été démolis dans le cadre de mesures punitives en 1980. Au cours de la période considérée, aucune démolition d'abris, à titre punitif, n'a été signalée.

4. Amélioration des camps

61. Les réfugiés résidant dans les camps ont continué à faire preuve de beaucoup d'initiative dans l'exécution de projets destinés à améliorer leur environnement, notamment en matière d'approvisionnement en eau, de construction de routes et de voies d'accès ainsi que d'égouts. Soixante-dix-sept projets, exécutés par les réfugiés eux-mêmes, ont été achevés; leur coût total s'est élevé à 189 950 dollars, dont 14 190 dollars ont été fournis par l'Office, le reste étant assuré par les réfugiés, 4 730 m² de voies d'accès ont été bétonnés; 1 337 m de caniveaux ont été posés dans le cadre d'un programme d'auto-assistance destiné à améliorer l'assainissement du milieu et 475 m de canalisations ont été posés par l'Office, pour un coût total de 54 045 dollars (dont 29 506 dollars ont été financés par les réfugiés). Les réfugiés s'intéressent de plus en plus aux activités à caractère social. D'importants travaux de construction ont été réalisés pour améliorer les centres d'activités de jeunes et, dans le cadre de projets d'auto-assistance, un nouveau centre a été construit dans le camp de Choufat et celui du camp de Far'a a été agrandi. Deux autres centres étaient en cours de construction à Arroub et Hour Chams.

5. Santé

62. Au cours de l'été 1981, deux réfugiés (sur un total de sept personnes atteintes sur la rive occidentale) ont été traités pour le choléra; un réfugié a succombé à la maladie. Une épidémie de rougeole a été signalée à la fin de décembre 1981, atteignant son point culminant en janvier pour décliner par la suite.

6. Effets de la crise financière

63. Sur la rive occidentale, comme dans les quatre autres zones d'activité, le gel des dépenses non renouvelables, sauf en ce qui concerne les besoins les plus urgents, a interrompu la réalisation de nombreux projets. Les travaux d'entretien ont été moins importants et la construction de nouveaux locaux pour remplacer les écoles et centres de santé inadéquats a été ajournée.

7. Projets de construction

64. Le Bureau de zone a achevé la réalisation de plusieurs projets de construction représentant une dépense globale de 620 237 dollars. Certains de ces projets, à savoir la construction de l'école de filles d'Aïda, l'agrandissement du centre de formation professionnelle de Kalandia, la construction d'une bibliothèque centrale à Kalandia et l'agrandissement de l'hôpital de Kalkilia, avaient été entrepris avant juillet 1981.

65. Vingt-sept abris, occupés par des familles particulièrement nécessiteuses, ont été réparés ou reconstruits, pour un coût de 9 993 dollars. Les occupants de ces abris n'avaient pas les moyens de financer eux-mêmes ces travaux.

8. Aide aux personnes handicapées

66. Le Bureau de zone a accordé une attention spéciale aux réfugiés handicapés durant l'Année internationale des personnes handicapées. Des comités ont été créés pour identifier les personnes handicapées et examiner les moyens d'améliorer leur situation. De nombreux séminaires ont eu lieu et, parmi les mesures pratiques qui ont été prises, figurent la fourniture de fauteuils roulants et de béquilles, de jouets et de jeux conçus pour les handicapés et l'organisation de pique-niques pour des groupes d'handicapés. Par ailleurs, des efforts ont été déployés en vue d'améliorer les installations pour le bien-être des handicapés vivant dans les camps.

E. Bande de Gaza

1. Situation sur le plan de la sécurité

67. Cette année a été beaucoup plus difficile que la précédente, bien qu'au début, la vie dans les camps ait été relativement calme. Durant la première quinzaine de décembre 1981, les activités de l'Office ont été perturbées, notamment dans les écoles et le centre de formation professionnelle, par suite des troubles qui avaient éclaté partout dans la bande de Gaza. L'UNRWA a fait de gros efforts pour garder ses écoles ouvertes; mais ces efforts ont été souvent contrecarrés par les agissements de bandes de jeunes sillonnant les rues et lançant des pierres sur les toitures et les fenêtres des écoles pour effrayer les enfants et les amener ainsi à quitter l'école. La situation s'est encore aggravée quand un élève de Rafah a été tué dans un accrochage avec l'armée israélienne, ce qui a entraîné l'imposition d'un couvre-feu pendant trois jours.

68. La tension s'est prolongée en 1982, principalement à Rafah, où le couvre-feu a été décrété pendant quatre jours au mois de janvier à la suite de manifestations. En février, l'activité scolaire a été perturbée pendant plusieurs jours par des manifestations à Jabalia et Rafah. Il y a eu une recrudescence des troubles en

mars et avril. Durant le mois de mars, l'activité des écoles a été maintes fois interrompue, les municipalités se sont mises en grève, des grenades ont été lancées à Gaza, des couvre-feu ont été imposés dans certaines régions et deux écoliers ont été tués par balles. La situation a empiré au mois d'avril, notamment après l'attentat du 11 avril au Dôme du rocher. Venant se greffer sur une situation déjà tendue, cet incident a déclenché un peu partout des manifestations d'une ampleur inconnue jusqu'ici dans la bande de Gaza et au cours desquelles de violents affrontements se sont parfois produits entre des centaines de manifestants de tous âges et les forces de sécurité israéliennes. Ces manifestations ont été particulièrement violentes à Jabalia, Nousseirat et Khan Younès, entraînant la mort de trois écoliers et faisant de nombreux blessés. Egalement, durant le mois d'avril, des grenades ont été encore lancées à Gaza et des couvre-feu ont été imposés pendant des périodes allant de deux à dix jours dans diverses régions du territoire et dans certains camps. A un moment donné, près des trois quarts des habitants des camps étaient soumis au couvre-feu.

69. Dans ces régions, les services de l'Office ont été sérieusement affectés, notamment l'activité des écoles, des centres de santé, d'alimentation d'appoint, de distribution de rations ainsi que l'enlèvement des ordures. Toutefois, bien que non sans mal, l'Office a réussi à approvisionner en eau la plupart des camps soumis au couvre-feu, à fournir les services de santé essentiels (par exemple les services de maternité) et à assurer le transport par ambulance des cas d'urgence. Dans un ou deux cas, il a pu également assurer l'enlèvement des ordures.

2. Relations avec les autorités israéliennes d'occupation

70. A la suite de la démolition punitive d'abris en mai et juin 1981, qui a affecté 76 réfugiés, l'Office a décidé de les reloger. Des abris de type standard ont été construits ailleurs dans le camp et les familles en question y ont emménagé au début du mois de décembre.

71. Les autorités d'occupation installent un nouveau réseau de distribution d'eau dans les camps de Nousseirat, Maghazi et Boureij. Un accord a été conclu en mai 1982 entre les autorités et l'UNRWA, aux termes duquel l'Office a contribué pour 31 500 dollars aux frais de raccordement, sur le réseau en question, de ses propres installations et des abris des réfugiés particulièrement nécessiteux.

72. En décembre 1981, l'Office a été informé par les autorités, qu'en vertu de l'arrêté No 654 des FDI de juillet 1980, modifiant l'ordonnance sur l'éducation du gouvernement du mandat sur la Palestine en date du 2 janvier 1933, il lui faudra dorénavant obtenir des permis pour toutes ses constructions d'écoles, y compris l'agrandissement et les modifications devant être apportés aux écoles déjà existantes. Auparavant, au début de 1981, le gouvernement militaire avait adressé une requête demandant que tous les travaux de construction entrepris par l'UNRWA à l'extérieur des camps devraient être coordonnés avec lui. Conformément à cela, l'Office lui a fourni en avril 1981 les détails concernant une école qu'il désirait construire. En l'absence de tout avis contraire, l'Office a commencé à établir les plans et les contrats de location nécessaires et il a conclu un contrat d'une valeur de plus de 160 000 dollars. Les travaux de construction ont débuté le 9 février 1982. Les autorités ont ordonné l'arrêt des travaux le jour même et temporairement mis en détention l'entrepreneur. L'Office a protesté auprès de

L'Administration civile et du Ministère des affaires étrangères. Plus de deux mois plus tard, les autorités ont fait savoir qu'elles avaient décidé d'achever, dans cette même région, la construction d'un immeuble devant servir d'école publique mais qui pourrait également accueillir les enfants réfugiés vivant dans le voisinage.

73. En avril 1982, les autorités ont invoqué la loi No 4/1960 promulguée par l'Administration égyptienne de la bande de Gaza pour appuyer leur exigence selon laquelle l'Office devait obtenir une autorisation avant d'entreprendre tous travaux de construction dans les camps. Toutefois, la note interprétative accompagnant cette loi précisait que celle-ci avait été rendue nécessaire par les contraventions commises individuellement par des réfugiés et qu'elle avait été énoncée à leur encontre et ne visait pas l'UNRWA. De plus, en pratique, cette loi n'avait jamais été appliquée à l'Office. Les autorités ont été, par conséquent, notifiées que l'Office désirait poursuivre sans entraves, ses travaux, tels que la construction de nouvelles salles de classe.

74. Le 23 mai 1982, les autorités ont empêché la poursuite d'un autre projet destiné cette fois-ci aux réfugiés handicapés, vivant dans le camp de Khan-Younès, qui avait fait l'objet d'un contrat d'une valeur de 50 000 dollars. Cette mesure a été prise bien que le projet eût été coordonné de façon détaillée, bien auparavant, avec le gouvernement militaire qui, après presque une année de discussions, a finalement informé l'Office qu'il pouvait reprendre ses travaux et construire le centre sans avoir à en référer de nouveau aux autorités.

3. Retrait du Sinaï

75. A la suite de l'application de l'accord de paix conclu entre l'Égypte et Israël et du retrait israélien du Sinaï en avril 1982, plusieurs milliers de réfugiés immatriculés sont demeurés du côté égyptien de la frontière, se trouvant ainsi privés des services de l'UNRWA. Le problème le plus important a été celui du projet immobilier "Canada" (projet entrepris par le Gouvernement israélien et réalisé sur un terrain précédemment occupé par un contingent canadien de la FUNU) : plus de 4 500 réfugiés, logés dans le cadre de ce projet, ont été privés des services du centre de santé de l'Office, du centre d'alimentation d'appoint, du centre de jeunes, des centres d'activités préscolaires et féminines et du centre de couture. Fait le plus important peut-être, plus d'un millier d'enfants n'ont pu se rendre dans leurs écoles primaires élémentaires et primaires supérieures, bien que des dispositions spéciales aient été prises pour qu'ils puissent continuer à suivre leurs cours, en utilisant les locaux d'une ancienne école publique et pour que certains élèves traversent la frontière afin de passer leurs examens finaux. Le passage de la nouvelle frontière étant limité à quelques cas exceptionnels, les 50 fonctionnaires de l'Office vivant dans ce projet immobilier n'ont pas pu se rendre à leur lieu de travail. A la fin de la période couverte par le présent rapport, des efforts étaient en cours pour essayer de trouver provisoirement le moyen d'assurer les services essentiels.

4. Améliorations

76. L'UNRWA a de nouveau reçu des contributions spéciales pour améliorer les conditions des réfugiés vivant dans la bande de Gaza, où la densité de la population est très forte. Trois nouveaux centres d'activités de jeunes ont été construits ainsi que six bibliothèques scolaires. un immeuble qui servait précédemment d'hôpital anti-tuberculeux à Boureij a été transformé en école. Les routes ont été améliorées. des voies d'accès et des canalisations ont été construites dans le cadre d'un projet d'auto-assistance, auquel ont participé les réfugiés. En outre, au cours de la période considérée, d'autres vieilles casernes délabrées ont été remplacées par 214 abris; la construction de deux salles de classe à usages multiples a été presque achevée et un nouveau centre de santé a été mis en chantier.

5. Santé

77. Dans la bande de Gaza, une épidémie de choléra s'est déclarée entre août et novembre 1981 et 161 cas ont été signalés, dont 88 parmi la population locale et les 73 autres parmi les réfugiés. La fréquence de cette maladie a été de 40,7 pour 100 000 si l'on considère ensemble les réfugiés et les habitants des villes et des villages, mais elle n'a été que de 28,3 pour 100 000 si l'on ne considère que les habitants des camps de réfugiés.

78. Une étude menée durant trois ans pour connaître les effets de l'utilisation massive de l'administration par voie orale de solutions salées, formule dont l'utilisation dans les pays en voie de développement a été recommandée par l'OMS, a été achevée à la fin de 1981.

6. Logement

79. Trois cent cinquante-huit familles comptant 2 183 personnes ont quitté les camps pour s'installer dans des projets immobiliers relevant du gouvernement. Nombre d'entre elles étaient des familles de réfugiés dont les abris avaient été démolis pour créer une zone de sécurité à la nouvelle frontière de Rafah et qui s'étaient installés sur des parcelles de terrain situées dans un ensemble d'habitations voisin.

7. Approvisionnement et transport

80. Quelque 18 tonnes de manuels scolaires prescrits pour être utilisés dans les écoles de l'UNRWA, dans la bande de Gaza, et conformes au programme d'enseignement égyptien, ont été reçues du Caire via le poste frontière de Hoet Sinaï. Un nouvel atelier est entré en service en mars 1982 pour assurer la révision des gros véhicules de l'Office dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE 1er juillet 1981 - 30 juin 1982

A. Services d'éducation et de formation

81. En vertu d'un accord conclu entre l'UNRWA et l'Unesco, celle-ci est responsable des aspects techniques du programme d'enseignement qui a compris en 1981/82 l'enseignement général, dispensé aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur (secondaire inférieur) dans les écoles de l'UNRWA, la formation professionnelle et la formation pédagogique dans les centres de l'Office, et un programme de bourses universitaires. Nombre d'enfants réfugiés ont poursuivi leurs études jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou publics des pays d'accueil. En 1981, les dépenses relatives à l'enseignement général et professionnel se sont élevées à 104,5 millions de dollars, soit soit 57,8 p. 100 des dépenses totales de l'Office.

82. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire (par. 159), des activités pour la jeunesse et une formation artisanale à l'intention des adultes (par. 161), ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical (par. 132 à 134).

83. La crise qui a menacé le programme d'éducation en 1981 et 1982 par suite de l'insuffisance des recettes prévues pour couvrir le coût de l'ensemble du système scolaire jusqu'à la fin de 1981 ou de 1982 est décrite dans la préface (par. 8) et aux paragraphes 28, 38, 46, 47 et 192.

1. Enseignement général

84. En 1981/82, comme les années précédentes, la principale activité de l'Office a été l'enseignement général. En octobre 1981, 338 386 élèves au total, soit 2 967 de plus qu'en 1980/1981, étaient inscrits dans les 645 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA, au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 9 816. On sait que 88 602 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans les établissements privés ou publics des niveaux primaire élémentaire et secondaire, dans ces mêmes zones d'activité et qu'environ 45 750 enfants ne remplissant pas les conditions requises, fréquentaient les écoles de l'Office (voir note a/ du tableau 3 de l'annexe I). Dans chaque zone, le corps enseignant est placé sous la direction d'un responsable de l'enseignement, recruté sur place par l'UNRWA et relevant, pour les questions professionnelles, du Directeur de l'enseignement et des spécialistes du Département de l'enseignement du siège de l'Office.

85. L'utilisation dans les écoles du système des classes alternées a continué de poser un problème. néanmoins, il a fallu y avoir recours en 1981/82 dans 479 écoles (soit 74,3 p. 100 du total), en raison de l'accroissement naturel des effectifs scolaires et du fait que l'Office ne dispose pas des fonds nécessaires pour construire le nombre voulu d'écoles. Dans les établissements primaires élémentaires, en Jordanie et en République arabe syrienne, le système des classes alternées a été appliqué respectivement à 95,3 et 93,5 p. 100 des élèves. Ce n'est que grâce à ce système et à la construction de quelques nouvelles salles de classe qu'on a pu admettre dans les écoles tous les enfants d'âge scolaire. D'une façon générale, le manque de fonds pour les dépenses d'équipement a limité la construction d'écoles au minimum nécessaire pour éviter l'utilisation des salles par trois groupes d'élèves

successifs et remplacer les locaux scolaires particulièrement insatisfaisants. En 1981/82, dans l'ensemble des zones d'activité, on a achevé la construction de 19 salles de classe de type "préfabriqué", de 75 salles de classe et bureaux de type standard et de huit salles de classe spécialisées, tandis que 66 salles de classe et bureaux de type standard et trois salles de classe spécialisées étaient en construction. En outre, dans le cadre de projets exécutés par la communauté, 16 salles de classe et huit salles de classe spécialisées ont été construites et deux autres salles spécialisées étaient en construction.

86. Au Liban, alors que les écoles dans la plupart des régions ont commencé la nouvelle année scolaire, comme prévu, le 14 septembre, les écoles de Beyrouth et de Damour (au sud de Beyrouth) ont ouvert leurs portes le 1er septembre en vue d'achever le programme de 1980/81 qui avait été interrompu à la suite d'accrochages armés dans la région entre mars et juin 1981 (voir par. 118 du rapport de l'an dernier). Bien qu'occasionnellement des actes de violence aient éclaté dans diverses régions du pays, entre le début de l'année scolaire et la mi-avril, seule l'activité des écoles situées à proximité immédiate des zones de combats a été affectée et cela uniquement pendant quelques jours à chaque fois. Néanmoins, le programme d'éducation a connu d'importantes interruptions pendant la deuxième quinzaine d'avril et durant le mois de mai, principalement par suite des raids aériens et de leurs conséquences. Au début du mois de juin, Beyrouth a été soumis à un raid israélien de grande envergure, suivi, presque immédiatement, d'une invasion israélienne au Liban; toutes les écoles du pays ont fermé leurs portes pendant ce mois qui devait clôturer l'année scolaire. Le nombre total des élèves réfugiés inscrits dans les écoles de l'Office au Liban s'est élevé à 36 860, dont 26 251 dans les écoles primaires élémentaires et 10 609 dans les écoles primaires supérieures. Sur les 87 écoles, qui comprennent 743 classes primaires élémentaires et 310 classes primaires supérieures, avec un personnel enseignant de 1 261 au total, 48 écoles, représentant 518 classes, ont appliqué le système des classes alternées. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA au Liban s'est élevé à 195, tous approuvés par l'Unesco, à l'exception d'un seul.

87. Dans la République arabe syrienne, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 26 septembre et les cours se sont déroulés de façon satisfaisante, sauf dans quatre écoles, dans la région de Hama, qui n'ont pas pu fonctionner entre le 6 février et le 13 mars, à cause des combats dans la région. Au total, 47 724 élèves ont fréquenté les 65 écoles primaires élémentaires et les 46 écoles primaires supérieures, comprenant 1 199 classes, desservies par 1 422 enseignants. Quatre-vingt-quatorze de ces écoles, groupant 1 065 classes et fréquentées par 42 869 élèves, ont appliqué le système des classes alternées. Sur les 115 manuels actuellement prescrits, 71 ont été approuvés par l'Unesco.

88. En Jordanie, les 208 écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 22 août et les cours se sont déroulés normalement tout au long de l'année. L'effectif total des élèves s'est élevé à 135 224 dans les cycles primaire élémentaire et primaire supérieur, qui comprennent 3 326 classes desservies par 3 760 enseignants. Le système des classes alternées a été appliqué dans 194 écoles comptant 3 129 classes et 127 877 élèves. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA en Jordanie s'est élevé à 111, dont 79 ont été approuvés par l'Unesco.

89. Sur la rive occidentale, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 1er septembre 1981 et les cours se sont déroulés normalement jusqu'au mois de novembre, quand des troubles et des manifestations de grande ampleur se sont produits et se sont poursuivis pendant le restant de l'année scolaire, affectant gravement l'activité des écoles. Le nombre total d'élèves inscrits dans les 99 écoles de l'UNRWA, situées sur la rive occidentale, s'est élevé à 39 417, répartis dans 785 classes du primaire élémentaire et 317 du primaire supérieur, le nombre d'enseignants étant de 1 265. Le système des classes alternées a été appliqué dans 55 écoles, ce qui a affecté 582 classes et 22 104 élèves. Les 111 manuels prescrits pour la Jordanie le sont également pour la rive occidentale. Les autorités israéliennes d'occupation ont refusé d'autoriser l'importation de 11 des 79 manuels approuvés par l'Unesco.

90. Dans la bande de Gaza les écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes le 1er septembre et les cours se sont déroulés normalement jusqu'en décembre, quand l'activité de la plupart des écoles et des centres préscolaires a été interrompue parfois jusqu'à 14 jours par des manifestations organisées pour appuyer une grève des médecins et des pharmaciens locaux qui protestaient contre certaines mesures introduites par les autorités d'occupation dans la bande de Gaza. En 1982, comme cela s'était produit sur la rive occidentale, des manifestations organisées pour diverses raisons par la communauté palestinienne se sont amplifiées au cours des mois de mars, d'avril et de mai, entraînant de sérieuses interruptions dans l'activité des écoles de l'Office. Au total, les effectifs scolaires se sont élevés à 79 161 élèves, répartis dans 140 écoles groupant 1 254 classes du primaire élémentaire et 460 classes du primaire supérieur, l'enseignement étant assuré par 2 108 maîtres. Le système des classes alternées a été appliqué dans 38 écoles, affectant 1 044 classes et 43 703 élèves. Le nombre total des manuels prescrits par le Ministère égyptien de l'éducation était de 117, dont 72 ont été approuvés par l'Unesco. Sur ce total, les autorités israéliennes ont permis l'importation de 61 manuels, l'ont refusée pour 10 et procèdent encore à l'examen d'un autre.

2. Formation professionnelle et technique

91. Le nombre de places mises à la disposition des réfugiés de Palestine dans les cours de formation professionnelle et technique donnés dans les centres de formation de l'UNRWA a de nouveau augmenté, le nombre total de places s'élevant à 3 868. Cet accroissement net de 202 places a été rendu possible principalement grâce à une généreuse contribution du Fonds de l'OPEP et a été réalisé en étendant l'application du système des classes alternées au centre de formation professionnelle de Damas, au centre de formation professionnelle de Wadi Sir (Jordanie) et au centre de formation professionnelle de Gaza, par la création de nouvelles sections qui viennent s'ajouter aux cours existants, et par l'introduction d'un nouveau cours de réparateur de carrosserie/auto au centre de formation professionnelle de Kalandia (rive occidentale), de deux nouveaux cours (réparateur carrosserie/auto et réfrigération/conditionnement d'air) au centre de Damas, d'un nouveau cours (électricien/auto) au centre de Gaza et d'une nouvelle classe de techniques commerciales et administratives au centre de formation de Sibline (Liban). La capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA en 1981/82 est exposée en détail pour chaque groupe de métier, centre et sexe au tableau 5 de l'annexe 1. En outre, l'Office a subventionné la formation professionnelle de 45 réfugiés dans des établissements privés.

92. Quatre des sept centres de formation professionnelle ont fonctionné normalement en 1981/82. Toutefois deux des centres de la rive occidentale et celui de Gaza ont été affectés par des troubles tels que des manifestations de protestation et des grèves, dont les effets ont été plus sérieux sur la rive occidentale.

93. Les possibilités d'emploi des diplômés sortant des centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA continuent d'être excellentes; ainsi, 1 441 des diplômés (soit 88,2 p. 100) des centres de formation de l'Office en 1980/81 ont trouvé du travail. Les demandes d'admission dans les centres de formation de l'Office émanant de réfugiés de Palestine, ayant droit à cette forme d'assistance, augmentent chaque année; mais moins de 20 p. 100 des candidats (environ 1 900) peuvent être acceptés à cause du nombre limité des places. Il est évident qu'une importante expansion de ce programme est amplement justifiée, mais, compte tenu de la situation financière actuelle de l'Office, seule une expansion réduite est possible.

3. Formation pédagogique

94. Le programme de formation pédagogique vise principalement à former des enseignants qualifiés pour les écoles de l'Office. Les sections de formation pédagogique des centres de l'UNRWA acceptent les candidats, réfugiés de Palestine, qui ont terminé avec succès douze années de scolarité et leur dispensent, durant deux ans, une formation professionnelle qui leur permet d'enseigner dans le primaire élémentaire. Les diplômés de ces centres sont recrutés en priorité par l'Office. Si un nombre supplémentaire d'enseignants est requis, l'Office s'adresse alors aux diplômés d'université ou à ceux qui ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires. Comme ces derniers ne possèdent pas en général les qualifications professionnelles voulues, l'Office organise à leur intention des cours de formation pédagogique en cours d'emploi, dispensés par l'Institut pédagogique, qui fait partie de la Division de la formation pédagogique et de l'enseignement supérieur.

95. En 1981/82, l'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi dans ses quatre centres : un à Amman, deux à Ramallah (rive occidentale), et un à Sibliine (Liban). Le nombre total d'étudiants inscrits s'est élevé à 1 323, dont 684 jeunes gens et 639 jeunes filles (voir détails au tableau 4 de l'annexe I). L'activité du centre d'Amman au cours de l'année a été satisfaisante mais la formation pédagogique dans les centres de la rive occidentale et au Liban (voir détails aux par. 44, 67 et 69) a été gravement perturbée par la situation politique dans la région.

96. Vers la fin de 1981, le Ministère de l'éducation en Jordanie a promulgué un nouveau plan d'études qui est actuellement adopté dans les centres de formation pédagogique de l'Office à Amman et à Ramallah. A la fin de l'année scolaire 1981/82, les stagiaires de deuxième année du centre d'Amman se présenteront à l'examen général de fin d'études qui est organisé, pour la deuxième fois, par les autorités jordaniennes. Sur les 272 stagiaires de deuxième année du centre d'Amman qui se sont présentés pour la première fois à cet examen général de fin d'études dont les épreuves avaient eu lieu en juillet 1981, 244 l'ont passé avec succès, ce qui correspond à un pourcentage de réussite de 89,7, soit le pourcentage le plus élevé qui ait été obtenu par un établissement d'enseignement en Jordanie.

97. A la fin de l'année scolaire 1980/81, 635 stagiaires (299 jeunes gens et 336 jeunes filles) ont obtenu leur diplôme des centres de formation pédagogique avant l'emploi. Au 30 juin 1982, 244 d'entre eux étaient employés dans les écoles de l'UNRWA, alors que 179 autres ont trouvé un emploi ailleurs, ce qui porte à 66,6 p. 100 la proportion des diplômés de 1981 ayant trouvé du travail.

98. En coordination avec l'Institut pédagogique, les deux centres de recherche pédagogique créés en 1974 en Jordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que le centre et les unités créés sur la rive occidentale, au Liban et en Syrie, en 1980/81, ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement fourni par les écoles de l'UNRWA dans leurs zones respectives. Quatorze cadres supérieurs palestiniens de l'enseignement ont reçu des bourses d'études à l'étranger, en vue d'améliorer leur qualification professionnelle; huit de ces bourses ont été accordées par l'Unesco, deux par l'UNRWA, trois par des gouvernements et une par une organisation bénévole.

4. Bourses d'études supérieures

99. Pendant l'année scolaire 1981/82, l'UNRWA a accordé 351 bourses d'études supérieures à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes; sur ce chiffre, 280 étaient des renouvellements et 71 de nouvelles bourses (voir tableau 5 de l'annexe I). Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée des études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et promus à une classe supérieure.

100. Dans sa résolution 36/146 H du 12 février 1982, l'Assemblée générale a, entre autres, fait appel à tous les Etats Membres et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils accordent des allocations spéciales, des bourses d'études et des subventions aux réfugiés de Palestine et prié l'Office de les centraliser, d'en assurer la garde et de les octroyer. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée (A/37/427) rendra compte en détail des résultats de cet appel.

R. Services de santé

101. L'Office a dispensé aux réfugiés de Palestine y ayant droit des services de médecine préventive et curative dans ses 100 centres de santé et, par le biais d'accords spéciaux, dans 20 centres relevant des pouvoirs publics et appartenant à des institutions bénévoles. L'Office a également subventionné d'autres services médicaux dans des centres de santé publics, universitaires ou privés.

102. L'invasion israélienne au Liban, qui a commencé au début de juin, a entraîné la destruction de camps de réfugiés et d'installations de l'UNRWA et perturbé totalement l'activité des services de santé et d'alimentation d'appoint, particulièrement dans le sud du pays et dans les alentours de Beyrouth. Des secours d'urgence ont été fournis aux réfugiés déplacés chaque fois que l'arrêt des combats le permettait. Des plans ont été établis en vue du rétablissement des services de santé essentiels, là où les réfugiés s'étaient rassemblés, et leur mise en oeuvre commencera aussitôt que la situation se sera stabilisée.

1. Soins médicaux

103. Des services de médecine curative - avec ou sans hospitalisation - ont été dispensés presque au même niveau que les années précédentes, sauf que leur prestation a été perturbée de temps à autre par des opérations militaires dans le sud du Liban, des combats dans la République arabe syrienne, et des troubles sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. (Les statistiques concernant les soins assurés directement par l'Office aux malades non hospitalisés figurent au tableau 6 de l'annexe I).

104. L'Office gère 24 dispensaires pour les soins dentaires et il continue à renforcer ses unités spécialisées, où les malades, atteints d'affections chroniques et dégénératives, sont reçus sur rendez-vous et leur état de santé suivi de façon adéquate.

105. L'équipement des laboratoires a été de nouveau amélioré. Outre les trois laboratoires centraux qu'il gère à Gaza, Amman et Jérusalem, l'Office possède 23 laboratoires cliniques où peuvent être effectués sur place les tests simples. Au Liban et dans la République arabe syrienne, des laboratoires privés subventionnés fournissent les services effectués normalement par un laboratoire central relevant de l'Office.

106. L'Office continue de gérer un petit hôpital de 36 lits à Kalkilia (rive occidentale) et, dans les camps, 9 maternités, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il administre aussi, en coopération avec le Département de la santé publique à Gaza, un hôpital anti-tuberculeux de 70 lits au camp de Boureij. L'UNRWA a en outre continué à subventionner les hospitalisations nécessaires dans des hôpitaux publics et privés. Comme cela est indiqué au tableau 6 de l'annexe I, le nombre moyen de lits d'hôpital mis quotidiennement à la disposition des réfugiés malades s'est élevé au cours de l'année à 1 460. L'augmentation constante des frais médicaux a nécessité un accroissement substantiel de la quasi-totalité des subventions versées par l'Office. Outre les hôpitaux subventionnés, un nombre indéterminé de réfugiés malades se sont adressés, à titre privé, aux hôpitaux publics, où ils ont été admis moyennant paiement d'une somme symbolique. En Jordanie, le Ministère de la santé a continué de percevoir des redevances des

réfugiés malades dirigés sur les hôpitaux publics par les médecins de l'UNRWA. L'Office a, par conséquent, établi un plan de remboursement des frais d'hospitalisation dans les hôpitaux publics pour les malades qui appartiennent à des familles démunies. Dans la bande de Gaza, l'Office a maintenu son plan de remboursement des frais médicaux aux réfugiés malades hospitalisés dans des institutions publiques de Gaza ou d'Israël.

107. La situation prévalant à Beyrouth a entraîné une grave pénurie de lits d'hôpital, beaucoup d'hôpitaux de ce pays restant inaccessibles aux réfugiés de Palestine. Par conséquent, la plupart des cas graves continuent à être dirigés sur le centre médical de l'Université américaine de Beyrouth à des prix relativement élevés. Un bon nombre de réfugiés s'adressent, de leur propre initiative, aux établissements gérés par le Croissant Rouge palestinien.

108. L'Office pourvoit, dans une certaine mesure, à la rééducation médicale des enfants handicapés dans des institutions spécialisées et leur fournit des appareils de prothèse. Les contributions d'institutions bénévoles servent généralement à couvrir le coût de ces appareils.

2. Lutte contre les maladies transmissibles

109. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles sont une des principales préoccupations du Département de la santé de l'UNRWA. Un programme étendu d'immunisation fait partie intégrante des services de santé maternelle et infantile assurés par l'Office. Les nourrissons et les jeunes enfants qui fréquentent les centres de protection maternelle et infantile sont ainsi protégés contre la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et la rougeole dans toutes les zones d'activité et également contre les fièvres entériques en République arabe syrienne. Des doses de vaccin de rappel sont administrées aux enfants lors de leur admission à l'école.

110. Parmi les mesures de contrôle prises en matière de santé publique figurent l'amélioration de l'assainissement du milieu, la promotion de l'hygiène personnelle et alimentaire par l'éducation sanitaire, notamment dans les écoles et centres de santé, ainsi que le recours à la chimiothérapie et chimio prophylaxie. Une étroite collaboration est maintenue avec les autorités sanitaires publiques pour prévenir et lutter contre les maladies.

111. Une épidémie de choléra a éclaté dans la région en 1981 et on a signalé 70 cas en Jordanie, 2 sur la rive occidentale et 74 dans la bande de Gaza. Deux décès ont été enregistrés, l'un en Jordanie et l'autre sur la rive occidentale. Six cas de leishmaniose cutanée ont été signalés sur la rive occidentale, principalement dans la région de Jéricho, et trois cas importés de malaria ont été enregistrés en Jordanie.

112. On a noté une moindre fréquence des maladies suivantes par rapport à la période couverte par le précédent rapport : brucellose, conjonctivite, affections diarrhéiques, hépatite infectieuse, poliomyélite et trachomes; par contre, il y a eu une augmentation des cas de grippe, de rougeole, d'oreillons et de coqueluche. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la fréquence des autres maladies transmissibles. (De plus amples détails sont fournis dans le rapport annuel du Directeur du département de la santé).

113. L'Office applique un programme complet de lutte anti-tuberculeuse qui comprend le dépistage des cas, le traitement à domicile ou à l'hôpital et la surveillance des malades et des personnes avec lesquelles ils sont entrés en contact. La fréquence de la tuberculose pulmonaire a été pendant plusieurs années de l'ordre d'un cas pour dix mille réfugiés ayant droit aux services de santé.

3. Santé maternelle et infantile

114. Les services de santé maternelle et infantile sont assurés dans la plupart des centres de santé de l'UNRWA et complétés par les services de spécialistes et l'hospitalisation des malades. Les services fournis par un certain nombre d'institutions gouvernementales ou bénévoles viennent s'ajouter à ceux dispensés par l'Office, notamment à Amman, Damas et Jérusalem. On trouvera au tableau 6 de l'annexe I les statistiques concernant les services de santé maternelle et infantile.

115. Les consultations prénatales comprennent un contrôle de santé régulier et la distribution de rations supplémentaires et de comprimés à base de fer et de folate. Environ la moitié des accouchements signalés ont été faits à domicile par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles) supervisées par l'UNRWA. Un plus petit nombre d'accouchements ont eu lieu dans des maternités de l'Office, six à Gaza, une dans la République arabe syrienne et deux sur la rive occidentale. D'autres accouchements ont été effectués dans des hôpitaux, notamment dans les régions urbaines, mais seuls les cas présentant des complications ont été dirigés sur les hôpitaux par le personnel médical de l'Office.

116. La prestation des services de planning familial s'est poursuivie dans sept centres de santé à Gaza, deux centres de santé en Jordanie et un centre en République arabe syrienne.

117. Un contrôle régulier de santé est assuré dans les centres de protection maternelle et infantile pour les enfants jusqu'à l'âge de trois ans et dans certains cas spéciaux jusqu'à cinq ans. Des vaccinations ont été administrées pour lutter contre les six maladies comprises dans le programme général de vaccinations. La nutrition des enfants a été promue grâce aux activités éducatives organisées dans les centres de protection maternelle et infantile de l'UNRWA et grâce à la distribution de repas diététiquement équilibrés dans ses centres d'alimentation. Le programme de distribution de lait en poudre s'adresse à tous les enfants de six mois à trois ans.

118. Tous les centres de santé ont administré un traitement rapide et efficace par voie orale de solutions salées aux enfants souffrant de diarrhée. L'étude menée dans la bande de Gaza sur l'efficacité du traitement à l'aide de la réhydratation par voie orale a été achevée à la fin de 1981. Les enfants courant le risque de malnutrition ont reçu une attention et des soins particuliers dans les centres de récupération nutritionnelle, qui font partie intégrante des centres de santé infantile. Un consultant de l'OMS a participé à l'évaluation de l'efficacité de ces centres sur la rive occidentale.

119. Les centres de santé et les équipes médicales scolaires ont dispensé des services de médecine scolaire aux enfants des établissements d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur de l'Office (voir tableau 6 de l'annexe I). Tous

les nouveaux élèves subissent, lors de leur admission à l'école, un examen médical; le cas échéant, ils reçoivent les soins nécessaires dans les centres de santé ou sont dirigés vers un spécialiste. Les élèves ont été vaccinés contre la tuberculose, la diphtérie et le tétanos, dans toutes les zones d'activité et aussi contre la typhoïde dans la République arabe syrienne. Les enfants qui en ont besoin bénéficient d'un repas à midi dans les centres d'alimentation d'appoint.

120. Dans chaque zone d'activité, une équipe d'éducateurs sanitaires a veillé à la promotion du programme d'éducation sanitaire, avec la participation du personnel des services de santé, d'éducation et d'assistance sociale. Dans les centres de santé, les écoles, les centres d'assistance sociale et les camps, leurs activités ont bénéficié du concours des comités sanitaires des camps et des écoles et ont englobé des campagnes d'assainissement dans les camps et de prévention contre les maladies. Des cours concernant la santé de la mère et de l'enfant ont été incorporés dans le programme des centres de couture dans toutes les zones d'activité. Le calendrier sanitaire de l'UNRWA pour 1981, utilisé principalement dans les écoles de l'Office, a englobé des sujets se rattachant aux divers aspects du programme de santé de l'Office. Une série de travaux en matière d'éducation sanitaire a été préparée pour les besoins des programmes de formation pédagogique. La journée mondiale de la santé, qui avait pour thème "Redonner vie à la vieillesse" a été célébrée le 7 avril dans toutes les zones d'activité et a donné lieu à des expositions, des réunions et diverses autres activités.

4. Services infirmiers

121. Les infirmières diplômées, les auxiliaires et les sages-femmes traditionnelles participent à la prestation des soins de médecine curative et préventive dans les centres de santé et au sein des collectivités locales et des écoles. Dans certaines zones d'activité, l'Office éprouve des difficultés à recruter du personnel infirmier, compte tenu de la rareté du personnel qualifié et de la demande croissante de la part d'employeurs de la région qui sont en mesure d'offrir des conditions d'emploi plus compétitives.

5. Assainissement du milieu

122. En coopération avec les gouvernements des pays d'accueil, les municipalités et les conseils locaux, l'Office fournit dans les camps des services d'assainissement du milieu qui comprennent l'approvisionnement adéquat en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs, vecteurs de maladies. Au total, 710 000 réfugiés et personnes déplacées, vivant dans 61 camps, ont bénéficié de ces services. Dans un petit nombre de camps, les conditions sanitaires ont été quelque peu améliorées principalement grâce à la participation des réfugiés eux-mêmes.

123. Le manque de fonds a de nouveau empêché l'Office de subventionner de façon adéquate (par l'apport de matériaux de construction) les projets d'auto-assistance ce qui a freiné sérieusement les efforts entrepris pour améliorer davantage les services sanitaires. Toutefois, une modeste contribution de l'Office a permis de paver des chemins, de construire des caniveaux et de poser quelques canalisations

d'égouts et d'améliorer l'approvisionnement en eau dans certains camps. Les réfugiés sont plus que disposés à participer à des projets de ce genre mais des moyens financiers supplémentaires sont requis pour relancer ce programme.

124. En Jordanie, quelque 2 700 abris situés dans le nouveau camp d'Amman et dans celui de Jabal-el-Husseïn ont été reliés au système municipal d'égouts, le reste des abris devant bientôt bénéficier d'un projet de construction d'égouts entrepris par le Gouvernement jordanien pour desservir ces deux camps. Au Liban, avant que le camp de Aïn-el-Hilwé ne soit détruit au cours de l'invasion israélienne, en juin 1982, trois canalisations d'égouts y avaient été installées dans le cadre d'un projet d'auto-assistance commencé en 1979.

125. De nouveaux progrès ont été accomplis dans la réalisation des projets d'auto-assistance visant à installer l'eau courante dans les abris des réfugiés avec l'aide des municipalités. Ont bénéficié de ce programme cinq camps dans la bande de Gaza, trois en Jordanie, un au Liban, un dans la République arabe syrienne et onze sur la rive occidentale, y compris celui de Jalazone, où la plupart des abris ont maintenant l'eau courante.

126. Dans la République arabe syrienne, un projet visant à assurer de façon indépendante un approvisionnement en eau aux écoles, dispensaires et centres d'alimentation d'appoint, situés dans quatre camps dans la région de Damas, a été achevé. Les moyens de fortune utilisés pour verduniser l'eau potable ont fait place à des appareils électriques remplissant cette fonction dans la plupart des stations de pompage de l'Office, améliorant ainsi la désinfection de l'eau. Sur la rive occidentale, une aide financière et technique a été fournie aux habitants du camp de Nour Chams pour leur permettre de construire un château d'eau.

127. Le ramassage et l'enlèvement des ordures ont été maintenus à un niveau acceptable grâce au remplacement des véhicules hors d'usage. Des accords conclus avec les municipalités avoisinantes ont permis d'améliorer davantage ces services dans quatre camps situés sur la rive occidentale et un en Jordanie.

128. L'état des installations sanitaires dans les écoles de l'Office a constitué un sujet de préoccupation. Il faudrait pour l'améliorer engager d'importantes dépenses d'infrastructure et un effort spécial est entrepris à l'heure actuelle afin de trouver les ressources nécessaires, compte tenu de la priorité qui doit être accordée à cette tâche.

6. Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint

129. La surveillance, la protection et l'amélioration constantes de l'état nutritionnel des réfugiés constituent un aspect important des services de santé que l'Office fournit particulièrement aux catégories de réfugiés les plus vulnérables, à savoir les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les tuberculeux non hospitalisés et divers autres. La croissance des enfants fréquentant les centres de santé infantile est surveillée de près, grâce à des pesées régulières. Les données recueillies au cours de l'année indiquent que l'état nutritionnel de la plupart des enfants réfugiés est satisfaisant, bien qu'un important pourcentage de jeunes réfugiés souffrent de diverses formes de malnutrition, faibles ou modérées. A cet égard, l'état des enfants des réfugiés est très comparable à celui des enfants des pays d'accueil.

130. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office consiste en la fourniture de repas chauds à midi, de lait et de rations supplémentaires aux catégories vulnérables de réfugiés. Dans les 92 centres d'alimentation d'appoint gérés par l'Office et les quatre centres gérés par des institutions bénévoles, des repas diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par semaine aux jeunes réfugiés et, sur ordonnance médicale, aux enfants plus âgés et aux adultes. Un menu spécial, riche en protéines et en calories, est servi tous les jours aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée ou de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées en même temps que ces repas. Du lait en poudre, entier ou écrémé, est distribué aux nourrissons sevrés de moins de six mois et à tous les enfants de six mois à trois ans fréquentant les centres de santé infantile. Plus de 62 000 enfants bénéficient de ce programme.

131. En Jordanie, l'Office, comme durant les années précédentes, a continué à fournir, pour le compte et aux frais du gouvernement, du lait et des repas aux personnes déplacées (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps.

7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

132. L'Office a maintenu et développé son programme d'enseignement et de formation dans le domaine sanitaire. Pendant l'année scolaire 1981/82, 144 étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études médicales universitaires accordées par l'UNRWA (voir tableau 5 de l'annexe I) et 190 stagiaires réfugiés ont suivi des cours de laborantin, d'inspecteur de la santé publique et de préparateur en pharmacie dans les centres de formation de l'Office. Parmi eux, 26 étudiants d'université et 96 stagiaires ont terminé avec succès leurs études ou devaient obtenir leur diplôme.

133. Des bourses d'études ont été accordées par des organisations bénévoles spécifiquement pour fournir une formation de base en soins infirmiers. Bien que l'Office ait grand besoin de personnel infirmier, il n'a pas les moyens d'en assurer lui-même la formation et doit compter entièrement sur une aide extérieure. Il éprouve de plus en plus de difficultés à recruter du personnel proprement qualifié pour remplir ses postes vacants.

134. Une formation intensive en cours d'emploi a été entreprise par le Département de la santé pour son propre personnel dans les diverses disciplines du programme. Dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement du personnel médical financé par l'OMS, une infirmière diplômée a obtenu du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale une bourse d'études pour lui permettre de suivre une formation pédagogique (sanctionnée par un diplôme) au cours de l'année scolaire 1981/82, et quatre médecins ont terminé avec succès un stage d'un an en matière de santé publique, organisé par l'OMS en 1981. Un congé d'études a été accordé à deux médecins durant l'année académique 1981/82 pour leur permettre de terminer leurs études et obtenir un diplôme en pédiatrie. Deux infirmières en chef (une de Syrie et l'autre de la bande de Gaza) ont terminé un cours de perfectionnement d'un an en obstétrique au Caire et deux autres (une de Jordanie et l'autre de la bande de Gaza) ont suivi une formation analogue à Amman. Deux autres infirmières en chef de provenance de Gaza ont achevé au Caire un stage de formation d'un an, l'une en matière de soins infirmiers relevant de la santé publique et l'autre en vue d'enseigner l'obstétrique. Le programme d'obstétrique de base, commencé au cours de la période couverte par le précédent rapport et touchant 18 étudiantes à Gaza, s'est poursuivi.

C. Services de secours

135. Les services de secours de l'Office comprennent la distribution de rations alimentaires de base; la fourniture d'abris ou d'aide pour leur construction ou leur réparation, soit dans les cas individuels de réfugiés particulièrement nécessiteux, soit du fait de circonstances exceptionnelles, comme le déplacement de réfugiés ou la destruction totale ou partielle d'abris; l'octroi d'une aide aux personnes démunies et une assistance sociale. Ces services sont fournis à ceux des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office qui y ont droit; en outre, une assistance humanitaire modeste est encore accordée aux personnes déplacées par suite des hostilités de juin 1967.

136. La situation instable au Liban, qui a atteint son point culminant avec l'invasion israélienne du 6 juin 1982, a perturbé le programme de secours de l'Office tout au long de la période considérée. Cette invasion a eu un effet direct sur les services de secours fournis à environ 197 000 réfugiés, sur les 239 000 immatriculés au Liban. A la fin de la période couverte par ce rapport, l'UNRWA n'était pas encore en mesure d'évaluer l'étendue des dégâts causés aux abris de réfugiés dans les camps et à ses propres installations, bien que les estimations préliminaires aient révélé que ces dégâts étaient considérables. Les camps situés dans la banlieue de Beyrouth ont été endommagés davantage par suite du siège de la ville par les forces israéliennes.

137. Le Commissaire général a, très rapidement, décidé que l'UNRWA devait apporter son assistance à tous les Palestiniens se trouvant dans le besoin par suite du conflit, qu'ils soient ou non immatriculés auprès de l'Office. L'UNRWA a entrepris, le 13 juin, la distribution des denrées alimentaires, couvertures et ustensiles ménagers qu'il avait en stock dans ses entrepôts au Liban, en Syrie, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, et a aussi procédé à la distribution des fournitures reçues sous forme de contributions en nature d'OXFAM (Royaume-Uni), du Conseil norvégien pour les réfugiés, de Rädä Barnen (Suède) et de World Vision (Etats-Unis). Vers la fin du mois de juin, environ 30 000 personnes (soit 6 000 familles) avaient bénéficié d'une assistance. L'UNRWA a également fourni un soutien logistique et une aide, sous d'autres formes, aux autres organismes des Nations Unies et aux organisations bénévoles, notamment le FISE, le Comité international de la Croix-Rouge et le Croissant Rouge palestinien.

138. Bien que le nombre précis des Palestiniens ayant besoin d'assistance soit difficile à établir, étant donné la situation confuse qui régnait dans le sud du Liban et l'état de guerre qui prévalait autour de Beyrouth, l'UNRWA estime entre 150 000 et 200 000 le nombre des Palestiniens qui auraient besoin d'une aide d'urgence jusqu'à la fin de 1982, au moins.

139. Dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale, l'activité des services de secours a été perturbée de façon sporadique par les troubles locaux de plus en plus fréquents durant la période considérée dans ce rapport. Durant cette période, 11 réfugiés ont été tués et 323 blessés par les soldats israéliens et des civils israéliens armés.

140. Les combats qui ont éclaté dans la ville syrienne de Hama durant le mois de février 1982 ont quelque peu affecté le programme de secours. Cinq réfugiés, dont un fonctionnaire de l'Office, ont été tués au cours de ces opérations. Dans le camp de réfugiés de Hama, l'immeuble abritant le Bureau du camp, le centre d'alimentation d'appoint et celui de distribution de rations a été sévèrement endommagé et certains abris de réfugiés ont subi de légers dégâts.

141. A la demande du Gouvernement jordanien et conformément à la résolution 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967 (et aux résolutions subséquentes jusqu'à la résolution 36/146 D y comprise) de l'Assemblée générale, demandant à l'Office de fournir une assistance humanitaire, dans toute la mesure du possible, à titre d'urgence et en tant que mesure temporaire aux personnes déplacées par suite des hostilités de juin 1967 qui ne sont pas immatriculées auprès de lui en tant que réfugiés, l'Office a continué à distribuer des rations en Jordanie, au nom du gouvernement, à quelque 193 500 personnes et à fournir des services d'éducation, d'alimentation d'appoint, de distribution de lait, ainsi que des services médicaux, d'assainissement et autres services dispensés dans les camps aux personnes résidant dans les camps de réfugiés établis après la guerre de 1967. Le coût des denrées utilisées dans le programme d'alimentation d'appoint et de distribution de lait et, jusqu'en avril 1981, la moitié des frais entraînés par la distribution de rations de base aux personnes déplacées, sont remboursés par le gouvernement. Depuis le 1er avril 1981, pour des raisons financières, l'Office a été contraint de réclamer au gouvernement le remboursement de la totalité des frais de distribution.

1. Immatriculation et contrôle des listes

142. Au 30 juin 1982, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 925 726, contre 1 884 896 au 30 juin 1981, soit un accroissement de 2,17 p. 100. Le nombre des bénéficiaires ayant droit aux services dispensés par l'Office est soumis autant que possible à une révision constante. Toutefois, à l'exception de ses propres fonctionnaires et des membres de leur famille qui sont à leur charge (dont le nombre total est estimé à 80 000 réfugiés), l'Office ne peut pas - sans l'accord et la coopération des autorités dans sa zone d'activité - procéder dans les limites voulues aux vérifications nécessaires pour savoir si les réfugiés ont un emploi, ni établir le niveau de leurs revenus pour s'assurer qu'ils ont droit aux services de l'UNRWA, droit qui est déterminé en fonction du besoin.

2. Rations

143. A cause des difficultés rencontrées par l'Office dans la rectification des listes de rationnaires et de l'importance du fardeau financier que l'insuccès d'une telle opération entraînerait, un plafond a été fixé en 1952 au nombre des rationnaires en Jordanie et l'augmentation de ce nombre a été limitée à 2 p. 100 par an jusqu'en 1963, date à laquelle l'Office a été contraint d'y fixer un plafond. Il ne peut être inscrit de nouveau bénéficiaire qu'après la radiation d'un autre. C'est pourquoi, par suite de l'accroissement naturel des réfugiés, le pourcentage des réfugiés immatriculés recevant des rations a diminué (il est actuellement de 43,45) tandis que le nombre d'enfants réfugiés, âgés d'un an et plus (dont certains à présent devenus adultes), ayant droit aux rations mais n'en recevant pas à cause de ce plafond, continue d'augmenter. En juin 1982, le nombre

total des personnes dans cette catégorie était de 640 714, réparties comme suit : 343 171 en Jordanie; 98 392 sur la rive occidentale; 64 420 au Liban; 85 302 en République arabe syrienne et 51 429 dans la bande de Gaza. Durant l'année 1981, le nombre moyen de rations distribuées par l'Office s'élevait à 826 769, y compris les distributions faites à titre d'urgence, contre 824 317 en 1980. Les radiations pour cause d'immatriculation erronée ou double, de décès, d'absence, d'emploi ou d'obtention de diplôme dans un centre de formation de l'UNRWA, ont été largement compensées par l'inscription, sur les listes, d'enfants ayant droit aux rations mais n'en recevant pas auparavant, en raison du plafond fixé au nombre des rationnaires.

144. Malgré les efforts continus de l'UNRWA pour rectifier les listes de rationnaires (plus d'un million de personnes ont été radiées de ces listes depuis 1950), il n'a jamais pu établir de liste reflétant le nombre exact des personnes ayant réellement besoin d'une assistance alimentaire, car il est très difficile d'évaluer les besoins de chaque réfugié, compte tenu de la résistance opposée par les réfugiés et les gouvernements des pays d'accueil à toute tentative de ce genre. Quant l'UNRWA a commencé ses activités et que l'ensemble des réfugiés se trouvait dans un état de pauvreté évident, le programme de rations de base constituait un moyen, rudimentaire certes, de distribuer largement des secours aux réfugiés (même à présent, les deux tiers de l'ensemble des familles réfugiées reçoivent une ration ou plus). Toutefois, au cours des dernières années, les possibilités de travail dans les pays arabes producteurs de pétrole, la mobilité et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre palestinienne, ainsi que le développement économique des pays d'accueil, se sont traduits par un haut niveau de l'emploi, ce qui fait qu'aujourd'hui presque toutes les familles réfugiées sont capables de subvenir à leurs besoins. Cette évolution de la situation économique des réfugiés s'est accélérée à une époque où les ressources financières de l'UNRWA ont été soumises à des contraintes croissantes dues à l'inflation et aux efforts acharnés qu'il a fallu déployer pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires.

145. Contraint, au début de 1978, pour des raisons financières, à réduire les composantes de la ration de base distribuée chaque mois à plus de 825 000 réfugiés, l'UNRWA a pris des mesures pour veiller aux besoins alimentaires des familles "particulièrement nécessiteuses", c'est-à-dire celles incapables de subvenir à leurs propres besoins, en raison de leur composition, de l'âge ou de la maladie de certains de leurs membres. Les réfugiés compris dans cette catégorie, notamment les veuves, les orphelins, les personnes âgées, les handicapés physiques et mentaux et les malades chroniques, ont bénéficié de rations de base supplémentaires, d'une aide pour la réparation et la reconstruction de leurs abris, de petits dons en espèces, de couvertures, de vêtements et d'un traitement préférentiel en ce qui concerne l'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique. Le programme d'assistance en faveur des cas particulièrement nécessiteux a commencé en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza durant l'été 1978; il a été appliqué au Liban en 1981 au bénéfice des veuves et des femmes divorcées ayant de jeunes enfants. A la fin de juin 1982, 42 687 réfugiés en bénéficiaient. Les réfugiés nécessiteux doivent présenter une demande pour obtenir cette assistance qui n'est accordée qu'après vérification (et revérification périodique) des moyens financiers de la famille par les fonctionnaires de l'Office. Le niveau actuel de l'assistance fournie par l'UNRWA fait que certaines familles particulièrement nécessiteuses doivent compter encore sur l'aide de parents ou de voisins. Ce programme n'a pas été encore introduit dans

la République arabe syrienne à cause de l'opposition manifestée par le gouvernement; le Gouvernement jordanien, pour sa part, a formulé des objections à son encontre. On a estimé que le nombre des personnes pouvant bénéficier de ce programme se situe entre 60 000 et 70 000 dans l'ensemble des zones d'activité de l'Office.

146. Les réfugiés reconnus comme "particulièrement nécessaires" ont droit à des rations plus importantes que celles que reçoivent les autres bénéficiaires et, en 1981, chaque personne appartenant à cette catégorie spéciale a touché les quantités suivantes, ventilées par zone d'activité :

Zone d'activité	Farine	Riz	Sucre	Huile	Lait écrémé en poudre
(en kilogrammes par an)					
Gaza	120 000	9 000	12 000	6 000	-
Rive occidentale	120 000	6 000	7 200	4 500	-
Jordanie	124 000	3 400	12 000	3 750	4 000
Liban	115 000	-	7 200	4 500	4 000

Pour leur part, les bénéficiaires de rations de base ont reçu les quantités suivantes, ventilées par zone d'activité :

Zone d'activité	Farine	Riz	Sucre	Huile
(en kilogrammes par an)				
Gaza	60 000	5 000	7 200	4 500
Rive occidentale	60 000	2 000	7 200	3 000
Jordanie	60 000	2 200	7 200	3 000
République arabe syrienne	60 000	-	7 200	3 750
Liban	60 000	-	7 200	3 000

147. Dans sa décision 36/402 du 16 mars 1982, l'Assemblée générale a, entre autres, invité les gouvernements et organisations qui font des contributions en nature à l'UNRWA soit à remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit à permettre à l'Office de vendre leurs contributions contre espèces. Une réaction positive des donateurs à cet appel permettra de libérer des fonds pour le programme d'éducation, qui bénéficie d'une plus grande priorité. L'Office aura encore besoin de recevoir certaines quantités de denrées alimentaires pour son programme de rations en faveur des réfugiés particulièrement nécessaires, pour son programme d'alimentation d'appoint (principalement au bénéfice des mères et des nourrissons) et pour l'approvisionnement de ses centres de formation fonctionnant en régime d'internat. Toutefois, le programme de distribution de rations de base touchant plus de 800 000 réfugiés sera progressivement éliminé.

3. Camps et abris

148. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les 51 camps établis avant 1967 est passé de 547 048 à 557 198. Dans les dix camps créés après 1967 (six en Jordanie et quatre en République arabe syrienne) pour accueillir les réfugiés déplacés à la suite des hostilités de 1967, le nombre total des réfugiés a augmenté également par rapport au chiffre de l'an dernier, passant de 162 256 à 165 272, à l'heure actuelle. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les camps représente 35,11 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés, variant entre 55,31 p. 100 dans la bande de Gaza et 51,72 p. 100 au Liban, contre seulement 25,30 p. 100 sur la rive occidentale, à cause de la présence en Jordanie, aujourd'hui encore, de nombreux réfugiés vivant précédemment sur la rive occidentale, qui avaient quitté cette région en 1967/68 et que le Gouvernement israélien a empêché d'y retourner.

149. L'UNRWA fournit des services aux réfugiés de Palestine, qu'ils vivent ou non dans les camps. Les camps ont été construits sur des terrains appartenant au gouvernement ou à des particuliers, mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les autorités qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire. Il convient de distinguer trois catégories de bâtiments dans les camps : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office (comme les écoles, les dispensaires et les entrepôts), dont il dispose et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, qui en disposent, les entretiennent et souvent les agrandissent et les améliorent; et, enfin, les abris et autres bâtiments construits, occupés et utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres) et pour certains desquels d'Office a parfois, tout au plus, apporté quelque assistance au moment de leur construction. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés ou qui ne sont même pas enregistrées comme habitant dans les camps. Les camps établis à la périphérie des villes ont, au fil des ans, fini par être englobés dans celles-ci et plus rien ne les en distingue.

150. Au cours de 1981, l'Office a aidé 339 familles, reconnues comme particulièrement nécessiteuses, à réparer ou à reconstruire leurs abris, ce qui a entraîné une dépense de 55 343 dollars.

151. L'Office a continué à réaliser les travaux absolument essentiels à l'entretien de ses bâtiments et installations; néanmoins, d'importants travaux (tels que peinture extérieure et réparation de voies d'accès) n'ont pas pu être exécutés, faute de fonds. L'ajournement de ces travaux ne fait qu'aggraver les problèmes au cours de l'exercice financier suivant, lorsque les travaux d'entretien requis risquent d'être encore plus importants et les frais plus élevés.

152. De nombreux projets d'auto-assistance ont été achevés, l'Office prenant à sa charge une partie des frais, le reste provenant des réfugiés eux-mêmes, des municipalités et d'autres sources locales, sous forme de main-d'oeuvre, matériaux et contributions en espèces (voir par. 123). Les gouvernements de la Jordanie et de la République arabe syrienne, l'Organisation de libération de la Palestine, au Liban, le Fonds commun jordano-palestinien en ce qui concerne la bande de Gaza, et le Gouvernement jordanien pour ce qui a trait à la rive occidentale, ont exécuté ou contribué à l'exécution de divers travaux visant à améliorer les conditions de vie et les installations dans les camps.

153. Des dégâts étendus ont été causés au camp de Nouweimé sur la rive occidentale au cours d'exercices militaires entrepris par l'armée israélienne dans le camp, qui est inhabité depuis l'exode des réfugiés vers la Jordanie en 1967.

154. Depuis le rétablissement de la frontière entre le Sinaï et la bande de Gaza, à la suite de la restitution par le Gouvernement israélien aux autorités égyptiennes du territoire du Sinaï, 515 pièces abritant 173 familles (1 060 personnes) ont été démolies jusqu'ici par les autorités israéliennes d'occupation, ou sur leur ordre. On prévoit qu'environ deux fois plus de personnes seront touchées par la création de la zone de sécurité à la frontière. Ces autorités ont versé des indemnités à toutes les familles dont les abris avaient été démolis et ces familles ont toutes profité de l'offre faite par le Gouvernement israélien d'acquérir des parcelles de terrain, dans le cadre d'un projet immobilier réalisé par les autorités israéliennes. Une des conséquences de l'installation par l'Egypte et Israël d'une barrière frontalière a abouti à priver des services de l'Office, à Rafah, les réfugiés vivant dans le Sinaï, où la plupart d'entre eux ont construit ou acheté des logements dans un projet immobilier; le nombre des réfugiés n'ayant plus accès aux services de l'Office s'élève à 7 000.

155. On trouvera dans le rapport soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/37/425) des détails sur la situation des réfugiés dont les abris ont été démolis dans la bande de Gaza en 1971 par les autorités israéliennes d'occupation. Certains de ces réfugiés font partie de ceux qui se sont installés dans les nouveaux logements prévus dans le cadre des projets immobiliers réalisés par les autorités israéliennes. D'autres réfugiés ont acheté des parcelles de terrain dans ces projets immobiliers et y ont construit des logements. Durant l'année considérée, d'après les registres de l'Office, 393 familles réfugiées (2 424 personnes) ont emménagé dans des logements bâtis sur des terrains qu'elles avaient achetés. L'Office reconnaît que les logements construits dans le cadre des projets immobiliers sont supérieurs aux abris qu'occupaient ces familles précédemment. Mais la pénurie générale de logements dans la bande de Gaza reste aiguë, en partie du fait que les familles qui quittent leurs abris pour s'installer dans les projets immobiliers sont requises par les autorités israéliennes d'occupation de démolir les pièces qu'elles occupaient précédemment, comme condition préalable à leur déménagement. Au cours de l'année couverte par le présent rapport, 314 pièces (en plus de celles qui sont mentionnées au paragraphe 154) ont été ainsi démolies et n'ont donc pas pu être utilisées pour réduire le surpeuplement dans les camps. Dans la bande de Gaza, la réalisation d'un programme visant à substituer des logements plus acceptables à d'anciennes casernes, inadéquates et délabrées où vivaient 381 familles, a commencé en 1980. Jusqu'ici, 111 familles ont été relogées dans 214 nouvelles pièces dans le cadre de ce programme, dont le financement avait été assuré initialement par la Fondation japonaise des chantiers navals. De son côté, OXFAM a fourni des fonds pour la réalisation d'un programme semblable, mais de moindre ampleur, dans la République arabe syrienne.

156. Une aide financière a été accordée aux réfugiés dans le sud du Liban pour les aider à réparer leurs abris endommagés durant la première moitié de 1981 par les bombardements et les tirs d'artillerie des forces israéliennes et des milices irrégulières libanaises. OXFAM et Caritas ont contribué à cette aide par des dons en espèces.

4. Assistance sociale

157. Des progrès lents mais réguliers ont été accomplis dans la réalisation d'un projet pilote entrepris en coopération et avec l'aide financière d'OXFAM, à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées, ayant pour but de montrer à une communauté vivant dans un camp en Jordanie comment il lui est possible de venir en aide aux personnes handicapées vivant en son sein.

158. Au total, 21 298 familles, soit 70 229 personnes, étaient immatriculées auprès de l'Office comme étant démunies. De petits dons en espèces, représentant une somme globale de 150 085 dollars, ont été accordés à 62 359 personnes; une aide, sous d'autres formes, a été fournie à 56 985 personnes. Les assistants sociaux ont contribué par leurs conseils à résoudre nombre de problèmes individuels et familiaux. Des appareils de prothèse ont été fournis à 565 personnes, tandis que 118 personnes indigentes, 152 personnes âgées et 834 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement. Les organisations bénévoles ont fait don à l'UNRWA de 44 tonnes de vêtements usagers, aux fins de distribution aux réfugiés nécessiteux.

159. Les activités intéressant les enfants d'âge préscolaire visent à répondre aux besoins particuliers des enfants de trois à six ans, en vue de développer leur potentiel grâce à des séances de jeu placées sous la surveillance d'enseignants qualifiés. Sur les 51 centres qui s'occupent de 4 626 enfants, l'American Friends Service Committee a financé 15 centres gérés par l'Office dans la bande de Gaza, et la Mission de Terre Sainte en a financé et géré 6 autres sur la rive occidentale. Le reste de ces centres étaient financés soit par des groupements locaux, soit par d'autres organisations bénévoles.

160. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens dans 34 camps et 11 036 jeunes réfugiés y ont participé. Le nombre des garçons de moins de 16 ans qui ont pris part à la réalisation de projets d'auto-assistance ainsi qu'à des programmes récréatifs, s'est élevé à 930. Les membres des centres de jeunes ont mené à bien 16 projets d'auto-assistance.

161. Des activités féminines sont organisées les après-midi dans 14 centres gérés par l'Office. Ces activités visent à donner aux jeunes filles et jeunes femmes réfugiées vivant dans les camps la possibilité d'apprendre des métiers susceptibles de les aider à améliorer leur niveau de vie. L'Office organise également des activités de formation extra-scolaire destinées à assurer une formation de base, dans diverses spécialités, à de jeunes réfugiés qui, autrement ne pourraient pas poursuivre leurs études, ni recevoir une formation professionnelle. Ces activités comprennent 33 centres de couture fréquentés par 831 femmes et jeunes filles réfugiées, et, sur la rive occidentale, trois centres de menuiserie où 34 jeunes réfugiés reçoivent une formation d'un an. Une formation spéciale a été dispensée à 201 jeunes réfugiés handicapés pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté; 53 d'entre eux ont été admis à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office au profit des réfugiés et financé par la Mission pontificale pour la Palestine; les autres ont été placés dans des institutions spécialisées analogues, dans la zone d'activité.

D. Administration et personnel

1. Emplacement du siège de l'UNRWA

162. A sa trente-sixième session, l'Assemblée générale a de nouveau invité le Commissaire général à réunifier le siège de l'UNRWA dans sa zone d'activité aussitôt que possible (par. 3 de la résolution 36/146 F du 16 décembre 1981). Le Commissaire général a pleinement l'intention de se plier à cette requête, étant très désireux de réduire les distances entre le siège (situé à Vienne depuis l'été 1978) et les cinq zones d'activité de l'Office. Malheureusement, la situation décrite l'an dernier l/ n'a pas évolué et il est actuellement improbable que l'on puisse procéder à la réunification du siège dans un proche avenir. Une étude a été menée pour savoir s'il était possible de transférer, entre-temps, certains services, dans leur totalité ou en partie, de Vienne à Amman, où se trouve également une partie du siège de l'Office; mais il a fallu conclure que cela n'était pas faisable. Lors de la réunion de la Commission consultative, le 27 août 1981, le représentant du Liban a exprimé, au nom de son pays, de la Jordanie et de la République arabe syrienne, l'espoir que la réunification du siège de l'Office aura lieu à Beyrouth.

2. Examen de l'organisation de l'UNRWA par le Corps commun d'inspection

163. Le Commissaire général a accueilli favorablement la résolution 36/462 de l'Assemblée générale, en date du 16 mars 1982, qui demandait, entre autres, au Corps commun d'inspection de procéder à un examen complet de l'organisation et des programmes de l'Office. Cette étude, qui a commencé en avril 1982, comprend deux phases. Dans la première phase, qui doit être achevée en 1982, le Corps commun d'inspection s'intéressera principalement au siège. Dans la deuxième phase, en 1983, le Corps commun d'inspection concentrera son attention sur les zones d'activité. On s'attend à ce que le rapport final et les recommandations soient soumis à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, en 1983.

164. Le Commissaire général a demandé tout particulièrement au Corps commun d'inspection de le conseiller sur les moyens propres à faciliter la prise de décisions, par exemple, par le biais de l'adoption de procédures administratives plus allégées, d'un groupement plus rationnel des fonctions et d'une délégation d'autorité plus étendue, particulièrement entre le siège et les bureaux de zone.

3. Modifications du tableau d'effectifs

105. Au cours de la période considérée, 110 postes ont été ajoutés au tableau d'effectifs :

	<u>30 juin 1981</u>	<u>30 juin 1982</u>
a) Postes internationaux		
i) UNRWA	95	95
ii) Unesco (détachés gratuitement)	- 20	21 <u>a/</u>
iii) OMS (détachés gratuitement)	<u>5</u>	<u>5</u>
Total partiel	120	121
b) Postes locaux	17 053 <u>b/</u>	17 162 <u>b/</u>
Total	<u>17 173</u>	<u>17 283</u>

a/ Dont un poste financé gratuitement par le Gouvernement japonais.

b/ Voir annexe I, données statistiques, tableau 8, pour les détails concernant la répartition des postes locaux.

Le nombre des fonctionnaires effectivement en service s'est accru de 47 personnes

	<u>30 juin 1981</u>	<u>30 juin 1982</u>
a) Fonctionnaires internationaux		
i) UNRWA	89	93
Hommes	78	81
Femmes	11	12
ii) Unesco	10	11
Hommes	8	9
Femmes	2	2
iii) OMS	5	5
Hommes	3	3
Femmes	2	2
b) Fonctionnaires locaux	16 626	16 668
Hommes	10 929	10 957
Femmes	5 697	5 711
c) Nombre total de fonctionnaires	16 730	16 777
Hommes	11 018	11 050
Femmes	5 712	5 727

166. L'augmentation du nombre des postes locaux s'explique presque entièrement par le recrutement d'un nombre supplémentaire d'enseignants pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires. Il n'y a pas eu d'augmentation du nombre des postes internationaux. Jusqu'à ce que les sept nouveaux postes signalés l'an dernier 2/ soient inclus dans le nombre des postes internationaux imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Office s'efforcera de ramener de 93 à 88 le nombre des fonctionnaires recrutés sur le plan international 3/.

167. Tout au long de la période considérée, tous les postes relevant de l'OMS et mis gratuitement à la disposition de l'Office étaient occupés. Mais le taux de vacance des postes financés par l'Unesco, taux élevé au point d'en être alarmant, demeure un grave sujet de préoccupation pour l'Office, car il affecte de façon négative la qualité de son programme d'éducation.

168. Malgré les efforts continus déployés par l'Office pour accroître la proportion de ses fonctionnaires de sexe féminin à tous les niveaux, les résultats sont encore décevants. La proportion du nombre des femmes par rapport aux effectifs totaux, à la fin des trois dernières périodes considérées, se présente comme suit :

	<u>30 juin 1980</u>	<u>30 juin 1981</u>	<u>30 juin 1982</u>
Internationaux	12,6 p. 100	14,4 p. 100	14,8 p. 100
Locaux	33,6 p. 100	34,3 p. 100	34,3 p. 100

4. Application des normes élaborées par la CFPI pour le classement des emplois dans les organisations appliquant le régime commun

169. L'application des normes communes de classement des emplois internationaux élaborées par la CFPI est en retard de plusieurs mois; néanmoins, les ajustements de classe de la quasi-totalité des postes auront été décidés vers le 1er juillet 1982. Toutefois, à moins que le Commissaire général n'estime justifié de puiser dans les contributions volontaires pour financer toute dépense supplémentaire, il ne sera pas possible de procéder immédiatement à tous les ajustements nécessaires de classe, par suite des détails requis pour obtenir l'approbation des services budgétaires de l'ONU.

5. Rémunération

170. Dans le cadre du nouveau système adopté par l'Office pour déterminer le salaire du personnel recruté localement 4/, des enquêtes approfondies sur les salaires ont été réalisées par la CFPI au Liban et dans la République arabe syrienne et leurs résultats ont été appliqués. La rémunération a été augmentée en moyenne de 20 p. 100 pour le personnel au Liban et de 5,5 p. 100 pour le personnel en Syrie. En outre, des améliorations substantielles ont été apportées aux autres conditions d'emploi, conformément aux résultats de l'enquête. En accord avec la formule recommandée par la CFPI pour les ajustements intérimaires à opérer entre deux enquêtes, les indemnités de cherté de vie accordées au personnel au Liban et en Syrie ont été à nouveau majorées; cette majoration a été en moyenne de 15 p. 100 pour les fonctionnaires au Liban et de 6 p. 100 pour les fonctionnaires en Syrie.

171. Des discussions sont actuellement engagées avec le personnel en Jordanie concernant la réalisation d'une enquête dans ce pays, qui constitue la seule zone d'activité de l'Office à avoir conservé l'ancien système de rémunération.

6. Licenciement éventuel d'enseignants

172. Au début de 1982, la situation financière de l'Office était tellement grave qu'il ne semblait y avoir d'autre issue que de fermer toutes les écoles et licencier au 31 mai 1982 les enseignants en Syrie, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza et, au 30 juin 1982, au Liban. Vers la fin d'avril, les perspectives financières s'étaient suffisamment améliorées pour permettre au Commissaire général de décider de garder ouvertes les écoles pour le restant de l'année civile. Cette décision a été motivée non seulement par une certaine amélioration de la situation financière de l'Office mais également par la perspective de contributions supplémentaires en espèces.

173. La menace constante qui pèse depuis quelques années, sur le système scolaire de l'UNRWA préoccupe très gravement les enseignants, les étudiants, les gouvernements des pays d'accueil et les réfugiés de façon générale. La crainte de perdre leur emploi, ressentie de plus en plus par les enseignants, explique le nombre croissant de démissions : 5,1 p. 100 en 1981 contre 3,8 p. 100 en 1980.

7. Consultations avec le personnel

174. Les représentants du personnel local et de l'administration se sont réunis périodiquement pour discuter d'un nouveau mémorandum d'accord. Parmi les propositions soumises figure la création d'un groupe d'études commun ayant pour tâche de présenter des recommandations au Commissaire général au sujet d'un nouveau système de classement des postes, basé sur des catégories d'activités professionnelles.

175. A la fin de la période considérée, les représentants du personnel n'avaient pas encore accepté le nouveau mémorandum d'accord qui, s'il est signé, entraînera, entre autres, une amélioration des indemnités d'invalidité, des heures de travail, des heures supplémentaires, des congés annuels et de maternité, des indemnités pour frais d'études, etc. Le personnel considère que l'accord en question ne prévoit pas une amélioration suffisante des avantages sociaux, mais l'Office estime, pour sa part, ne pas pouvoir faire davantage pour l'instant.

8. Discrimination fondée sur le sexe

176. Comme envisagé dans le rapport de l'an dernier 5/, le budget de 1982 prévoit une réserve de 1,4 million de dollars pour couvrir les dépenses entraînées par l'élimination des clauses qui, dans le cadre des règlements régissant le statut du personnel local, ainsi que des directives concernant ce personnel, aboutissent à un traitement inéquitable du personnel féminin. Cela n'a pas pu se faire, faute de fonds. Toutefois, le coût d'une telle modification est inclus dans les estimations budgétaires de 1983 mais son application dépendra de la disponibilité de fonds à cet effet.

2. Questions juridiques

1. Fonctionnaires de l'Office

177. Durant la période considérée, 25 fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus sans avoir été inculpés ou traduits en justice, comme précisé ci-dessous o/ :

	<u>Gaza</u>	<u>Rive occidentale</u>	<u>Jordanie</u>	<u>République arabe syrienne</u>
Libérés sans avoir été inculpés ou traduits en justice	5	16	-	3
Inculpés et jugés	-	2	1	-
Encore détenus sans avoir été inculpés	-	-	-	1

Note : On croit savoir que des fonctionnaires de l'Office dans le sud du Liban (dont le nombre n'a pas été encore déterminé) ont été arrêtés par les forces armées israéliennes en juin 1982. L'Office a soulevé cette question auprès du Gouvernement israélien.

178. L'Office continue à éprouver des difficultés à obtenir en temps voulu auprès des gouvernements ou des autorités concernées des explications adéquates sur les raisons de l'arrestation et de la détention de ses fonctionnaires. En l'absence de telles informations, l'UNRWA ne peut pas déterminer si les fonctions officielles de ses fonctionnaires y sont pour quelque chose. Il lui est donc impossible de se prévaloir des droits et devoirs des fonctionnaires et de l'Office lui-même en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Convention sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies de 1946.

179. Aucun progrès n'a été réalisé par l'Office en ce qui concerne l'obtention pour ses fonctionnaires expatriés, en poste en Jordanie, de certains privilèges accordés normalement lors de l'arrivée dans le pays (voir par. 220 du rapport de l'an dernier).

180. Le Gouvernement israélien a retiré les objections qu'il avait formulées à l'encontre du déplacement en mission sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza de l'un de trois fonctionnaires internationaux et de l'un des deux fonctionnaires locaux touchés par ces restrictions. L'Office continue de soulever auprès des autorités le cas des autres fonctionnaires concernés 7/.

181. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes d'occupation ont continué à convoquer aux fins d'interrogatoire des fonctionnaires de l'Office. Certains fonctionnaires à Gaza ont été convoqués deux fois par jour. A la connaissance de l'Office, aucun chef d'accusation n'a été retenu contre eux. Il s'agit uniquement d'accusations ou même de simples soupçons à l'égard de certains membres de leur famille. L'Office soulève cette question auprès des autorités israéliennes, car il considère avec beaucoup de préoccupation ce genre d'agissements.

2. Services et locaux de l'Office

182. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, les services de l'Office ont été sévèrement perturbés à différents moments de la période couverte par le présent rapport, particulièrement en novembre-décembre 1981 et en mars-mai 1982. La plupart des camps de la rive occidentale - à l'exception de ceux de la région de Jéricho - et dans la bande de Gaza - à l'exception des camps de Maghazi et de Deir el Balah - ont été soumis à des mesures de couvre-feu, à un moment ou à un autre, la période maximum de couvre-feu ayant été de 11 jours consécutifs au camp de Dheiché, sur la rive occidentale, et de 10 jours consécutifs au camp de Jabalia dans la bande de Gaza. Au cours de cette période, l'Office a pris des mesures pour essayer de maintenir ses services essentiels. A plusieurs reprises, des militaires israéliens ont pénétré dans les locaux de l'Office sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, prétextant, notamment, que des étudiants avaient troublé l'ordre public en construisant des barricades ou en lançant des pierres. Des civils israéliens armés ont brisé les vitres de deux écoles de l'Office sur la rive occidentale et battu sévèrement le directeur et un employé de ces écoles. L'Office a protesté auprès des autorités israéliennes.

183. Deux écoles et trois centres d'activités de jeunes relevant de l'Office sur la rive occidentale ont été provisoirement fermés pendant des périodes plus ou moins longues sur les instances des autorités israéliennes qui avaient invoqué des raisons de sécurité. Des soldats israéliens ont occupé provisoirement un centre d'activités de jeunes de l'Office au camp de Jalazone et y ont hissé le drapeau israélien pendant plusieurs jours, violant gravement ainsi les privilèges et immunités de l'Office. A la suite de vives protestations élevées par l'Office et, notamment, d'une protestation faite verbalement par le Commissaire général, lors d'une entrevue qu'il a eue le 13 mai 1982 avec des responsables israéliens, les soldats israéliens se sont retirés.

184. Dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes cherchent à imposer de nouvelles restrictions à la construction par l'Office d'installations dans les camps de réfugiés. Les autorités invoquent à présent une législation locale qui, toutefois, n'a jamais été appliquée à l'UNRWA par les autorités égyptiennes avant 1967 ni, par la suite, par les autorités israéliennes elles-mêmes. Deux nouveaux projets de construction entrepris par l'Office ont été arrêtés, notamment un projet destiné à venir en aide aux réfugiés handicapés au camp de Khan-Younès. L'Office a protesté contre ces agissements et s'est élevé contre l'imposition de ces nouvelles restrictions, en attirant l'attention des autorités israéliennes sur leurs obligations à l'égard de l'Office.

185. Dans la République arabe syrienne, les services de l'Office ont été perturbés par les combats à Hama en février 1982 et les locaux abritant un bureau, un centre de distribution et un centre d'alimentation d'appoint de l'Office ont été gravement endommagés. L'Office présentera une demande d'indemnisation à cet effet.

3. Abris de réfugiés

186. Le rapport de l'an dernier a mentionné la démolition punitive d'abris de réfugiés par les autorités israéliennes sur la rive occidentale et la bande de Gaza. En l'absence de réaction aux demandes répétées de l'Office priant les autorités israéliennes de faciliter le relogement rapide des familles réfugiées concernées et compte tenu de l'arrivée de l'hiver, l'Office a construit des abris pour reloger les familles des camps de Jabalia et de Boureij dont les abris avaient été démolis. Par la suite, l'Office a été informé par le Ministre israélien de la défense que, pour des raisons humanitaires, des instructions avaient été données pour reloger les familles en question dans le cadre d'un projet immobilier dans la bande de Gaza. Quant aux familles dont les abris avaient été démolis en septembre 1980 au camp de Jénine, sur la rive occidentale, et celles qui avaient été affectées par des démolitions punitives sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza en 1979/80, elles n'ont pas été encore relogées. L'Office n'a pas été dédommagé pour la démolition de ces abris.

4. Liban

187. Les opérations militaires israéliennes, commencées en juin 1982 au Liban, ont causé des dégâts considérables aux biens de l'Office, dégâts dont l'étendue est à présent évaluée. Inévitablement, les services de l'Office ont été affectés, comme cela est indiqué ailleurs dans ce rapport.

188. A la suite de ces opérations militaires, les autorités israéliennes ont protesté auprès de l'Office, alléguant que celui-ci avait sciemment permis l'utilisation, à des fins militaires, de certaines de ses installations dans le sud du Liban, notamment le Centre de formation professionnelle de Sibline. L'Office a démenti cette allégation mais, compte tenu de sa gravité, il a ordonné l'ouverture d'une enquête approfondie.

5. Créances sur les gouvernements

189. Le Gouvernement israélien doit encore achever l'examen des demandes d'indemnisation présentées par l'Office en 1969 concernant les pertes et dégâts causés par les hostilités de juin 1967 8/. L'Office continue de soulever cette question auprès des autorités.

190. Le Gouvernement jordanien a répondu aux propositions de l'Office visant à engager des pourparlers entre des responsables du gouvernement et des représentants de l'Office au sujet de diverses réclamations non encore réglées 9/. L'Office continue de soulever cette question et on s'attend à ce que les pourparlers soient bientôt entamés.

F. Opérations financières

191. Les comptes de l'Office et le rapport correspondant du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément a/. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières de l'UNRWA en 1981 :

Sources des recettes en 1981	(En milliers de dollars des Etats-Unis)
Gouvernements	171 386
Organismes des Nations Unies	6 322
Organisations non gouvernementales	2 192
Fonds commun jordano-palestinien	810
Fonds de l'OPEP	263
Recettes diverses	6 240
Différences de change	<u>3 701</u>
Recettes totales	190 922
<u>Moins</u> la contribution du Fonds commun jordano-palestinien	(313) b/
Recettes indiquées dans la comptabilité annuelle	<u>190 104</u>

Dépenses en 1981

	<u>Opérations renouvelables</u>	<u>Opérations non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'éducation	103 152	2 187	105 339
Services de santé	31 049	396	31 445
Services de secours	36 124	261	36 385
Autres dépenses	-	<u>8 378</u>	<u>8 378</u>
Dépenses totales	<u>170 325</u>	<u>11 222</u>	<u>181 547</u>
<u>Moins</u> les dépenses effec- tuées pour le compte du Fonds commun jordano- palestinien	<u>(644)</u>	<u>(174)</u>	<u>(818) b/</u>
Dépenses indiquées dans la comptabilité annuelle	<u>169 681</u>	<u>11 048</u>	<u>180 729</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>			<u>9 375 c/</u>

a/ Les comptes de l'Office pour 1981 et les rapports correspondants du Comité des commissaires aux comptes seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 5 C (A/37/5/Add.3)).

b/ Bien qu'utilisée dans le cadre des activités de l'Office, une partie de la contribution provenant de ce Fonds a servi au financement de services ne figurant pas dans le budget ordinaire de l'Office. Par conséquent, cette contribution et l'utilisation qui en a été faite n'apparaissent pas dans les comptes de l'Office présentés aux fins de vérification.

c/ Ce chiffre représente l'excédent des recettes sur les sommes effectivement dépensées ou engagées à la fin de 1981. Toutefois, le budget révisé de l'Office s'élevait à 238 667 000 dollars, soit 48 563 000 dollars de plus que les recettes, ce qui a nécessité des réductions dans le niveau des services prévus.

192. On trouvera ci-dessous une projection des opérations financières de l'Office pour l'année en cours, au 30 juin 1982 :

Sources des recettes en 1982 (En milliers de dollars des Etats-Unis)
(annoncées ou attendues)

Gouvernements	173 319
Organismes des Nations Unies	7 187
Organisations non gouvernementales	1 700
Fonds commun jordano-palestinien	1 543
Fonds de l'OPEP	238
Divers	2 500
Recettes totales	<u>191 487</u>

Dépenses inscrites au budget de 1982

	<u>Renouvelables</u>	<u>Non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services d'éducation	123 277	8 730	132 007
Services de santé	38 046	1 440	39 486
Services de secours	50 963	1 409	52 372
Autres dépenses	1 400	8 261	9 661
Dépenses totales	<u>213 686</u>	<u>19 840</u>	<u>233 526</u>

Couvrir l'ensemble des dépenses inscrites au budget entraînerait un déficit de plus de 42 millions de dollars, même après l'annonce de contributions spéciales et l'accroissement des contributions ordinaires représentant au total près de 17,5 millions de dollars obtenus en réponse aux appels lancés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Commissaire général, des chefs d'Etat, le Président de l'Organisation de libération de la Palestine et le Secrétaire général de la Ligue arabe. Au début de 1982, il est apparu que seule une réduction, totale ou partielle, du programme d'éducation, seul programme assez important pour permettre de libérer des fonds aussi substantiels, pouvait garantir la solvabilité de l'Office. Grâce à l'annonce de contributions supplémentaires et à la réduction des dépenses renouvelables et non renouvelables, il a été décidé de garder ouvertes les écoles dans toutes les zones d'activité et on espère que ce programme pourra être maintenu tout au long de l'année 1982. Mais si de nouvelles contributions supplémentaires ne sont pas reçues, cela entraînera inévitablement une grave réduction des liquidités de l'Office à la fin de 1982.

193. Au 1er janvier 1981, le solde en espèces dont disposait l'Office s'élevait à 22,1 millions de dollars, ce qui n'aurait pas suffi à couvrir ses dépenses pendant deux mois. Toutefois, le versement rapide des contributions annoncées par les principaux donateurs a permis d'éviter une situation critique dans les liquidités de l'Office à ce moment-là. Grâce à une compression rigoureuse des dépenses tout au long de 1981, y compris une réduction significative du personnel non enseignant, l'Office a pu éviter la suspension de ses activités. Au 31 décembre 1981, il disposait de liquidités de l'ordre de 39,7 millions de dollars, montant bien supérieur à celui de son solde au début de l'année, dû, d'une part, au paiement anticipé en décembre 1981 de la contribution de 1982 d'un donateur principal et, d'autre part, aux revenus tirés des liquidités disponibles ainsi qu'aux gains réalisés grâce aux différences de taux de change.

194. Le niveau du solde en espèces constitue un facteur important pour déterminer l'aptitude de l'UNRWA à faire face à ses obligations jusqu'à la fin de l'année. L'Office doit tenir compte de ce que ses dépenses représentent actuellement, en moyenne, quelque 12 millions de dollars par mois. En outre, il doit s'assurer de pouvoir disposer, en cas de réduction de ses programmes et de licenciement du personnel chargé de les gérer, de liquidités suffisantes pour faire face aux indemnités de fin de service. En conséquence, des crédits ont été ouverts pour pouvoir verser ces indemnités à environ la moitié de son personnel local, en partant de l'hypothèse que l'autre moitié, composée principalement d'enseignants, se verrait offrir un emploi par toute autorité qui prendrait sa relève et assumerait la responsabilité de ses programmes, s'il venait à cesser ses activités. Il était prévu à l'origine que l'UNRWA poursuivrait sa tâche jusqu'à ce qu'un règlement politique global du problème de la Palestine rende inutile son existence. Depuis près de trois ans, il était devenu évident qu'il était bien plus probable que ce serait le manque de fonds qui contraindrait l'UNRWA à licencier un grand nombre de ses fonctionnaires plutôt que l'éventualité de leur prise en charge par une autorité qui assurerait sa relève. Aussi, l'Office a-t-il accru graduellement - et continue de le faire - les réserves destinées au paiement des indemnités de fin de service, tant et si bien que vers la fin de la période couverte par ce rapport, ces réserves représentaient environ 80 p 100 de l'ensemble de cette obligation. Toutefois, des fonds n'ont pas été mis de côté pour faire face à cette obligation, qui n'en est pas moins couverte par les avoirs de l'Office, jusqu'à concurrence du pourcentage précité. Ces avoirs ne sont constitués qu'en partie par des soldes en banque; pour la plupart, ils se présentent sous forme de montants à recevoir et de stocks, tels que sacs de farine dans les entrepôts de l'Office, qui ne pourraient être convertis en espèces qu'au moment de la liquidation de l'UNRWA; auquel cas, leur valeur comptable ne pourrait pas être pleinement réalisée. Dans le cas, par exemple, de la fermeture des écoles dans une ou plusieurs de ses zones d'activité, l'Office aura besoin de liquidités suffisantes pour couvrir les indemnités de fin de service de milliers de fonctionnaires. Le montant total de cette obligation à l'égard de l'ensemble du personnel local, dont le Commissaire général devra tenir compte pour déterminer la période durant laquelle l'Office continuera d'être financièrement viable, s'élevait à 57,3 millions de dollars au 30 juin 1982, chiffre qui augmente de 260 000 dollars par mois. Les liquidités dont dispose l'Office peuvent être utilisées soit pour couvrir les coûts des programmes, soit pour verser les indemnités versées à la cessation de service, mais non pour les deux à la fois. Si l'on cherche à réaliser des économies nettes sur les dépenses relatives au personnel en mettant fin à certains programmes, il faudra le faire au moins vers le milieu de l'année car, dès l'automne, les économies ainsi réalisées seront inférieures au montant des indemnités versées à la cessation de service. Compte tenu de ce fardeau qui compromet la viabilité financière de l'UNRWA, le Commissaire général a proposé, au cours de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, que l'obligation relative aux indemnités versées à la cessation de service, en cas de licenciement en masse du personnel, soit prise en charge par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette proposition n'a pas été adoptée.

195. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA a reconnu la nécessité vitale d'accroître au maximum les recettes en espèces dont l'Office pourrait disposer librement. Les recommandations du Groupe de travail, qui avaient été entérinées par l'Assemblée générale dans sa décision 36/462 du 16 mars 1982, comprenaient un appel invitant

les gouvernements et organisations qui font des contributions en nature soit à remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit à permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de vendre leurs contributions contre espèces.

196. Une partie des recettes totales de l'UNRWA est constituée par des dons en nature, notamment des denrées alimentaires et des sommes en espèces liées au transport et à la distribution de ces denrées dans le cadre du programme de secours de l'Office, et par des services rendus à l'UNRWA par les gouvernements. La portion des recettes de l'Office provenant de l'ONU, de l'OIS et de l'Unesco (7,2 millions de dollars en 1982) couvre les dépenses relatives au personnel international. Le reste sert à faire face au coût des programmes d'éducation et de santé et à certaines dépenses en espèces imputables au programme de secours. C'est le niveau de ces recettes en espèces dont l'Office peut disposer librement qui détermine s'il est possible de faire face aux dépenses relatives aux écoles et centres de santé. Sur des recettes globales de 191,5 millions de dollars attendus au 30 juin 1982, pour l'année en cours, l'Office ne peut disposer librement que d'environ 121 millions de dollars en espèces.

IV. BUDGET POUR 1983 ET BUDGET REVISE DE 1982

A. Prévisions budgétaires

197. Le présent chapitre du rapport contient le projet de budget pour 1983 et le budget de 1982 (révisé en juin 1982). Les prévisions de dépenses initiales pour 1982 ont été présentées dans le rapport de l'an dernier 10/. Le projet de budget pour 1983 est fixé à 271,4 millions de dollars contre un budget révisé de 233,5 millions de dollars pour 1982.

198. Le budget de 1982 accuse une diminution de 32,1 millions de dollars par rapport aux estimations initiales. Cela est dû à la diminution des dépenses de personnel (23,7 millions de dollars représentant l'effet cumulatif de la baisse anticipée du taux de l'inflation locale et des gains réalisés sur les taux de change); à la baisse de la valeur des contributions en nature (4,9 millions de dollars, se traduisant par une baisse des recettes prévues); à une diminution des réserves prévues pour compenser les pertes dues aux taux de change (3,7 millions de dollars) et à l'ajournement des dépenses non renouvelables (0,3 million de dollars). Ces diminutions sont contrebalancées en partie par divers coûts supplémentaires (0,5 million de dollars) afférents aux dépenses effectuées pour le compte du Fonds commun jordano-palestinien.

199. Dans le projet de budget pour 1983, on a estimé à 31,1 millions de dollars l'augmentation des dépenses renouvelables 11/ par rapport au montant qu'elles représentaient dans le budget de 1982, comme cela est expliqué au paragraphe suivant. On enregistre également une augmentation de 6,8 millions de dollars des dépenses non renouvelables (voir par. 201 ci-dessous), soit une augmentation totale de 37,9 millions de dollars par rapport au budget révisé de 1982.

200. Les dépenses renouvelables prévues dans le projet de budget de 1983 se chiffrent à 244,8 millions de dollars contre 213,7 millions de dollars dans le budget de 1982. Cet accroissement de 31,1 millions de dollars couvre principalement : les augmentations normales du coût des programmes (1,8 million de dollars, principalement pour les services d'éducation, du fait de la poussée naturelle des effectifs scolaires), les majorations annuelles des salaires (3,2 millions de dollars), l'augmentation des dépenses de personnel, entraînée par la persistance de l'inflation (22,6 millions de dollars), les réserves constituées pour améliorer les services (1,5 million de dollars, principalement au titre de l'aide aux personnes particulièrement nécessiteuses), l'effet de l'inflation continue sur les dépenses autres que les dépenses de personnel (1,2 million de dollars, y compris une réserve pour faire face au relèvement des subventions versées aux hôpitaux) et une augmentation nette des coûts afférents aux denrées de base (0,8 million de dollars).

201. Les dépenses non renouvelables prévues dans le projet de budget pour 1983 s'élèvent à 26,6 millions de dollars contre 19,8 millions de dollars prévus dans le budget de 1982, soit un accroissement de 6,8 millions de dollars. Dans les estimations pour 1983, on a prévu 1,1 million de dollars pour le remplacement des véhicules et du matériel hors d'usage; 0,5 million de dollars pour la construction de salles de classe supplémentaires; 9,3 millions de dollars pour des réalisations ou des améliorations urgentes d'infrastructure, notamment

dans les domaines de l'éducation, du logement, des services médicaux et de l'assainissement du milieu et 15,7 millions de dollars pour augmenter les réserves destinées à faire face aux indemnités de fin de service du personnel local et pour couvrir les frais de rapatriement de ce personnel, comme cela est expliqué brièvement au paragraphe 212 ci-dessous.

202. Les crédits prévus pour couvrir l'accroissement des dépenses de personnel exigent quelque explication. La majeure partie de l'aide apportée par l'Office aux réfugiés est fournie sous forme de services, particulièrement ceux dispensés par les enseignants et le personnel de la santé. Par conséquent, les dépenses de personnel constituent - de loin - le poste principal dans le budget de l'Office (environ 65 p. 100 en 1982 et quelque 71 p. 100 en 1983). Il s'ensuit que les effets d'une forte inflation sur ces dépenses et, partant, sur le budget total, sont bien plus importants que ceux de l'inflation sur les autres dépenses.

203. Mis à part l'effet de l'inflation sur les dépenses de personnel, l'Office envisage d'augmenter le nombre de ses fonctionnaires, notamment des enseignants et des inspecteurs de l'enseignement, pour assurer la scolarisation de 5 250 élèves de plus qu'en 1982.

204. En 1983, les services d'éducation représenteront près de 57 p. 100 du budget total, contre 16 p. 100 pour les services de santé, 21 p. 100 pour les services de secours et 6 p. 100 pour les autres dépenses. (Les chiffres correspondants dans le budget de 1982 sont les suivants : 57 p. 100 pour les services d'éducation, 17 p. 100 pour les services de santé, 22 p. 100 pour les services de secours et 4 p. 100 pour les autres dépenses).

205. En ce qui concerne les services d'éducation, des crédits ont été ouverts dans le budget pour assurer la poursuite du programme d'enseignement général et financer les programmes de formation professionnelle, technique et pédagogique avant l'emploi dispensés dans les centres de l'Office, ainsi que pour faire face à l'accroissement naturel de ces programmes. Figurent également au titre des services d'éducation, les activités de jeunes menées en dehors des écoles de l'UNRWA, la formation artisanale des adultes, la formation de jeunes handicapés physiques, une certaine formation professionnelle en dehors des centres de l'UNRWA et d'autres activités mineures, ainsi que l'octroi de bourses d'études dans des universités situées à l'intérieur ou à proximité de la zone d'activité de l'Office. Le budget prévoit au titre des dépenses non renouvelables des crédits pour la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe afin d'éviter l'utilisation des salles par trois groupes successifs, la construction et l'équipement de salles à usages multiples, de bibliothèques scolaires et de laboratoires de sciences ainsi que les travaux exceptionnels d'entretien et de réparation majeure de vieilles écoles et autres installations.

206. En ce qui concerne les services de santé, qui comprennent les services médicaux et les programmes d'alimentation d'appoint et d'assainissement, des crédits ont été demandés pour assurer les besoins essentiels d'une population réfugiée légèrement plus nombreuse en 1983. L'objectif de l'Office a toujours été de veiller à ce que le niveau de ses services de santé ne soit pas inférieur à celui des services dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs propres ressortissants. La hausse rapide des frais hospitaliers et du coût des fournitures,

des installations et de la rémunération du personnel travaillant dans les centres de santé de l'Office continue de rendre extrêmement difficile la réalisation de cet objectif. (Le programme d'assainissement permet seulement de faire face aux besoins minima jugés indispensables au maintien des services collectifs d'assainissement et d'approvisionnement en eau, garantissant des conditions raisonnables de salubrité dans les camps habités par les réfugiés).

207. On s'attend à ce que les dépenses relatives au personnel des services de santé et aux autres coûts afférents à ces services soient plus élevées qu'en 1982, principalement par suite de l'inflation puisqu'il n'est prévu qu'un accroissement minime du nombre des fonctionnaires requis. Des réserves sont prévues également pour financer le remplacement indispensable du matériel utilisé pour assurer les services médicaux et d'assainissement dans les camps et les améliorations essentielles d'infrastructure, y compris l'évacuation des eaux de pluie, les systèmes d'égoûts, l'enlèvement des ordures ménagères et les réseaux de distribution d'eau. Les programmes visant à améliorer l'infrastructure dans les camps comprennent également des projets d'auto-assistance, à la réalisation desquels les réfugiés, qui en bénéficient, apportent une contribution substantielle aux côtés de l'Office.

208. Pour ce qui est des services de secours qui comprennent les programmes de distribution de rations de base, la fourniture d'abris et une assistance aux personnes particulièrement démunies, des crédits ont été demandés dans le budget pour maintenir ces services en 1983 au même niveau qu'en 1982, à l'exception d'une expansion du programme de distribution de lait, de quelques améliorations dans le cadre du programme d'assistance aux réfugiés particulièrement nécessiteux et l'augmentation du nombre de ses bénéficiaires. On s'attend donc à ce que les dépenses renouvelables soient plus élevées que l'année précédente, à cause des raisons citées plus haut, de l'inflation, ainsi que de la constitution de réserves destinées à couvrir le relèvement des indemnités de cherté de vie et autres éléments de la rémunération du personnel. Les crédits demandés au titre des dépenses non renouvelables, concernent essentiellement les améliorations à apporter aux abris des réfugiés ainsi que certains travaux exceptionnels d'entretien des routes et leur amélioration.

209. Le budget concernant les rations de base couvre à la fois la valeur de ces rations et les dépenses afférentes à leur distribution; toutefois, les frais de transport et d'entreposage des rations dans la zone d'activité de l'UNRWA relèvent du chapitre du budget relatif aux services d'approvisionnement et de transport (qui font partie des dépenses communes). Le budget prévoit la distribution de rations, tout au long de l'année, à 832 900 bénéficiaires en moyenne (soit 1 900 de plus qu'en 1982). Comme ce fut le cas en 1981 et 1982, les rations de base qui seront distribuées proviendront uniquement des contributions reçues en nature, aucun crédit n'étant prévu pour l'achat de denrées.

210. Les crédits prévus pour l'aide aux personnes particulièrement nécessiteuses comprennent des crédits pour l'octroi de secours aux réfugiés vivant dans la misère la plus totale, en sus des rations de base qu'ils reçoivent. Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle, à de petits dons en espèces et à la distribution de couvertures, de vêtements usagés, de lait écrémé et de rations supplémentaires de farine, de sucre, et d'huile ménagère. Malheureusement, dans sa situation financière actuelle, l'Office n'est pas en mesure de répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant des enfants en bas âge et des malades chroniques. Il ne peut envisager d'apporter une assistance que dans les cas les plus urgents.

211. Au titre des dépenses communes, des crédits sont demandés pour financer l'ensemble des services d'appui et des activités qui, directement et indirectement, soutiennent les programmes opérationnels de l'Office; ces dépenses s'inscrivent dans les trois grandes catégories suivantes :

- a) Services d'approvisionnement et de transport, qui s'occupent de l'achat, du contrôle et de l'entreposage des marchandises et du matériel, des formalités portuaires et du transport des personnes et des marchandises dans les zones d'activité de l'Office;
- b) Autres services intérieurs qui englobent les activités suivantes : enquêtes pour déterminer le droit des réfugiés à l'aide de l'Office; services administratifs et du personnel; services linguistique, juridique, financier et d'informatique; vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur; services techniques (architecture et génie civil) et services de protection;
- c) Administration générale comprenant les services d'administration générale au siège de l'Office, à Vienne et Amman, dans les cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps), et dans les bureaux de liaison à New York et au Caire, ainsi que les services de presse et d'information.

212. Le budget pour 1983 prévoit au titre des autres dépenses un montant supérieur d'environ 7,4 millions de dollars à celui de 1982, qui s'explique presque entièrement par l'ajustement des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous. (L'effet prévu des majorations de salaires auxquelles il faudra procéder en 1983 sera plus important encore qu'en 1982; il faut donc s'attendre à ce que l'ajustement subséquent des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local soit lui aussi plus élevé en 1983). Le montant de 1 400 000 dollars prévu au titre des dépenses renouvelables est destiné à réaliser la parité entre les fonctionnaires des deux sexes en matière d'indemnités familiales. Quant à la somme de 15 654 000 dollars prévue au titre des dépenses non renouvelables, elle doit permettre de couvrir l'ajustement des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local, ajustement rendu nécessaire par l'augmentation des rémunérations (12 404 000 dollars, chiffre comprenant le relèvement des indemnités de cherté de vie, 2 004 000 dollars, et l'incorporation dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère, 10 400 000 dollars), un accroissement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local en cas de cessation des activités de l'Office (3 000 000 de dollars) et un ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local transféré de Beyrouth à Vienne et Amman (250 000 dollars).

213. Il convient d'attirer l'attention sur l'insuffisance des crédits prévus dans le budget. A des fins budgétaires, l'Office a supposé jusqu'ici que dans le cas d'un transfert ordonné de ses responsabilités à des gouvernements ou à d'autres organisations, près de la moitié de son personnel local, qui comprend environ 17 000 fonctionnaires, se verrait offrir des emplois permanents acceptables; auquel cas, conformément aux règlements régissant le personnel de l'Office, seuls les fonctionnaires restants, environ 50 p. 100, auraient droit à des indemnités de licenciement (ou à une pension de retraite) pour perte d'emploi. Avant 1980, les réserves prévues par l'Office pour honorer ses obligations dans ce domaine ne tenaient compte que de cette proposition. Toutefois, en cas de suspension brutale

de ses activités par suite d'une pénurie de fonds, ou de toute autre cause, la totalité du personnel local aurait droit à des indemnités de fin de service (de licenciement ou de retraite). Comme cette éventualité paraît de plus en plus probable, les estimations du budget de 1982 et celles du projet de budget pour 1983 comprennent toutes deux, sous le titre "Autres dépenses", une réserve supplémentaire de trois millions de dollars, conformément à la mise en oeuvre par l'Office d'un plan visant à constituer les réserves nécessaires, en cinq tranches annuelles, à compter de 1980. Si tous ces prélèvements annuels sont effectués à la fin de 1983, les réserves totales seront encore inférieures de quelque trois millions de dollars à l'ensemble des obligations de l'Office.

214. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'était pas encore possible de procéder à une estimation précise des montants nécessaires pour faire face à la situation d'urgence qui a éclaté au Liban au mois de juin. Il est évident, néanmoins, que les montants requis seront très élevés. L'Office a commencé à fournir des secours d'urgence et à dispenser des fournitures médicales et autres, là où cela était nécessaire et là où leur distribution pouvait toucher les milliers de réfugiés déplacés. Il convient aussi d'envisager un autre problème découlant de cette situation, à savoir le relogement et le rétablissement des écoles, des dispensaires et autres services. Quels que soient les montants nécessaires pour faire face aux besoins immédiats des réfugiés déplacés et assurer leur relogement ultérieur, on espère que les fonds requis seront reçus sous forme de contributions spéciales accordées à cette fin, en réponse aux appels déjà lancés et à ceux qui le seront dans l'avenir. L'état actuel des finances de l'Office ne lui permet pas de couvrir de telles dépenses. Compte tenu de ce qui précède, aucune tentative n'a été faite pour incorporer dans le présent rapport une estimation soit des dépenses nécessaires, soit des contributions spéciales.

B. Prévisions de dépenses

215. Les dépenses prévues pour 1983 sont récapitulées dans les tableaux 12 A, 12 B et 12 C de l'Annexe I, qui indiquent également, aux fins de comparaison, les chiffres correspondants dans le budget révisé de 1982. Le tableau 12 A comprend les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau 12 B celles concernant les dépenses non renouvelables et le tableau 12 C celles ayant trait aux dépenses totales.

C. Financement du budget - 1982 et 1983

17. Le tableau ci-dessous permet de saisir les problèmes graves que pose à l'Office le financement du budget de 1982 et du projet de budget pour 1983 :

	<u>1983</u>	<u>1982</u> (au 30 juin)
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
Dépenses inscrites au budget	271 352	233 526
Recettes prévues provenant des sources suivantes :		
Gouvernements	172 317	178 319
Organismes des Nations Unies	7 441	7 187
Organisations non gouvernementales	1 600	1 700
Fonds commun jordano-palestinien	1 436	1 543
Fonds de l'OPEP	-	238
Recettes diverses (y compris les gains au change)	<u>2 500</u>	<u>2 500</u>
Total des recettes prévues	<u>185 294</u>	<u>191 487</u>
Excédent (déficit) prévu	<u>(86 058)</u>	<u>(42 039)</u>

17. Au moment de l'élaboration du budget pour 1983, les gouvernements et les autres donateurs n'avaient pas encore annoncé les contributions qu'ils comptaient faire pour cette année-là. L'estimation des recettes pour 1983 ne peut donc être qu'une extrapolation des contributions de 1982, ce qui exclut les contributions spéciales accordées explicitement ou implicitement pour cette année-là.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 13 (A/36/13 et Corr.1), par. 199 à 201.

2/ Ibid., par. 204.

3/ L'augmentation du nombre des fonctionnaires recrutés sur le plan international depuis l'année dernière est due au recrutement de deux fonctionnaires pour remplacer deux fonctionnaires en congé de maladie (les postes en question étant provisoirement pourvus deux fois) ainsi que de deux fonctionnaires engagés pour une période de courte durée afin de participer aux opérations d'urgence au Liban.

4/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 13 (A/36/13 et Corr.1), par. 208 à 211.

5/ Ibid., par. 214.

6/ Le Gouvernement jordanien a fait savoir que le fonctionnaire dont il est dit au paragraphe 217 du rapport de l'an dernier qu'il était encore en détention au 30 juin 1981 a été traduit en justice et reconnu coupable d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Les deux fonctionnaires dont il est dit au paragraphe 218 du rapport de l'an dernier qu'ils étaient encore détenus au 30 juin 1981 dans République arabe syrienne, l'un d'eux depuis avril 1980, sont toujours, à la connaissance de l'Office en détention.

7/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 13 (A/35/13), par. 222.

8/ Ibid., par. 230.

9/ Ibid., par. 231.

10/ Ibid., trente-sixième session, Supplément No 13 (A/36/13 et Corr.1), chap. III, sect. B.

11/ Les dépenses renouvelables comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les dépenses non renouvelables comprennent la construction, l'équipement et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers et qui, si nécessaire, peuvent être différées sans entraîner, dans la plupart des cas, de difficultés immédiates. En outre, elles dépendent dans une certaine mesure de contributions spéciales. Les dépenses renouvelables, au contraire, font partie intégrante des programmes de base que l'Office ne peut pas réduire facilement, même à court terme.

Données statistiques

Tableaux

1. Nombre total des réfugiés immatriculés (au 30 juin de chaque année)

2. Répartition des réfugiés immatriculés.

Diagramme - Effectifs des écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA.

3. Répartition des élèves réfugiés scolarisés.

4. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA.

5. Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires.

6. Soins médicaux.

Diagramme - Maladies transmissibles - Toutes les zones d'activité de l'Office, 1967-1981.

Diagramme - Etudes sur la mortalité infantile - Camps de la rive occidentale, 1971-1981.

7. Bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire de l'UNRWA (1er juillet 1981 - 30 juin 1982).

8. Répartition des postes locaux de l'UNRWA (au 30 juin de chaque année).

9. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses (1er mai 1950 - 31 décembre 1982).

10. Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950 - 31 décembre 1982).

11. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 1981.

12. Projet de budget pour 1983 et budget révisé de 1982.

13. Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine (1er juillet 1981 - 30 juin 1982).

Tableaux (suite)

On trouvera de plus amples données statistiques concernant les programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA dans les publications suivantes :

- Recueil annuel de statistiques 1980-1981 du département d'éducation UNRWA/UNESCO.
- Rapport annuel du Directeur de la santé, 1981.

On trouvera de plus amples données statistiques concernant le financement des programmes de l'Office dans les documents suivants : Etats financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1981 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 5 C (A/37/5/Add.3).

Tableau 1

Nombre total des réfugiés immatriculés (au 30 juin de chaque année) a/

Zone d'activité	1950	1955	1960	1966	1970	1975	1980	1982
Liban	127 600	100 820	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	238 667
République arabe syrienne	82 194	88 330	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	220 572
Jordanie	506 200	502 135	613 743	688 089	506 038	625 857	716 372	748 552
Rive occidentale	-	-	-	-	272 692	292 922	324 035	340 643
Bande de Gaza	198 227	214 701	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	377 292
Total	960 021 b/	905 986	1 120 889	1 280 823	1 425 219	1 623 707	1 844 318	1 925 726

a/ Ces statistiques sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office, qui n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée, en raison de certains facteurs tels que les naissances et les décès non déclarés, ainsi que les immatriculations erronées ou doubles. L'Office suppose que le nombre de réfugiés immatriculés se trouvant dans sa zone d'activité est inférieur à celui des réfugiés immatriculés.

b/ Ces chiffres comprennent 45 800 personnes qui recevaient une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en 1982.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Nombre total des réfugiés vivant dans les camps a/	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	238 667	13	123 422	115 225	48,28
République arabe syrienne	220 572	10	67 491	155 147	70,34
Jordanie	748 552	10	235 151	556 160	74,30
Rive occidentale	340 643	20	87 724	254 437	74,70
Bande de Gaza	377 292	8	208 662	168 630	44,89
Total	1 925 726	61	722 470	1 249 599	64,89

a/ Le nombre total des réfugiés vivant dans les camps se décompose comme suit :

676 127 réfugiés immatriculés

32 295 personnes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 et des combats qui ont eu lieu ultérieurement dans la vallée du Jourdain au début de 1968 qui ne sont pas immatriculés auprès de l'Office (voir par. 159)

14 048 personnes qui ne sont ni des réfugiés immatriculés ni des personnes déplacées.

Nombre d'élèves dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA

1950-1982

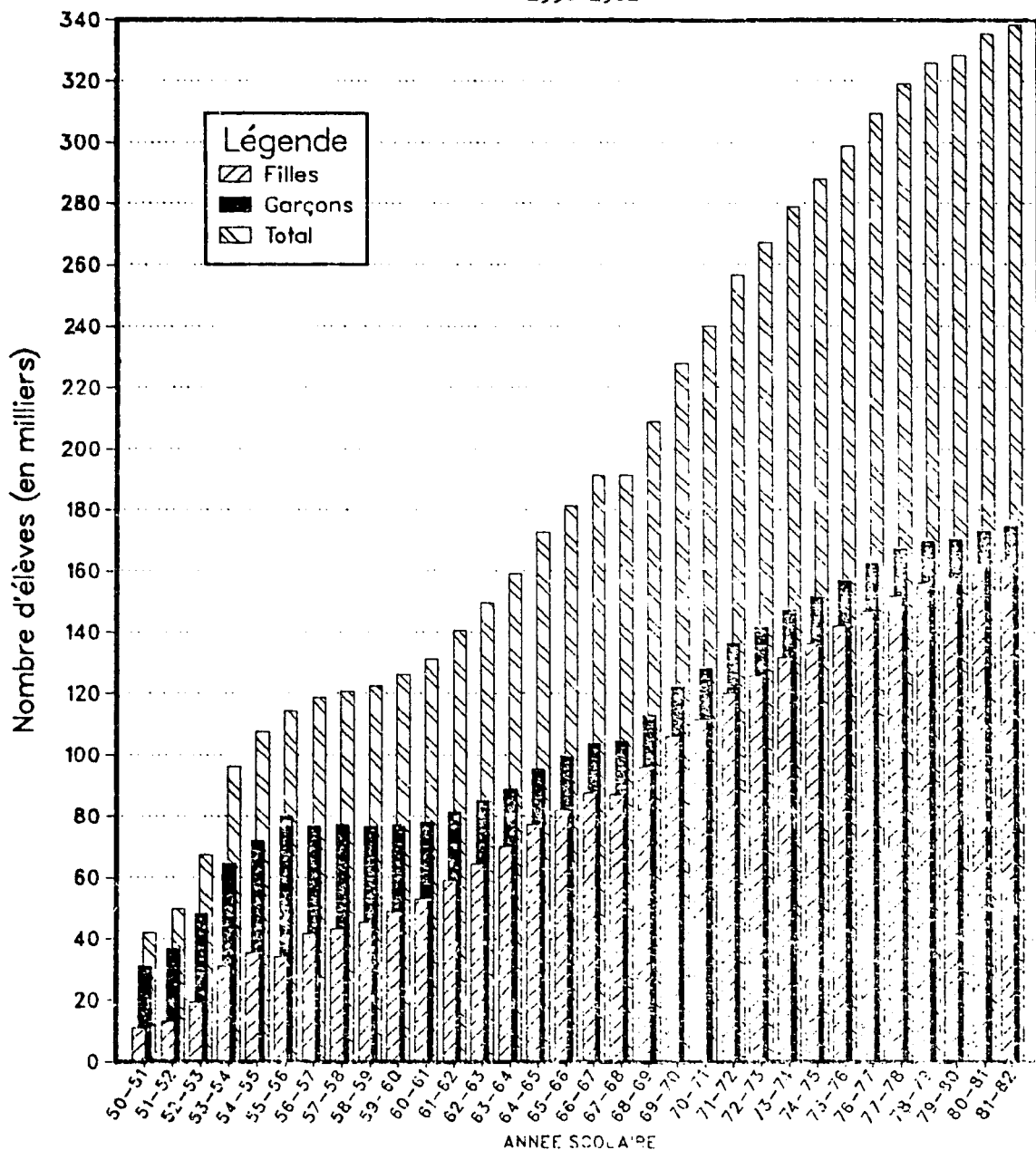


Tableau 3

Répartition des élèves réfugiés scolarisés a/

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires de l'UNRWA b/		Total	Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures de l'UNRWA b/		Total	Effectif total des réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA
			Garçons	Filles		Garçons	Filles		
Liban	87	1 261	13 412	12 839	26 251	5 249	5 360	10 609	36 860
République arabe syrienne	111	1 422	17 324	16 010	33 334	7 683	6 707	14 390	47 724
Jordanie	208	3 760	49 770	46 933	96 703	20 559	17 962	38 521	135 224
Rive occidentale	99	1 265	13 365	15 206	28 571	5 361	5 485	10 846	39 417
Bande de Gaza	140	2 108	30 794	27 445	58 239	11 139	9 783	20 922	79 161 c/
Total	645	9 816	124 665	118 433	243 098	49 991	45 297	95 288	338 386

a/ Non compris 88 662 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

b/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 45 746, dont 11 410 sont immatriculés dans la bande de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants avaient droit aux services d'enseignement.

c/ En outre, 1 300 élèves réfugiés fréquentent 15 centres préscolaires dont l'encadrement est assuré par 53 enseignants.

Tableau 4

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA

	Liban		Rép. arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale				Bande de Gaza		Total général					
	Centre de formation de Sibliine		Centre de formation de Damas		Centre de formation d'Amman		Centre de formation Kalandia		Centre de formation Ramallah jeunes filles		Centre de formation de Gaza			Total				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F						
A. Enseignement professionnel et technique																		
1. Niveau post-préparatoire	480	-	509	3	-	32	576	-	280	-	134	-	588	-	2 433	169	2 602 a/	
2. Niveau post-secondaire	140	92	125	51	-	144	221	-	192	-	230	-	-	-	678	588	1 266 b/	
Total	620	92	634	54	-	176	797	71	472	-	364	-	588	-	3 111	757	3 868	
B. Formation pédagogique avant l'emploi	25	95	-	-	300	250	-	-	-	-	300	350	-	-	675	645	1 320	
Total général	645	187	634	54	300	426	797	71	472	-	664	350	-	588	-	3 786	1 402	5 188

a/ Cours portant sur le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment.

b/ Cours concernant les domaines technique, commercial et paramédical.

Tableau 5

Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires

Discipline	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Egypte		Autres a/		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Génie	21	3	16	2	90	4	22	3	26	-	5	-	180	12	192
Médicale et paramédicale	2	2	56	17	25	10	-	-	24	5	3	-	110	34	144
Lettres et sciences	2	2	3	1	-	4	1	1	1	1	-	-	6	9	15
Total	51	6	74	20	115	18	23	4	51	6	8	-	296	55	351

Note : En outre, en 1981/82, 18 bourses, au total, provenant de sources diverses, ont été accordées à des réfugiés, principalement en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/146/H du 12 février 1982.

a/ Les autres pays sont les suivants : Iraq (deux étudiants), Arabie saoudite (deux étudiants), Turquie (trois étudiants) et Soudan (un étudiant).

Tableau 6

Soins médicaux

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Bande de Gaza	Jordanie	Rive occidentale	Toutes les zones d'activités
I. Malades non-hospitalisés						
A. Soins de médecine curative						
1. Nombre de patients	96 310)	116 836	247 176	104 913	101 922	667 157
2. Nombre de consultations a/	482 228) b/	590 715	1 200 839	786 795	1 159 881	4 220 458
B. Soins maternels et infantiles						
1. Femmes enceintes (moyenne des visites)	511)	663	2 612	1 671	4 536	9 993
2. Enfants de moins de 3 ans (moyenne des visites)	6 858) c/	10 165	30 334	14 498	29 870	91 725
3. Nouveau élèves examinés	1 592)	6 905	13 781	4 435	4 251	30 964
4. Vaccinations de routine	27 203) b/	62 691	88 762	70 847	105 134	354 637
II. Malades hospitalisés						
1. Lits d'hôpital disponibles	241	79	252	274	614	1 460
2. Nombre de patients admis	3 940 b/	3 087	885 d/	11 856	27 517	47 285
3. Taux annuel patients/journées d'hospitalisation pour 1 000 personnes	319	82	14	444	435	198

a/ Ce chiffre comprend les visites pour consultations médicale et traitement; les injections/pansements et les traitements dermatologiques ainsi que les traitement ophtalmologiques et dentaires.

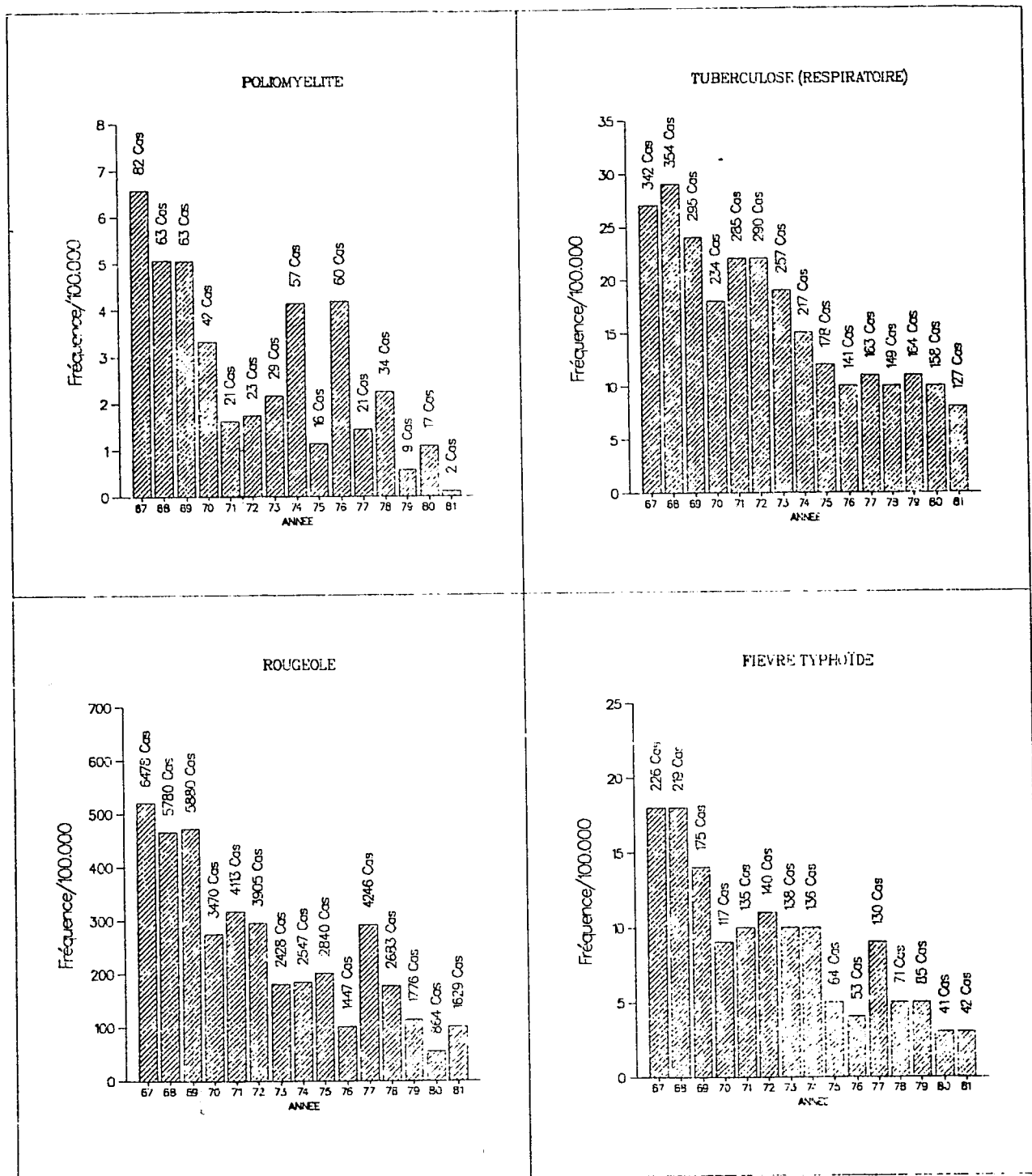
b/ Total pour 10 mois.

c/ Moyenne sur 9 mois.

d/ Aucun chiffre n'a été fourni par les hôpitaux publics.

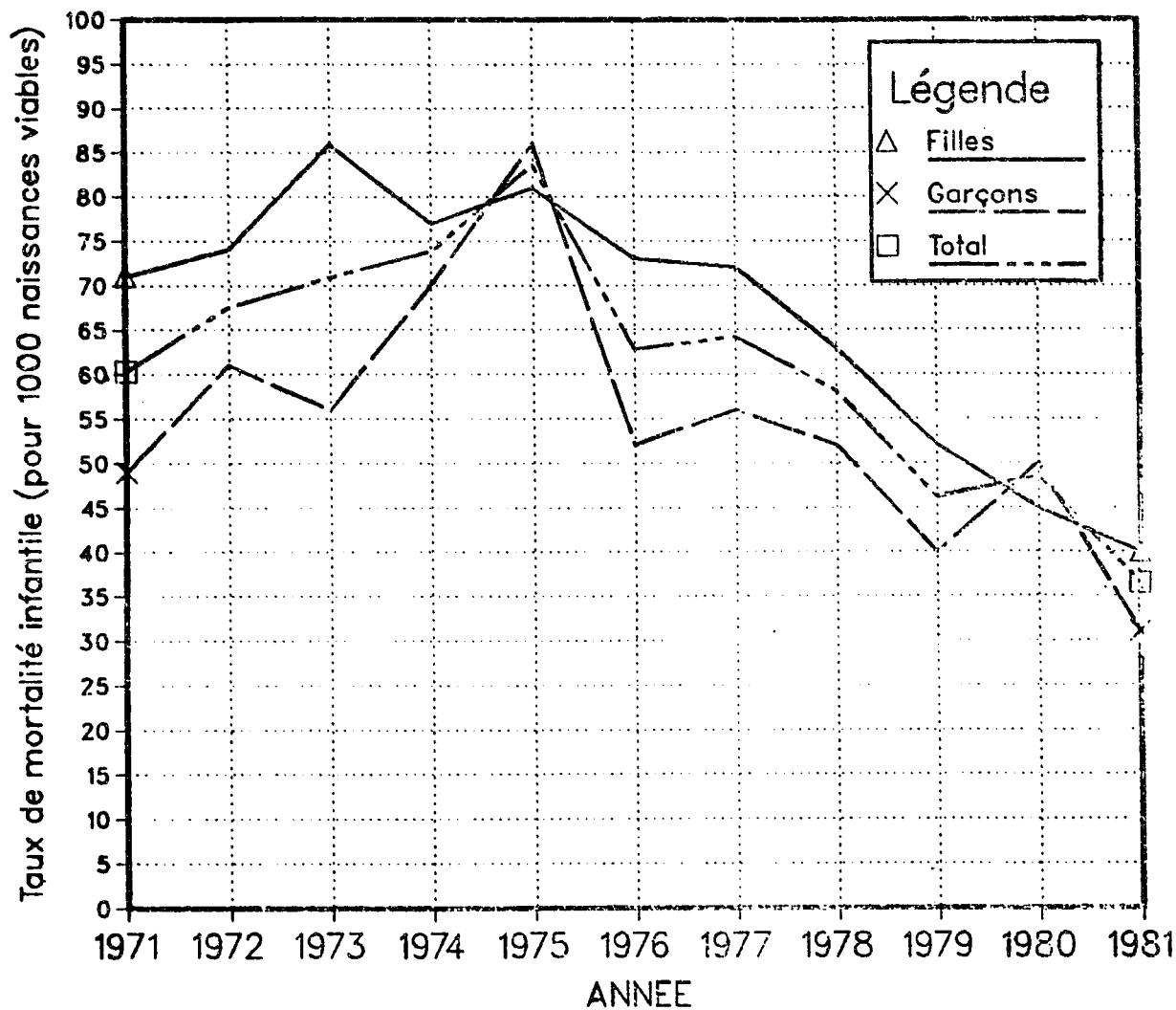
Maladies transmissibles -- Toutes les zones d'activité de l'Office

1967 - 1981



Nombre de cas et fréquence pour 100.000 personnes ayant droit aux services de santé de l'UNRWA

Etudes sur la mortalité infantile
 - Camps de la rive occidentale (*)
 Garçons, filles et statistiques combinées
 1971 - 1981



(*) La rive occidentale a été la première zone d'activité à entreprendre ce genre d'études qui sont actuellement menées dans les 13 camps qui s'y trouvent. Dans les autres zones d'activité, des études analogues ne sont effectuées que dans un petit nombre de camps choisis.

Tableau 7

**Bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire de l'UNRWA a/
(1er juillet 1981 - 30 juin 1982)**

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
I. Alimentation d'appoint						
- Repas de midi pour les moins de 15 ans	3 899)	5 197	6 958 c/	7 875	7 281	31 210
- Distribution de lait pour les moins de 3 ans	4 513)	8 198	18 646 d/	9 858	21 983	63 198
- Rations supplémentaires)					
i) Femmes enceintes et allaitantes	1 536)	2 972	7 397)	6 494	12 060	30 459
ii) Tuberculeux non hospitalisés	110) b/	26	102) b/	138	279	655
II. Rations de base	97 090	99 582	302 989	131 474	200 594	831 729
III. Cas particulièrement nécessiteux	647	-	9 558	11 540	17 181	38 926

a/ Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes mensuelles, sauf pour le programme de repas de midi où il s'agit d'une moyenne quotidienne.

b/ Moyenne pour 10 mois.

c/ Dont 1 670 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de ce programme à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

d/ Dont 1 371 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de ce programme à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

Tableau B

Répartition des postes locaux de l'UNRWA (au 30 juin de chaque année)

	Siège central (Vienne)		Siège central (Amman)		Liban		Syrie		Jordanie		Rive occidentale		Bande de Gaza		Total	
	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982
SERVICES D'EDUCATION																
- Services généraux	12	10	32	30	37	37	35,5	35,5	78	82	77	67	28	28	299,5	289,55
- Enseignants	-	2	16	16	1 372	1 376	1 488	1 524	3 892	3 953	1 406	1 428	2 262	2 284	10 436	10 583
- Manuels	-	-	-	-	159	160	152	153	345	349	202	204	214	216	1 072	1 082
Total partiel	12	12	48	46	1 568	1 573	1 675,5	1 712,5	4 315	4 384	1 685	1 699	2 504	2 528	11 807,5	11 964,55
SERVICES DE SANTE																
- Services généraux	13	13	3	3	156,5	156,5	150,5	151,5	263	264	209,5	211,5	226	230	1 021,5	1 029,5
- Manuels	-	-	-	-	288	302	214	215	537	511	372	372	535	544	1 946	1 944
Total partiel	13	13	3	3	444,5	458,5	364,5	366,5	800	775	581,5	583,5	761	774	2 967,5	2 973,5
SERVICE DE SECOURS																
- Services généraux	-	-	6	3,5	25,5	24,5	23	23	46,5	46,5	34,5	37,5	33,5	33,5	169	168,5
- Manuels	-	-	-	-	18	18	15	15	111	111	28	28	64	63	235	235
Total partiel	-	-	6	3,5	43,5	42,5	38	38	157,5	157,5	62,5	65,5	96,5	96,5	404	403,5
SERVICES COMMUNS																
- Services généraux	181	171	16	12,5	244	243	203	204	265,5	260,5	254	250	237,5	234,5	1 401	1 375,5
- Manuels	1	1	2	2	70	70	50	50	78	77	127	126	145	129	473	455
Total partiel	182	172	18	14,5	314	313	253	254	343,5	337,5	381	376	382,5	363,5	1 874	1 830,5
TOTAL	207	197	75	67	2 370	2 387	2 331	2 371	5 616	5 654	2 710	2 724	3 744	3 762	17 053	17 162

a/ Y compris 4 postes au bureau du Caire.

b/ Non compris 4 postes au bureau du Caire transférés au bureau régional de Gaza à partir du 1er janvier 1982.

Tableau 9

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses a/
(1er mai 1950 - 30 décembre 1982)

(En dollars des Etats-Unis)

	Recettes			Total des recettes	Dépenses	Excédent des recettes (déficit) par rapport aux dépenses.
	Contributions des gouvernements	Autres recettes				
1er mai 1950 au 31 décembre 1975	1 050 682 075	50 094 419	1 100 776 494	1 099 427 470	1 349 024	
1er janvier au 31 décembre 1976	112 261 271 b/	8 457 398	120 718 669 b/	114 774 837	5 943 832	
1er janvier au 31 décembre 1977	114 109 995 c/	8 868 471	122 978 466	126 771 889	(3 793 423)	
1er janvier au 31 décembre 1978	122 338 708	8 165 993	130 504 701	132 111 444	(1 606 743)	
1er janvier au 31 décembre 1979	138 639 249 d/	13 549 278	152 188 527 d/	158 871 622	(6 683 095)	
1er janvier au 31 décembre 1980	166 930 874 e/	17 638 122	184 568 996	183 677 394	891 602	
1er janvier au 31 décembre 1981	171 385 733	19 536 730 f/	190 922 463	180 728 868	10 193 595	
1er janvier au 31 décembre 1982 g/	178 319 000	13 168 000	191 487 000 h/	233 526 000	(42 039 000) i/	
TOTAL	2 054 666 905	139 478 411	2 194 145 316	2 229 889 524		

(Voir notes du tableau page suivante)

(Notes du tableau 9)

a/ Les chiffres du tableau ci-dessus indiquent pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de l'année en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues (à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes b/ et d/ ci-dessous) ou les dépenses effectuées. Les chiffres cumulatifs, pour la période 1er mai 1950 - 31 décembre 1975, sont indiqués aux fins d'information.

b/ Y compris un montant de 6 millions de dollars promis pour 1976 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncé trop tard.

c/ Non compris un montant de 6 millions de dollars (voir b/ ci-dessus) qui figure dans la comptabilité finale de l'Office pour 1977.

d/ Y compris un montant de 6 044 034 dollars promis pour 1979 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncé trop tard.

e/ Non compris une contribution tardive promise pour 1979 (voir d/ ci-dessus) inscrite dans la comptabilité finale de l'Office pour 1980 comme étant de 6 035 215 dollars (chiffre représentant la valeur des denrées effectivement reçues alors que la valeur de la contribution promise était de 6 044 034 dollars).

f/ Y compris une contribution de 818 563 dollars provenant du Fonds commun jordanien-palestinien qui n'a pas été incorporée dans la comptabilité de 1981 (voir également note du tableau 11).

g/ Recettes telles que prévues, dépenses telles qu'inscrites au budget.

h/ Non compris les contributions extraordinaires destinées à l'aide d'urgence au Liban ou toute autre contribution promise à cette fin.

i/ Telle sera la situation si toutes les dépenses inscrites au budget sont effectuées et qu'aucune recette supplémentaire n'est reçue.

Tableau 10 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1980	1982 a/			Total général	
		1981	Contributions			
			en espèces	en nature et fonds y afférents		Total
Emirats arabes unis	4 655 927 d/	800 000	800 000	-	800 000	6 255 927
Espagne	9 028 633	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	11 028 633
Etats-Unis d'Amérique	871 364 592	62 000 000	67 000 000	-	67 000 000	1 000 364 592
Ethiopie	38 500	-	-	-	-	38 500
Finlande	2 828 871	377 870	297 000	-	297 000	3 503 741
France	31 491 116	1 930 224	1 005 000	824 000	1 829 000	35 250 340
Gambie	30	-	-	-	-	30
Gaza (autorités de)	2 301 799	103 241	-	99 000	99 000	2 504 040
Ghana	85 780	5 200	5 000	-	5 000	95 980
Grèce	843 498	35 000	40 000	-	40 000	918 498
Guinée	1 000	-	-	-	-	1 000
Haïti	7 000	-	-	-	-	7 000
Haute-Volta	1 887	-	2 000	-	2 000	3 887
Honduras	2 500	-	-	-	-	2 500
Inde	495 600	16 290	-	21 000	21 000	532 890
Indonésie	297 768	7 500	8 000	-	8 000	313 268
Iran	282 047	30 000	-	-	-	312 047
Iraq	6 457 229	3 500 000	500 000	-	500 000	10 457 229
Irlande	1 446 195	282 775	131 000	-	131 000	1 859 970
Islande	156 439	17 500	18 000	-	18 000	191 939
Israël	10 157 594	468 691	-	543 000	543 000	11 169 285
Italie	4 199 768	1 167 065	1 546 000	-	1 546 000	6 912 833
Jamahiriya arabe libyenne	11 066 100	4 250 000	1 250 000	-	1 250 000	16 566 100
Jamaïque	34 370	3 000	3 000	-	3 000	40 370
Japon	47 791 959	10 862 385	7 000 000	4 291 000	11 291 000	69 945 344
Jordanie	5 060 623	740 003	-	749 000	749 000	6 549 626
Kampuchea démocratique	7 141	-	-	-	-	7 141
Koweït	10 962 860	2 100 000	2 100 000	-	2 100 000	15 162 860
Liban	1 713 536	62 860	-	56 000	56 000	1 832 396
Libéria	86 500	-	-	-	-	86 500
Luxembourg	486 294	10 712	9 000	-	9 000	506 006
Madagascar	6 526	-	-	-	-	6 526
Malaisie	63 785	5 000	5 000	-	5 000	73 785

Tableau 10 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1980	1982 a/			Total général
		1981	Contributions en espèces	Contributions	
				en nature et fonds y afférents	
Malawi	280	-	-	-	280
Maldives	-	1 500	2 000	-	3 500
Malte	6 100	1 012	1 000	-	8 112
Maroc	798 123	59 221	39 000	-	896 344
Maurice	12 932	2 000	2 000	-	16 932
Mauritanie	543	-	-	-	543
Mexique	148 191	4 941	5 000	-	158 132
Monaco	12 224	1 010	1 000	-	14 234
Niger	4 920	-	-	-	4 920
Nigéria	104 240	20 000	-	-	124 240
Norvège	21 721 137	4 680 836	4 582 000	-	30 983 973
Nouvelle-Zélande	3 676 351	96 681	93 000	-	3 866 032
Oman	220 000	35 000	25 000	-	280 000
Pakistan	887 360	18 665	17 000	-	923 025
Panama	2 000	500	1 000	-	3 500
Pays-Bas	15 843 797	2 202 219	2 397 000	-	20 443 016
Philippines	42 750	5 000	6 000	-	53 750
Portugal	2 000	10 000	10 000	-	22 000
Qatar	2 270 728	500 000	100 000	-	2 870 728
République arabe syrienne	2 938 349	168 107	-	139 000	3 245 456
République centrafricaine	2 198	-	-	-	2 198
République de Corée	68 500	-	5 000	-	73 500
République démocratique populaire lao	4 687	-	-	-	4 687
République dominicaine	6 000	-	-	-	6 000
République-unie du Cameroun	5 408	-	-	-	5 408
Roumanie	5 555	3 300	-	3 000	11 855
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	182 824 514	10 026 938	7 181 000	1 796 000 b/	201 828 452
Saint-Marin	7 888	4 195	2 000	-	14 083
Saint-Siège	112 965	12 500	13 000	-	138 465
Sénégal	3 988	-	2 000	-	5 988

Tableau 10 (suite)

1982 a/
Contributions
en nature
et fonds y
afférents

Donateurs	1981	1982 a/		Total	Total général
		Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents		
Seychelles	-	1 000	-	1 000	1 000
Sierra Leone	-	-	-	-	26 746
Singapour	1 500	3 000	-	3 000	23 000
Soudan	6 020	6 000	-	6 000	211 020
Sri Lanka	1 000	-	1 000	1 000	23 767
Suède	10 176 848	10 608 000	-	10 608 000	97 132 548
Suisse	4 142 328	789 000	3 441 000 b/	4 230 000	32 199 675
Suriname	1 000	1 000	-	1 000	3 000
Swaziland	660	-	-	-	660
Thaïlande	17 390	16 000	-	16 000	187 045
Togo	1 000	-	-	-	1 000
Trinité-et-Tobago	4 975	2 000	-	2 000	37 252
Tunisie	9 815	11 000	-	11 000	132 332
Turquie	20 000	20 000	-	20 000	305 759
Uruguay	5 000	-	-	-	5 000
Venezuela	5 000	10 000	-	10 000	25 000
Viet Nam	42 000	-	-	-	42 000
Yémen	-	2 000	-	2 000	4 000
Yémen démocratique	750	-	-	-	750
Yougoslavie	883 700	25 000	25 000 b/	25 000	933 700
Zaire	21 500	-	-	-	21 500
Zimbabwe	39 200	-	-	-	39 200
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	-	-	-	238 211
Contributions promises, annulées par la suite	1 704 164 999	171 385 733	125 984 000	52 335 000	178 319 000
	797 173	-	-	-	797 173
	1 704 962 172	171 385 733	125 984 000	52 335 000	178 319 000
					2 054 666 905

Tableau 10 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1980	1982 a/		Total	Total général
		1981	Contributions en espèces et fonds y afférents		
II. Contributions d'organismes des Nations Unies					
Organisation des Nations Unies	24 455 417	5 300 164	-	5 974 000	35 729 581
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)	30 000	-	-	-	39 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)	13 079 262	715 960	815 000	815 000	14 610 222
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	300	-	-	-	300
Programme alimentaire mondial (PAM)	1 650 866 e/	-	-	-	1 650 866
Organisation mondiale de la santé (OMS)	2 954 515	305 400	398 000	398 000	3 657 915
	42 170 360	6 321 524	5 974 000	1 213 000	7 187 000
III. Contributions du Fonds de l'OPEP					
	1 969 906	263 480	238 000	238 000	2 471 386
IV. Contributions de sources non gouvernementales					
	28 524 258	3 010 539 f/	2 500 000	100 000	2 600 000
V. Recettes diverses et différences					
	34 109 157	9 941 187	2 500 000	-	2 500 000
Total général	1 811 735 853	190 922 463 f/	137 196 000	53 648 000	190 844 000
					2 193 502 316

(Voir notes du tableau page suivante)

(Notes du tableau 10)

a/ Ces chiffres, arrondis en milliers de dollars, représentent les contributions confirmées et attendues.

b/ Denrées telles qu'elles ont été évaluées par le donateur.

c/ Contributions reçues au 24 octobre 1971. Par sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, décidé "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang-kaï-chek du siège qu'ils occupent illégitimement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent".

d/ Y compris les contributions accordées par Abou-Dhabi et Dubaï avant qu'ils ne fassent partie des Emirats arabes unis.

e/ Contributions spéciales versées au gouvernement jordanien (en 1971) et au Gouvernement de la République arabe syrienne (en 1977) au profit des réfugiés de Palestine, l'UNRWA servant d'agent d'exécution. Comme ces contributions ont servi à financer des dépenses inscrites au budget de l'Office, elles ont été incluses dans le relevé de ses recettes et dépenses.

f/ Y compris 818 563 dollars provenant du Fonds commun jordano-palestinien (voir note du tableau 11).

Tableau 11

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1981

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Donateurs</u>	<u>Montant</u>
American Friends Service Committee	408 787
ARAMCO, Arabie saoudite	200 000
Australia's Care for Refugees (AUSTCARE)	5 411
Canadian Save the Children Fund	30 682
CARITAS, Autriche	25 800
Conseil norvégien pour les réfugiés	230 949
Council of Organizations for Relief, Rehabilitation and Development (CORSO) Inc., Nouvelle-Zélande	30 000
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	524 660
Fonds commun jordano-palestinien <u>a/</u>	818 563
Mission pontificale pour la Palestine	143 613
Mission syro-libanaise	5 118
Organisation de libération de la Palestine	62 180
OXFAM, Royaume-Uni	186 403
Redd Barna, Norvège	91 240
Save the Children Fund, Royaume-Uni	7 875
Donateurs divers	<u>239 258</u>
Total	3 010 539
<u>Moins</u> la contribution du Fonds commun jordano-palestinien <u>a/</u>	(818 563)
Total tel qu'il apparaît dans le bilan annuel de 1981	<u>2 191 976</u>

a/ Bien qu'utilisée dans le cadre des activités de l'Office, une partie de la contribution provenant de ce Fonds a servi au financement de services ne figurant pas dans le budget ordinaire de l'Office. Par conséquent, cette contribution et l'utilisation qui en a été faite n'apparaissent pas dans les comptes de l'Office pour 1981.

Tableau 12

Projet de budget pour 1983 et budget révisé de 1982

A. Dépenses renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1983 Projet de <u>budget</u>	1982 Budget <u>révisé</u>
<u>Titre I. Services d'éducation</u>		
Enseignement général	118 374	98 530
Formation professionnelle et technique	14 660	12 914
Part du Titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>13 280</u>	<u>11 833</u>
Total du titre I	<u>146 314</u>	<u>123 277</u>
 <u>Titres II. Services de santé</u>		
Services médicaux	17 121	15 195
Alimentation d'appoint	10 579	9 816
Assainissement du milieu	7 142	6 292
Part du Titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>7 556</u>	<u>6 743</u>
Total du titre II	<u>42 398</u>	<u>38 046</u>
 <u>Titre III. Services de secours</u>		
Rations de base	36 341	35 383
Abris	582	560
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	5 953	4 486
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>11 773</u>	<u>10 534</u>
Total du titre III	<u>54 649</u>	<u>50 963</u>
 <u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	10 943	9 845
Autres services intérieurs	15 898	14 055
Administration générale	<u>5 768</u>	<u>5 210</u>
Total du titre IV	32 609	29 110
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(32 609)</u>	<u>(29 110)</u>

Tableau 12 (suite)

	1983 Projet de <u>budget</u>	1982 Budget <u>révisé</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>		
Réserves pour assurer la parité entre les fonctionnaires des deux sexes en matière d'allocations familiales	1 400	1 400
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	-	-
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	-	-
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	-	-
Troubles locaux	-	-
Total du titre V	<u>1 400</u>	<u>1 400</u>
Total général	<u>244 761</u> =====	<u>213 686</u> =====

Tableau 12 (suite)

B. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1983</u> <u>Projet de</u> <u>budget</u>	<u>1982</u> <u>Budget</u> <u>révisé</u>
<u>Titre I. Services d'éducation</u>		
Enseignement général	7 829	7 268
Formation professionnelle et technique	689	1 057
Part du Titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>130</u>	<u>405</u>
Total du titre I	<u>8 648</u>	<u>8 730</u>
<u>Titres II. Services de santé</u>		
Services médicaux	403	326
Alimentation d'appoint	64	272
Assainissement du milieu	972	562
Part du Titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>90</u>	<u>280</u>
Total du titre II	<u>1 529</u>	<u>1 440</u>
<u>Titre III. Services de secours</u>		
Rations de base	148	51
Abris	347	698
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	70	66
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>195</u>	<u>594</u>
Total du titre III	<u>760</u>	<u>1 409</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	310	928
Autres services intérieurs	98	295
Administration générale	<u>7</u>	<u>56</u>
Total du titre IV	415	1 279
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(415)</u>	<u>(1 279)</u>

Tableau 12 (suite)

	<u>1983</u> <u>Projet de</u> <u>budget</u>	<u>1982</u> <u>Budget</u> <u>révisé</u>
<u>Titre V. Autres dépenses</u>		
Réserves pour assurer la parité entre les fonctionnaires des deux sexes en matière d'allocations familiales		-
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	12 404	4 910
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	3 000	3 000
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	250	350
Troubles locaux	<u>-</u>	<u>1</u>
Total du titre V	<u>15 654</u>	<u>8 261</u>
Total général	<u>26 591</u> *****	<u>19 840</u> *****

Tableau 12 (suite)

C. Dépenses totales

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1983 <u>Projet de budget</u>	1982 <u>Budget révisé</u>
<u>Titre I. Services d'éducation</u>		
Enseignement général	126 203	105 798
Formation professionnelle et technique	15 349	13 971
Part du Titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>13 410</u>	<u>12 238</u>
Total du titre I	<u>154 962</u>	<u>132 007</u>
<u>Titres II. Services de santé</u>		
Services médicaux	17 524	15 521
Alimentation d'appoint	10 643	10 088
Assainissement du milieu	8 114	6 854
Part du Titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>7 646</u>	<u>7 023</u>
Total du titre II	<u>43 927</u>	<u>39 486</u>
<u>Titre III. Services de secours</u>		
Rations de base	36 489	35 434
Abris	929	1 258
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	6 023	4 552
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>11 968</u>	<u>11 128</u>
Total du titre III	<u>55 409</u>	<u>52 372</u>
<u>Titre IV. Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	11 253	10 773
Autres services intérieurs	15 996	14 350
Administration générale	<u>5 775</u>	<u>5 266</u>
Total du titre IV	33 024	30 389
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(33 024)</u>	<u>(30 389)</u>

Tableau 12 (suite)

1983
Projet de
budget

1982
Budget
révisé

Titre V. Autres dépenses

Réserves pour assurer la parité entre les fonctionnaires des deux sexes en matière d'allocations familiales	1 400	1 400
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	12 404	4 910
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	3 000	3 000
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	250	350
Troubles locaux	-	1
Total du titre V	<u>17 054</u>	<u>9 661</u>
Total général	271 352 *****	233 526 *****

Tableau 13

Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine
(1er juillet 1981 - 30 juin 1982)

N.B. Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis (la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité et basées, selon le cas, sur les cours officiels ou les cours du marché libre) Pour sa part, l'UNRWA n'est pas en mesure de vérifier ces chiffres.

	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	République arabe syrienne
Enseignement	47 590 000	10 000 000	6 914 056	f/	24 841 829
Services sociaux	2 644 000 b/	1 333 333	4 429 650	41 422	1 624 052
Services médicaux	-	6 000 000	f/	f/	1 268 801
Logement	c/	3 026 666	e/	196 863	2 055 455
Services de sécurité	-	d/	738 276	f/	4 034 083
Services divers	c/	d/	e/	39 501	6 345 929
Frais administratifs	123 760 000	3 200 000	18 356 470 e/	140 921	4 060 158
Total	173 994 000	23 559 999	30 438 451	418 707	44 321 017

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'Office (voir tableau 10).

b/ Y compris les services médicaux.

c/ Le coût des dépenses relatives au logement et des services divers est compris dans les frais administratifs.

d/ Le coût des services divers et de sécurité est compris dans les frais administratifs.

e/ Y compris les dépenses relatives au logement, aux services divers, aux services administratifs et les dépenses afférentes aux personnes déplacées.

f/ Chiffres non disponibles.

ANNEXE II

Documents pertinents de l'Assemblée générale et
d'autres organismes des Nations Unies a/

1. Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

<u>Résolution No</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Résolution No</u>	<u>Date d'adoption</u>
14 (III)	11 décembre 1948	2341 (XXII)	19 décembre 1967
212 (III)	19 novembre 1948	2452 (XXIII)	19 décembre 1968
302 (IV)	8 décembre 1949	2535 (XXIV)	10 décembre 1969
393 (V)	2 décembre 1950	2656 (XXV)	7 décembre 1970
513 (VI)	26 janvier 1952	2672 (XXV)	8 décembre 1970
614 (VII)	6 novembre 1952	2728 (XXV)	15 décembre 1970
720 (VIII)	27 novembre 1953	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
818 (IX)	4 décembre 1954	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
916 (X)	3 décembre 1955	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
1018 (XI)	28 février 1957	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
1191 (XII)	12 décembre 1957	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1456 (XIV)	9 décembre 1959	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1604 (XV)	21 avril 1961	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1725 (XVI)	20 décembre 1961	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1856 (XVII)	20 décembre 1962	31/15 A à E	24 novembre 1976
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	32/90 A à F	13 décembre 1977
2002 (XIX)	10 février 1965	33/112 A à F	18 décembre 1978
2052 (XX)	15 décembre 1965	34/52 A à F	23 novembre 1979
2154 (XXI)	17 novembre 1966	35/13 A à F	3 novembre 1980
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	36/146 A à H	16 décembre 1981

2. Décision de l'Assemblée générale

<u>Décision No</u>	<u>Date d'adoption</u>
36/462 b/	16 mars 1982

a/ On trouvera dans le document L'UNRWA aux Nations Unies 1948-1982, disponible auprès de la Division de presse et d'information de l'UNRWA, de plus amples renseignements sur les rapports et documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies.

b/ On trouvera à l'Annexe III le texte de cette décision.

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1980 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 13 (A/35/13);

1981 : Ibid., trente-sixième session, Supplément No 13 (A/36/13 et Corr.1).

4. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

1980 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour (document A/35/526);

1981 : Ibid., trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour (document A/36/615);

1982 : Ibid., trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour (document A/36/366) (rapport spécial).

5. Résolutions 1565 (L) du Conseil économique et social du 3 mai 1971

6. Rapports du Secrétaire général

1980 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 34/52 C du 23 novembre 1979 /Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/35/438 et Corr.1 (octroi de subventions et de bourses d'études supérieures aux réfugiés de Palestine)/;

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 34/52 E du 23 novembre 1979 /Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/35/472 (population et réfugiés déplacés depuis 1967)/;

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 34/52 F du 23 novembre 1979 /Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/35/473 (réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)/;

1981 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 35/13 B du 3 novembre 1980 /Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour, document A/36/385 et Add.1 (octroi de subventions et de bourses d'études supérieures aux réfugiés de Palestine)/;

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 35/13 E du 3 novembre 1980 /Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour, document A/36/553 (population et réfugiés déplacés depuis 1967)/;

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 35/13 F du 3 novembre 1980 /Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour, document A/36/559 (réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)/.

ssion,

ANNEXE III

1). Financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

A (Résolution 36/462 adoptée sans vote par l'Assemblée générale, le 16 mars 1982)

ssion, l'Assemblée générale, ayant examiné les recommandations du Groupe de travail d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a/ :

our

our

a) A pris acte du rapport du Groupe de travail b/;

b) A prié instamment le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de continuer à s'efforcer de faire le meilleur usage possible des ressources de l'Office et a prié le Corps commun d'inspection de procéder à un examen complet de l'organisation de l'Office, de son budget et de son fonctionnement, afin d'aider le Commissaire général à faire l'usage le plus efficace et le plus économique possible des fonds limités dont dispose l'Office;

c) A demandé :

i) Aux gouvernements qui n'ont pas encore versé de contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de commencer à en verser;

ii) Aux gouvernements qui n'ont jusqu'ici versé que des contributions relativement modestes d'en verser de plus généreuses;

iii) Aux gouvernements qui, pour des raisons particulières, se trouvent en mesure de le faire d'augmenter leurs contributions;

iv) Aux gouvernements qui, dans le passé, ont versé de généreuses contributions de continuer à contribuer généreusement et de s'efforcer chaque fois que possible d'augmenter leurs contributions;

d) A demandé aux gouvernements et organisations qui font des contributions en nature soit de remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit de permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de vendre leurs contributions contre espèces;

e) A décidé de suspendre temporairement l'examen du point 60 de l'ordre du jour (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).

a/ A/36/866, par. 26.

b/ A/36/866.
